

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

RAPPORT BISANNUEL

Politique de développement et de solidarité internationale 2016-2017



Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international
Direction générale du Trésor
Agence française de développement



Retrouvez les documents de référence et l'actualité de la politique française d'aide publique au développement sur les sites Internet :

- du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : **www.diplomatie.gouv.fr**
- du ministère de l'Économie et des Finances : **www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/aide-au-developpement**
- de l'Agence française de développement : **www.afd.fr/fr**

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Réalisation

DGM : Pierre-Antoine Darviot, Gabrielle Malafosse, Jérémie Petit, Johanna Stilo
DG Trésor : Pierre Gaudin, Astrid Tricaud

Remerciements

Benjamin Coudert, Assetou Coulibaly, Emily Meisel, Robin Sainsot, Jonathan Thébault et l'ensemble des membres du Conseil national du développement et de la solidarité internationale.

T ABLE DES MATIÈRES

Introduction	9	1.9. La France appuie la gouvernance démocratique	37
1. La stratégie française : une concentration accrue en faveur des PMA et de la mise en œuvre des ODD	15	2. Les outils de l'aide française : vers un renforcement des partenariats	40
1.1. Un principe d'intervention différenciée selon les pays partenaires, destiné à concentrer et à optimiser les apports français	15	2.1. Des instruments d'intervention diversifiés, permettant d'agir dans l'ensemble des contextes de développement	40
1.2. La lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre de l'accord de Paris, axe essentiel de la politique française de développement	18	2.2. Des opérateurs bilatéraux en cours de réforme, autour de l'AFD, opérateur pivot en phase de forte croissance	51
1.3. Une approche globale pour la gestion des crises, des fragilités et les interventions humanitaires	21	2.3. Une politique partenariale, avec une place renforcée des acteurs non étatiques	55
1.4. Un réengagement de la France en faveur de l'éducation de base	24	2.4. Une transparence accrue et un chantier engagé de renforcement de l'évaluation	57
1.5. Une prise en compte accrue de l'égalité entre les femmes et les hommes	27	Annexe – Indicateurs de résultats de l'aide française bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)	62
1.6. En matière de santé mondiale, la France réalise des efforts exceptionnels à l'échelle internationale, en particulier sur le plan financier	29	Sigles et abréviations	67
1.7. L'eau et l'assainissement restent des secteurs traditionnels de l'aide française	32	Figures et encadrés	69
1.8. Dans l'agriculture et dans la sécurité alimentaire, l'aide française permet à la fois de lutter contre la faim et de combattre la pauvreté	34	Tableaux et cartes	70

Ce quatrième rapport bisannuel présente l'action menée par le gouvernement français dans le cadre de la politique de développement et de solidarité internationale au cours des années 2016 et 2017.

Ce rapport, dont l'élaboration est prévue par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) de 2014, est un exercice essentiel pour rendre compte des efforts entrepris et de leurs résultats. Il présente les actions réalisées dans le cadre de nos priorités géographiques et sectorielles, les modalités d'utilisation des différents instruments de l'aide bilatérale et multilatérale, l'équilibre entre les dons et les prêts ainsi que les activités du groupe Agence française de développement (AFD). La LOP-DSI a innové en introduisant une grille d'indicateurs de résultats, qui constituent un cadre de redevabilité pour notre aide publique au développement (APD).

Les années 2016 et 2017 traduisent une reprise de l'ambition de la France en matière de développement, opérée par un redressement des moyens affectés à l'APD.

La France inscrit son action dans un cadre multilatéral, celui des Objectifs de développement durable (ODD), qui dessine un projet commun à l'humanité dans le cadre du programme de développement

à l'horizon 2030. Ces objectifs sont complétés par le programme d'action d'Addis Abeba de juillet 2015 et l'accord de Paris sur le climat de décembre de la même année. À la suite de l'élection présidentielle de mai 2017, le président de la République a souhaité porter une ambition nouvelle pour le développement et la solidarité internationale. Celle-ci s'est concrétisée par la réunion, dans la première année du quinquennat, de l'instance de pilotage interministériel de cette politique, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), sous la présidence du Premier ministre. Au-delà d'une trajectoire à la hausse des moyens consacrés à l'APD, il a été décidé de renforcer le pilotage, l'évaluation et la redevabilité de cette politique.

Le gouvernement est conscient des attentes de la représentation nationale et des citoyens en matière de transparence, d'efficacité et de performance des financements pour le développement international. Au cours de ces deux années, la mise en œuvre de la politique française de développement et de solidarité internationale s'est opérée en partenariat avec de nombreux acteurs publics et privés, au-delà des acteurs traditionnels du développement. Ensemble, nous contribuons à faire de l'aide française un outil plus efficace, plus orienté vers l'Afrique et nos pays prioritaires, dans un esprit de responsabilité partagée et d'exigence accrue vis-à-vis de nos partenaires.



QUELQUES DATES...

1^{ER} JANVIER 2016

Transfert de la compétence « gouvernance dans les pays en développement » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à l'AFD.

16 JUIN 2016

Adhésion de la France à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

30 NOVEMBRE 2016

Réunion du CICID.

6 DÉCEMBRE 2016

Signature de la Charte d'alliance stratégique entre l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

13 DÉCEMBRE 2016

Adhésion de la France à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

15 DÉCEMBRE 2016

Accord sur la reconstitution de l'Association internationale

de développement de la Banque mondiale (AID 18), en hausse de 23 milliards de dollars, avec un axe renforcé sur la gouvernance et les fragilités.

31 DÉCEMBRE 2016

Augmentation par l'État du capital de l'AFD, pour 2,4 milliards d'euros.

18 MARS 2017

Adoption par le G20 Finances de principes de financement soutenable du développement.

AVRIL 2017

Création du fonds STOA, véhicule d'investissement filiale de la CDC et de l'AFD destiné à financer des infrastructures existantes et nouvelles dans les pays en développement.

JUIN 2017

Changement de statut de l'AFD, d'établissement de crédit à société de financement.

13 JUILLET 2017

Lancement de l'Alliance Sahel.

25 JUILLET 2017

Annonce par le président de la République de l'objectif d'une APD de 0,55 % du revenu national brut (RNB) en 2022.

5 OCTOBRE 2017

Adoption par les ministres des finances de la zone franc de lignes directrices pour une meilleure mobilisation des ressources intérieures en matière fiscale.

27 OCTOBRE 2017 :

Lancement de l'examen de la politique de développement de la France par les pairs du comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C

CHIFFRES CLÉS 2017¹

10,1 Mds€ Montant de l'APD française en 2017

La France est le 5^e donneur du CAD de l'OCDE en 2017 (en milliards d'euros)

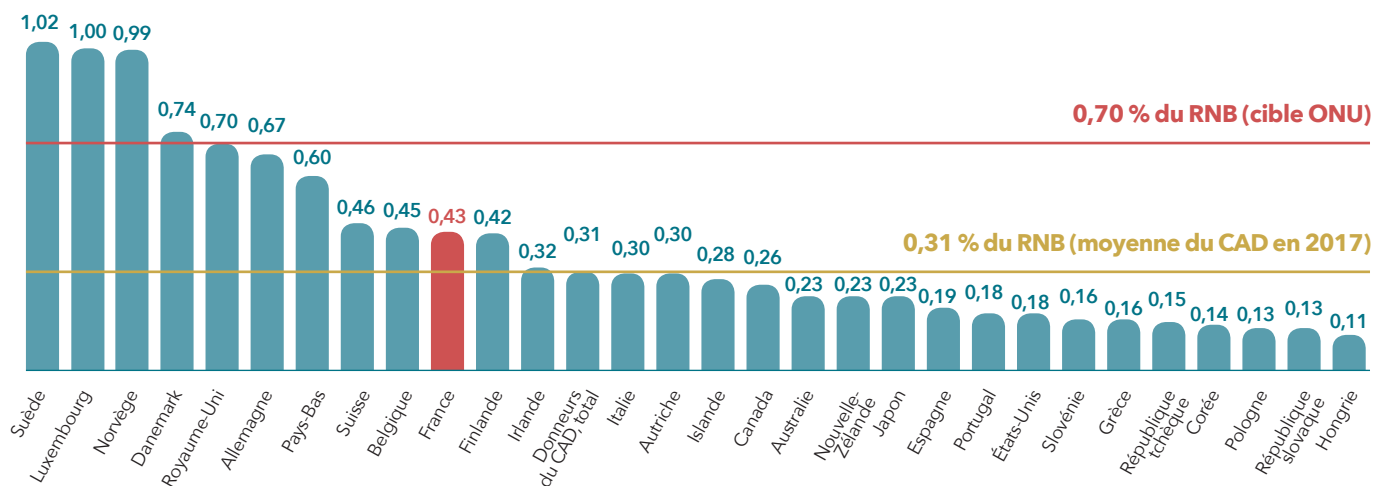
- États-Unis **30,8**
- Japon **10,2**
- Canada **3,8**
- Norvège **3,7**
- Suisse **2,8**



● France **10,1**

- Allemagne **22,2**
- Royaume-Uni **16,1**
- Italie **5,2**
- Suède **4,9**
- Pays-Bas **4,4**
- Danemark **2,2**

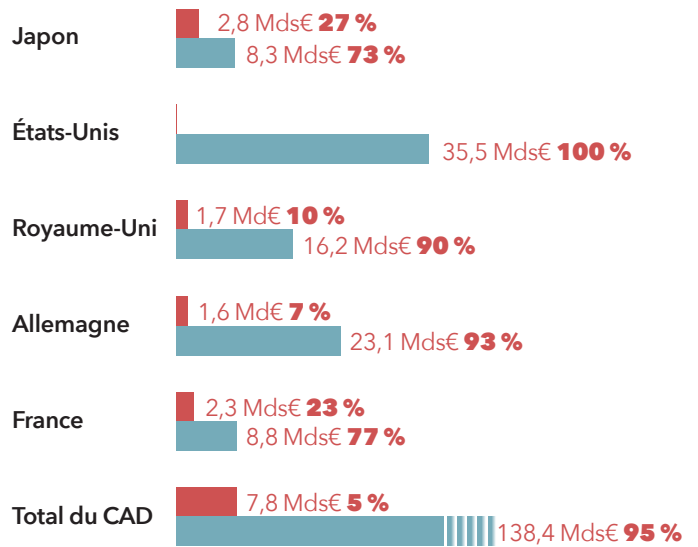
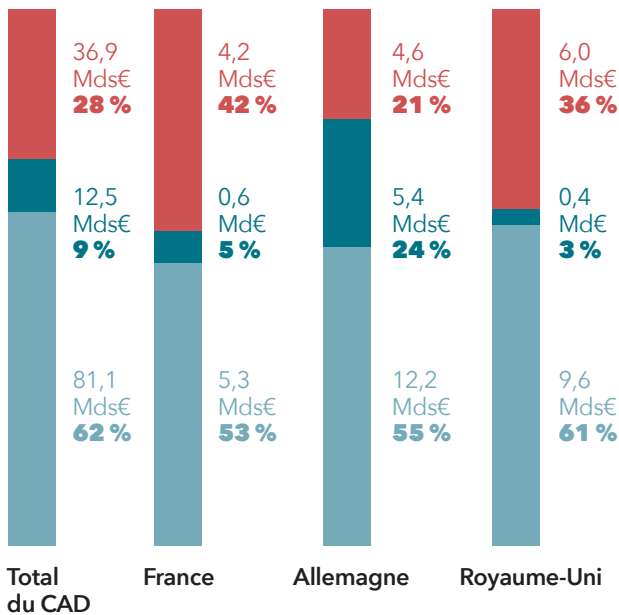
En 2017, la France a consacré 0,43 % de son RNB à l'APD. Elle se situe en dessous de la cible onusienne de 0,70 %, mais au-dessus de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE (0,31 %).



1. Les chiffres sont en APD totale nette, sauf la répartition par catégorie de revenus des pays bénéficiaires (APD bilatérale nette) et la répartition sectorielle (engagements bilatéraux).

Comme le Royaume-Uni, la France consacre une part importante de ses moyens à l'aide multilatérale, plus que la moyenne des membres du CAD. La moitié de cette aide multilatérale est destinée à notre contribution à l'aide européenne.

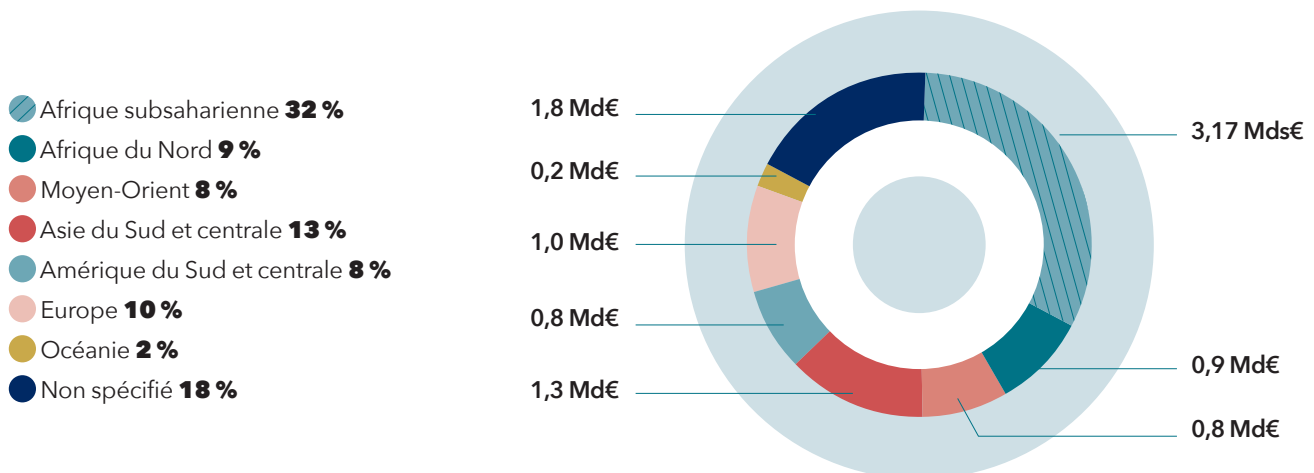
Avec le Japon et l'Allemagne, la France est l'un des principaux États pourvoyeurs de prêts.



- APD bilatérale hors aide aux réfugiés
- Aide aux réfugiés dans le pays donneur
- APD multilatérale
- Prêts nets
- Dons

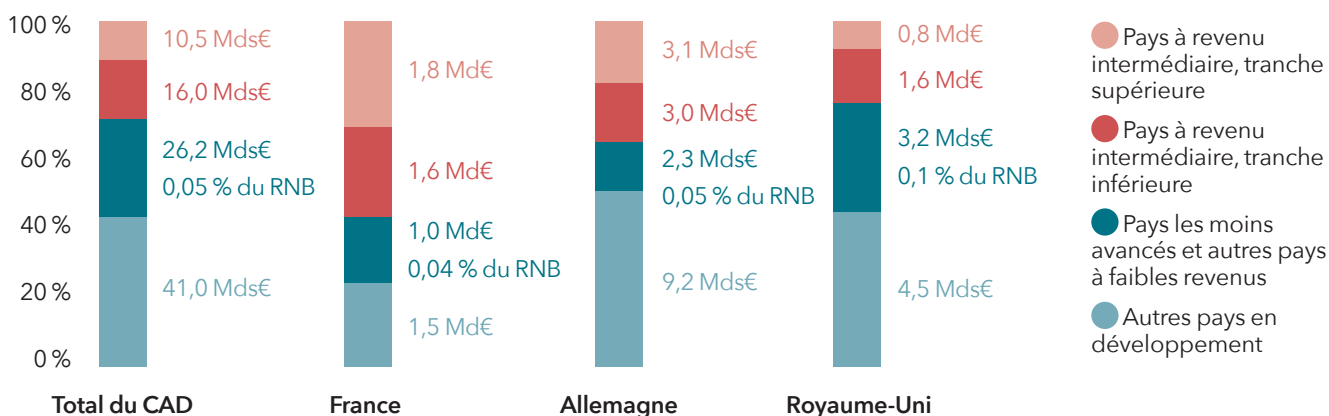
NB : compte tenu des arrondis, le total peut légèrement différer de 100 %.

L'Afrique est une priorité de la politique française de développement : elle concentre plus de 40 % des apports français, bilatéraux et multilatéraux.

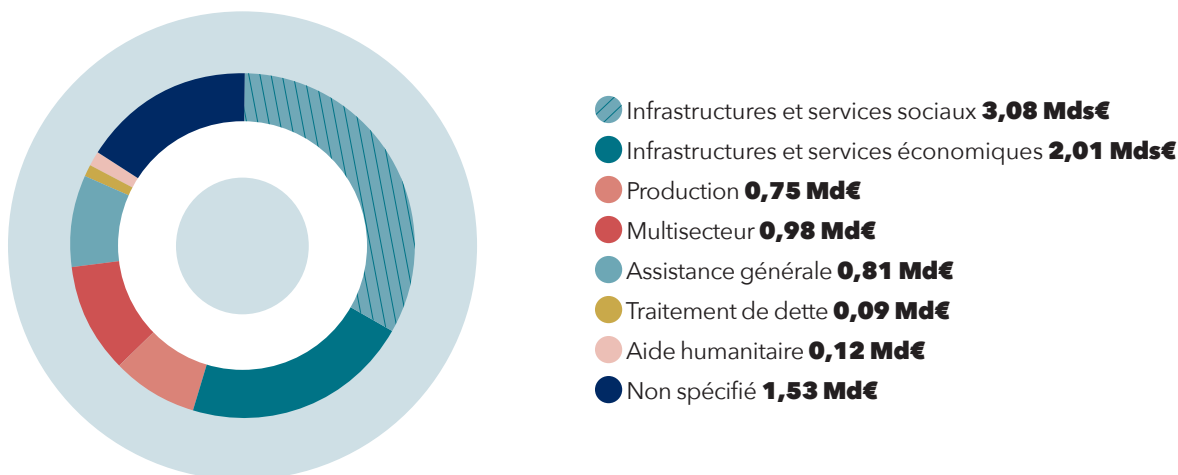


CHIFFRES CLÉS (suite)

L'aide française se concentre moins vers les pays les moins avancés (PMA) que celle du Royaume-Uni et que la moyenne du CAD.



La répartition sectorielle est marquée par la forte présence des infrastructures et des services sociaux.



10,3 Mds€

(+ 10 % par rapport à 2016) Montant annuel des engagements du groupe AFD, dont Promotion et participation pour la coopération économique (Proparco) : **1,4 Md€**

39,7 Mds€

Bilan consolidé, dont 34,7 Mds€ pour l'AFD, **4,6 Mds€** pour Proparco et **0,4 Md€** pour les autres filiales

INTRODUCTION

Vers un monde plus juste

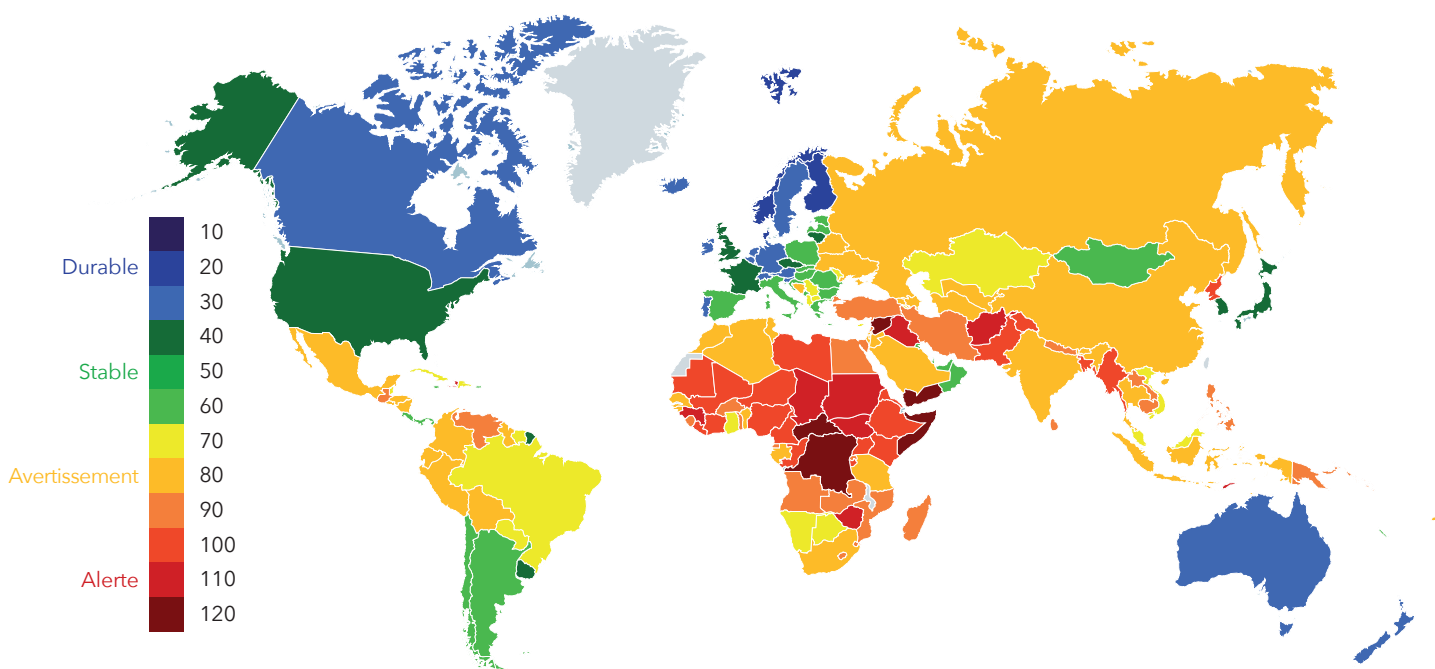
Au cours des dernières décennies, des progrès indéniables ont été accomplis en faveur d'une diminution de l'extrême pauvreté². Près d'un milliard de personnes en sont sorties depuis 1990, tandis que la part de la population mondiale vivant avec moins de 1,90 dollar américain par jour est passée de 18 % en 2008 à moins de 10 % en 2013. La baisse de la pauvreté est globale et concerne toutes les régions du monde, mais de manière inéquitable et hétérogène selon les pays : elle s'observe principalement en Asie, en particulier en Chine, en Indonésie et en Inde.

L'Afrique subsaharienne, en revanche, concentre la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté,

soit près de 389 millions de personnes en 2013. Selon la Banque mondiale, en 2030, 80 % de l'extrême pauvreté dans le monde pourrait se concentrer dans des zones de fragilité et de crise, en particulier en Afrique subsaharienne. La persistance, voire l'accroissement, des situations de fragilité pouvant conduire à des crises politiques et humanitaires majeures affecte durablement le développement et la stabilité de nombreux pays, pouvant remettre en cause les progrès accomplis.

Ces défis sont globaux (carte 1) et nécessitent une réponse coordonnée de l'ensemble des acteurs de la scène internationale.

Carte 1 – Index des pays en situation de fragilité en 2018



Source : © The Fund for Peace.

2. Extrême pauvreté : une personne est dans l'extrême pauvreté si elle vit avec moins de 1,90 dollar américain par jour (Banque mondiale).

L'APD est l'une des réponses pour lutter contre l'extrême pauvreté, réduire les inégalités, protéger le climat et les écosystèmes.

Elle est fournie par des organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, pour favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement³. Elle permet également de mobiliser

Encadré 1 – La France et les ODD

La France a joué un rôle déterminant dans le processus qui a conduit à l'adoption des ODD et de l'accord de Paris. Elle a soutenu un changement de paradigme du développement durable, faisant converger les enjeux du développement et de la protection de la planète. Tout en soutenant l'Agenda 2030 dans son intégralité, la France a défendu des priorités particulières : l'approche par les droits, le climat, l'égalité entre les femmes et les hommes, la couverture santé universelle (CSU), la transparence, la gouvernance et l'État de droit, ainsi que les villes durables. Pour traduire ces objectifs en actions concrètes, la France a placé les ODD et l'accord de Paris au cœur de sa politique de développement lors du CICID du 30 novembre 2016. En réponse au besoin de cohérence et de coordination de l'action de la France sur son territoire, le Premier ministre a mandaté la déléguée interministérielle au développement durable (DIDD) pour coordonner le volet national de la mise en œuvre des ODD, en partenariat avec le MEAE pour la dimension internationale. La DIDD anime un réseau de hauts fonctionnaires au développement durable, relais dans tous les ministères des enjeux liés aux ODD. Dès juillet 2016, la France a présenté un rapport volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, aux côtés de 21 autres États, dont l'Allemagne. Le Forum politique occupe, comme la France l'a souhaité, une place centrale dans le suivi international des ODD. Cet espace de redevabilité et d'échange des bonnes pratiques se réunit annuellement en présence des ministres et, tous les quatre ans, sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations unies – prochaine réunion en septembre 2019 – en présence des chefs d'État et de gouvernement.

des financements privés pour atteindre les ODD et doit être conçue comme la composante d'un ensemble plus vaste de flux financiers, publics et privés, nationaux et internationaux, du Nord et du Sud, contribuant au développement durable.

La France intervient de manière différenciée selon les contextes de développement. Elle apporte des financements adaptés aux pays en concentrant les ressources les plus concessionnelles dans les PMA. Elle concentre son effort de solidarité, en subventions et dons, dans un nombre limité de pays prioritaires, en particulier en Afrique subsaharienne⁴. Ces pays rassemblent les principaux défis en termes de financements nécessaires à l'atteinte des ODD, alors que leur capacité à financer les investissements dans les infrastructures de base est limitée. Dans les pays à revenu intermédiaire (PRI), la France a principalement recours aux prêts, dont elle se sert pour mobiliser d'autres apports financiers. Elle a développé une gamme d'instruments étendue avec des acteurs non souverains, en particulier le secteur privé, les collectivités locales et les organisations de la société civile (OSC).

La France a fait évoluer et a renforcé ses moyens d'action au service d'un nouveau modèle de développement durable et de solidarité internationale plus partenarial, pour aider les États, en particulier les plus vulnérables, à répondre aux crises mais aussi à traiter les causes structurelles des fragilités. La France a promu un agenda liant sécurité et développement adapté aux contextes fragiles, tout en augmentant les moyens consacrés à la lutte contre les changements climatiques.

La France s'est donc pleinement mobilisée pour faire face aux grands défis de la planète, et la relance dynamique et ambitieuse de l'APD s'est naturellement centrée sur cinq biens communs mondiaux, les piliers de l'Agenda 2030 : la protection de la planète, le bien-être des populations, la paix et la stabilité, la prospérité partagée, le renforcement des partenariats et du lien social au niveau mondial.

De nouveaux moyens pour le développement

Au niveau national, la période 2016-2017 marque la reprise de l'ambition pour la politique de développement, avec de nouvelles priorités thématiques et une forte augmentation des ressources.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, l'APD française a connu une importante baisse entre 2010 et 2014.

3. L'APD est définie par le CAD de l'OCDE.

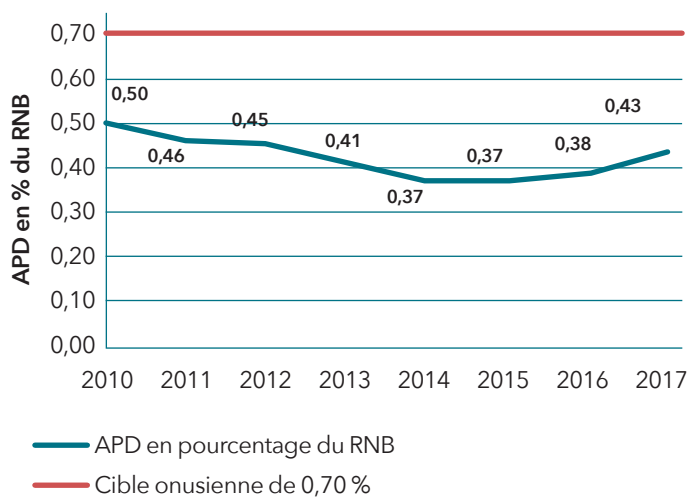
4. Liste des pays prioritaires établie par le CICID de 2016 : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

L'APD bilatérale a atteint son plus faible niveau sur les dix dernières années en 2015, à 4,6 milliards d'euros.

En l'espace de deux ans, grâce à une impulsion politique nouvelle, les moyens se sont fortement redressés. Cette ambition renouvelée a été présentée par le président de la République devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, puis actée par le CICID du 30 novembre 2016. La trajectoire à la hausse des moyens consacrés à l'APD s'inscrit dans le cadre d'engagements pris en amont de la 21^e Conférence des parties (Conférence of Parties - COP 21) : une augmentation de 50 % des interventions de l'AFD en prêts entre 2015 et 2020, de 8 à 12 milliards d'euros d'engagements annuels, en parallèle d'une hausse de près de 400 millions d'euros des ressources de l'État allouées aux dons.

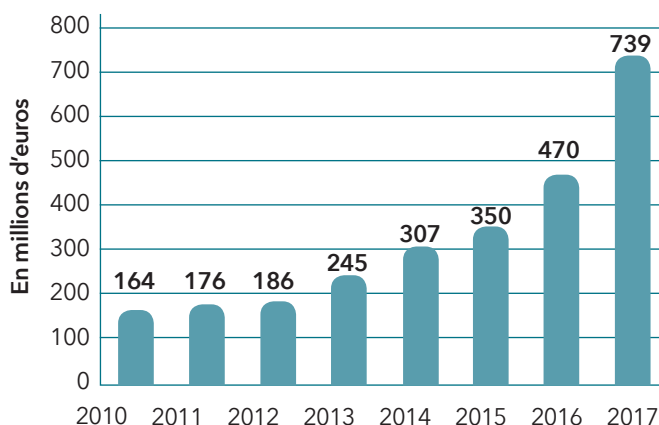
Grâce à cette politique ambitieuse, l'APD bilatérale française a augmenté de 10 % en 2016 puis de 16 % en 2017, pour atteindre respectivement 5,1 milliards d'euros puis 5,9 milliards d'euros, soit une hausse de 27 % en près de deux ans.

Figure 1 – En 2017, la France a consacré 0,43 % de son RNB à l'APD



Depuis 2014, l'APD de la France connaît une hausse continue (figure 1). En 2017, la France a consacré pour la première fois 10 milliards d'euros à l'APD, soit 0,43 % du RNB. L'augmentation des ressources en dons est en partie due à la hausse des financements innovants (figure 2) : en particulier du produit de la taxe sur les transactions financières (TTF) et de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) affecté au développement, regroupées au sein du Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Celui-ci a vu sa trajectoire s'accélérer fortement depuis 2015. En 2017, la TSBA et la TTF ont fourni plus d'un milliard d'euros de recettes aux politiques de développement.

Figure 2 – Total des ressources affectées (taxe de solidarité sur les billets d'avion et taxe sur les transactions financières) au FSD sur la période 2010-2017



Encadré 2 – Les financements innovants : la montée en puissance de la TTF affectée au développement

La France promeut au niveau international le recours à des sources de financement innovantes. Ces financements répondent à deux objectifs clés - l'apport de ressources additionnelles au budget de l'État et l'apport de ressources plus stables et prévisibles - et à un principe : financer les biens publics mondiaux en s'appuyant sur les secteurs bénéficiant de la mondialisation. Pionnière en la matière, la France a introduit dès 2005 la TSBA, qui a permis de lever près de 210 millions d'euros par an, directement reversés à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (International Finance Facility for Immunisation - IFFIm), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et à UNITAID. De la même façon, la France a mis en place en 2012 la TTF, dont une partie des recettes est reversée pour le développement. Cette taxe, qui s'appliquait à un taux de 0,2 %, a été relevée en 2017 à 0,3 %. Ainsi, en 2017, après une forte augmentation, la part attribuée au développement a atteint 798 millions d'euros. Les actions financées avec les taxes de solidarité sont ciblées sur deux priorités : d'une part, l'environnement et la lutte contre le changement climatique (Fonds vert) et, d'autre part, la santé, en particulier la lutte contre les grandes pandémies (UNITAID, Global Alliance for Vaccines and Immunization - GAVI -, Fonds mondial).

Une ambition renouvelée : le CICID du 30 novembre 2016

À l'issue d'une large concertation avec le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), le CICID de 2016 a redéfini les axes prioritaires de la politique française de développement et de solidarité internationale en lui fixant un nouveau cap dans le contexte de la mise en œuvre des ODD.

Trois priorités ont été soulignées :

- une priorité géographique accordée à l'Afrique, point central de la politique de développement et de solidarité internationale ;
- une priorité en faveur des pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, avec notamment la création du fonds « Paix et résilience », dit facilité « Minka », mis en œuvre par l'AFD, et qui permet d'y consacrer 100 millions d'euros chaque année ;
- une trajectoire ascendante des financements publics pour le développement durable : augmentation de 50 % des interventions de l'AFD en prêts entre 2015 et 2020 (de 8 à 12 milliards d'euros d'engagements annuels) et près de 400 millions d'euros additionnels en dons à la même échéance. En 2016, les fonds propres de l'AFD ont été doublés.

Dans le cadre de la présidence française du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), le gouvernement a réaffirmé sa volonté de poursuivre la transparence et le dialogue autour de l'action publique dans le domaine du développement. À ce titre, la France a rejoint l'IITA en 2016.

Une aide française qui s'inscrit dans une dynamique européenne

Les États membres de l'Union européenne (UE) sont les premiers fournisseurs mondiaux d'APD, avec 74 milliards d'euros⁵ d'APD en 2016 et 2017, sur un total mondial de 131 milliards d'euros en 2016 et 2017⁶ (57 % de l'APD mondiale). L'APD de l'UE s'élève quant à elle à 17 milliards d'euros en 2016 et 16 milliards d'euros en 2017.

La France a joué un rôle actif dans l'élaboration du nouveau consensus européen pour le développement, adopté le 7 juin 2016, qui représente une vision collective pour

éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Pour la première fois, un cadre partagé en matière de coopération avec les pays en développement s'applique aux instances européennes et aux États membres, et permet de fixer un cap en matière de développement, cohérent avec l'Agenda 2030.

Ce plan stratégique fait suite à la création du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFU) de l'UE, établi en 2015 pour soutenir les pays africains les plus fragiles touchés par la hausse des flux migratoires. Il a pour objectif de répondre à l'accroissement des déplacements forcés dans certaines régions africaines et à la hausse des migrations irrégulières en direction de l'Europe. Il bénéficie d'un montant avoisinant 1,9 milliard d'euros dont plus de 1 milliard provenant du 11^e Fonds européen de développement (FED). Un réabondement de 500 millions d'euros émanant du 11^e FED a été approuvé par les États membres en octobre 2016. La contribution de la France au FFU à titre bilatéral est quant à elle passée de 3 à 6 millions d'euros en 2017. Les zones ciblées par ce fonds d'affectation spécial comprennent, entre autres, la région du Sahel et le bassin du lac Tchad, deux zones prioritaires pour la France.

La France est par ailleurs engagée en faveur de la programmation conjointe européenne, initiative de coordination des actions des pays membres de l'UE présents dans les pays partenaires, mise en œuvre actuellement dans 26 pays⁷.

Quel avenir pour la politique de développement ?

Depuis 2017, le gouvernement a tracé de nouvelles orientations en matière de développement, avec de nouvelles priorités et des moyens ambitieux. Le gouvernement s'est ainsi engagé à augmenter l'APD de la France pour atteindre 0,55 % du RNB d'ici 2022, première étape vers l'objectif de 0,70 %, mais également à rénover ses méthodes afin d'améliorer l'efficacité de cette politique, à travers une transparence et une évaluation accrues. Ces mesures participeront au reprofilage de notre APD d'ici 2022, qui se caractérisera par une hausse de la part des dons, de l'action bilatérale et des moyens transitant par les OSC. Le renforcement du pilotage politique est au cœur de la rénovation de notre politique de développement. À cet effet, le président de la République réunira, sur une base régulière, un Conseil du développement.

5. APD de l'ensemble des pays du CAD membres de l'UE et de ses institutions (Banque européenne d'investissement - BEI - et Commission européenne principalement).

6. APD de l'ensemble des pays du CAD et des institutions européennes.

7. Birmanie, Bolivie, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Honduras, Kenya, Laos, Mali, Moldavie, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Paraguay, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Territoires palestiniens, Togo, Tunisie.

Encadré 3 – La revue par les pairs de la politique française de développement conduite par le CAD de l'OCDE en 2018

À l'instar de chaque membre du CAD de l'OCDE, la France a fait l'objet en 2017-2018 d'une revue par les pairs de sa politique d'aide au développement portant sur les cinq dernières années. Ce processus s'est déroulé sur une période de six mois et a permis aux examinateurs issus de l'OCDE, des Pays-Bas et du Luxembourg de rencontrer un grand nombre d'acteurs du développement, issus des départements ministériels, des opérateurs, de la représentation nationale et de la société civile, à Paris et sur le terrain, au Maroc et au Niger. Le rapport d'examen, présenté à l'occasion de la réunion de restitution des conclusions le 6 juin 2018 à l'OCDE, salue l'ambition renouvelée de la France en matière de développement et la hausse des moyens consacrés à l'APD, annoncée par le président de la République et actée par le CICID du 8 février 2018. Le CAD a souligné le rôle moteur joué par la France dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ainsi que pour aider les États les plus vulnérables à répondre aux crises et aux situations de fragilité, à travers la promotion d'un agenda liant sécurité et développement. Dans le cadre de la hausse de l'APD amorcée en 2017, le CAD a appelé la France à renforcer le pilotage de son dispositif de coopération et à adapter ses instruments afin de garantir la concentration de ses efforts vers les États en situation de fragilité et les PMA. Il a également appelé à une meilleure efficacité de l'aide française à travers des procédures rationalisées et une prévisibilité accrue.

Retrouvez le mémorandum de la France : www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports-et-etudes/article/memorandum-de-la-france-sur-ses-politiques-de-cooperation-06-06-18
Retrouvez le rapport du CAD : www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/examens-de-l-ocde-sur-la-co-operation-au-developpement-france-2018-9789264302716-fr.htm

En 2018, le CICID convoqué par le Premier ministre a réaffirmé l'objectif général d'une politique de développement axée sur l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre des ODD et de l'accord de Paris, et la protection des biens communs mondiaux, qui se décline autour de cinq priorités thématiques : la stabilité internationale ; le climat ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la santé, et a acté l'augmentation de la composante bilatérale de l'APD, ainsi que la mobilisation de la société civile, des acteurs privés et de la jeunesse.

La représentation nationale contribue activement à cette rénovation. Le rapport du député Hervé Berville, remis au Premier ministre le 24 août 2018, formule 36 propositions ambitieuses pour une politique de développement mieux évaluée et plus performante⁸. Les députés Rodrigue Kokouendo (membre du CNDSI depuis septembre 2017) et Bérengère Poletti (administratrice aux conseils d'administration de l'AFD et d'Expertise France) ont présenté le 12 juin 2018, devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, les conclusions d'un rapport d'information sur « les nouvelles approches de l'APD⁹ ».



Pour en savoir plus

Où trouver les documents de cadrage stratégique de la politique de développement française ?

La loi n° 2014-773 (LOP-DSI) du 7 juillet 2014 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029210384&dateTexte=20180930

Le CICID du 8 février 2018 : www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/article/comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpement

Les objectifs de l'aide française et les stratégies sectorielles : www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-aide-publique-au-developpement-francaise-priorites-chiffres-principes/

8. www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000579.pdf.

9. www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1057.asp.



Pour en savoir plus

Où trouver des données sur l'APD française ?

Les données de l'APD française sont intégralement publiées, projet par projet, sur le site du CAD de l'OCDE : www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/. Le site propose également des agrégats géographiques, sectoriels, par type d'aide et des comparaisons entre pays donateurs.

Données qualitatives sur les projets en cours

La France publie, sur un site commun, des données plus qualitatives sur ses projets bilatéraux d'aide au développement, comprenant notamment le rappel de leurs objectifs et leur état d'avancement : <https://opendata.afd.fr>.

Données budgétaires (exécution et programmation)

Les crédits, en exécution et en programmation, de la mission « APD » du budget de l'État sont présentés chaque année de manière détaillée dans les annexes aux projets de loi de finances, sur le site de la direction du Budget : www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-annee#.XOQPMDXgqUm.

- Le projet de loi de finances initiale, à l'automne, est accompagné d'un projet annuel de performances de la mission : www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-annee/exercice-2019/projet-loi-finances-2019-mission-aide-publique-developpement#resultat.
- Au projet de loi de règlement, au printemps, est joint un rapport annuel de performances (RAP), centré sur l'exécution de l'année précédente : www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/pdf/RAP2017_BG_Aide_publique_developpement.pdf.

- Un document de politique transversale (DPT) sur la politique française en faveur du développement retrace par ailleurs l'ensemble des crédits des autres missions du budget de l'État, des financements extrabudgétaires et des moyens des collectivités territoriales contribuant à la politique de développement : www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/dpt-2019/DPT2019_politique_developpement-W.pdf. Il comprend des prévisions d'APD et les données chiffrées qu'il contient sont accessibles en ligne au format Excel.

L'exécution et la programmation des dépenses du FSD sont publiées et actualisées, deux fois par an, dans le RAP et dans le DPT.

1

LA STRATÉGIE FRANÇAISE Une concentration accrue en faveur des PMA et de la mise en œuvre des ODD

1.1. Un principe d'intervention différenciée selon les pays partenaires, destiné à concentrer et à optimiser les apports français

Partenariats différenciés et cibles de concentration

La France privilégie la concentration de son effort financier et la cohérence géographique de son aide. En 2016, le CICID a ainsi adopté une liste de 17 pays prioritaires¹⁰, recentrée sur les PMA¹¹. Ces pays concentrent les financements les plus concessionnels, bénéficiant de la moitié de l'effort en subvention de l'État, et les deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD. Par ailleurs, les autorités ont décidé de consacrer au moins 75 % de l'effort financier de l'État en subventions et en prêts (hors annulations de dette) et au moins 85 % de celui mis en œuvre par l'AFD à la zone Afrique et Méditerranée. À travers le 11^e FED, auquel la France contribue à hauteur de 17,8 %, ce sont 17 milliards d'euros qui financent le développement durable en Afrique subsaharienne. **L'Afrique est plus que jamais au cœur de la politique de développement et de solidarité internationale de la France**, où l'État s'engage à lutter contre l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités, y compris entre les femmes et les hommes, et à préserver la planète.

Le CICID de 2016 a également acté le renforcement de la coopération de la France avec d'autres pays partenaires dont le développement et la stabilité sont prioritaires. Dans

ce cadre, le gouvernement a autorisé l'AFD à lancer une prospection dans les Balkans occidentaux et en Ukraine afin d'évaluer la pertinence et les conditions d'une activité dans ces pays. Dans les autres pays en développement, principalement situés en Asie et en Amérique latine, la France renforce son offre d'expertise et de préparation de projets, notamment dans la lutte contre les changements climatiques. En 2016, la zone Méditerranée et Moyen-Orient, et la zone Amérique latine et Caraïbes ont enregistré une hausse marquée de l'activité de l'AFD, avec chacune 1,4 milliard d'euros d'autorisations d'engagement, tandis que l'activité de l'agence dans la région Asie et Pacifique reste stable, également à 1,4 milliard d'euros en 2016. Les pays en crise bénéficient d'une attention particulière. Les interventions de la France dans ces pays répondent à des besoins en matière de développement humain, de renforcement de l'État de droit et de développement économique. Des instruments souples, principalement des subventions, sont utilisés.

Géographies

En 2016, l'Afrique concentrait 40,7 % des apports français, bilatéraux et multilatéraux (3,5 milliards d'euros).

Cinq de nos pays prioritaires (en subventions) figuraient parmi les 20 principaux pays bénéficiaires de l'APD totale (République démocratique du Congo, Niger, Sénégal, Burkina Faso, Mali), tandis que les trois premiers pays bénéficiaires des apports français étaient la Turquie (501 millions d'euros), le Maroc (364 millions d'euros) et la Jordanie (293 millions d'euros).

10. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

11. Le CICID du 8 février 2018 a pris la décision d'ajouter deux nouveaux pays à la liste des pays prioritaires : le Liberia et la Gambie.

Figure 3 – Répartition géographique de l'APD totale française en 2016

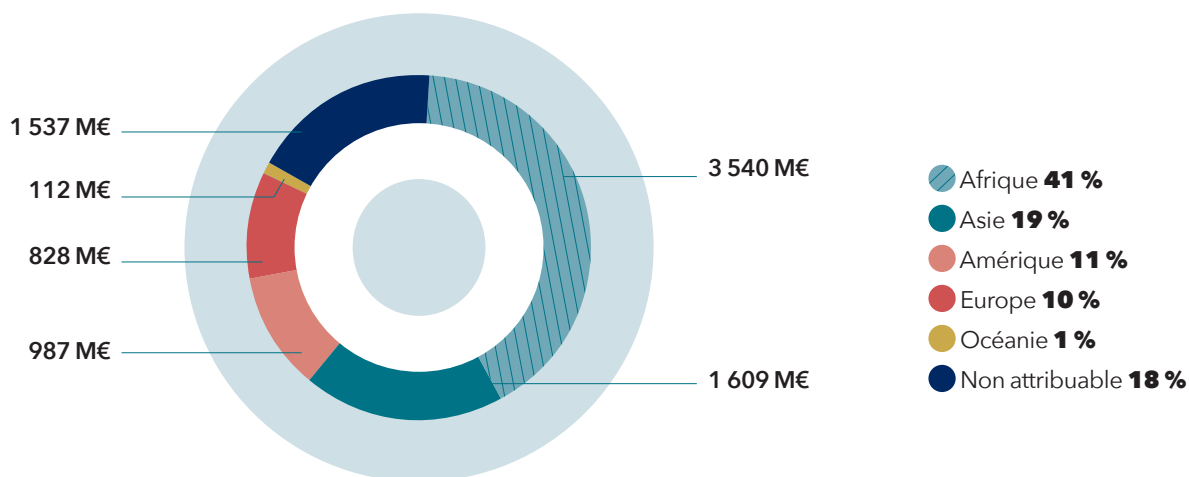
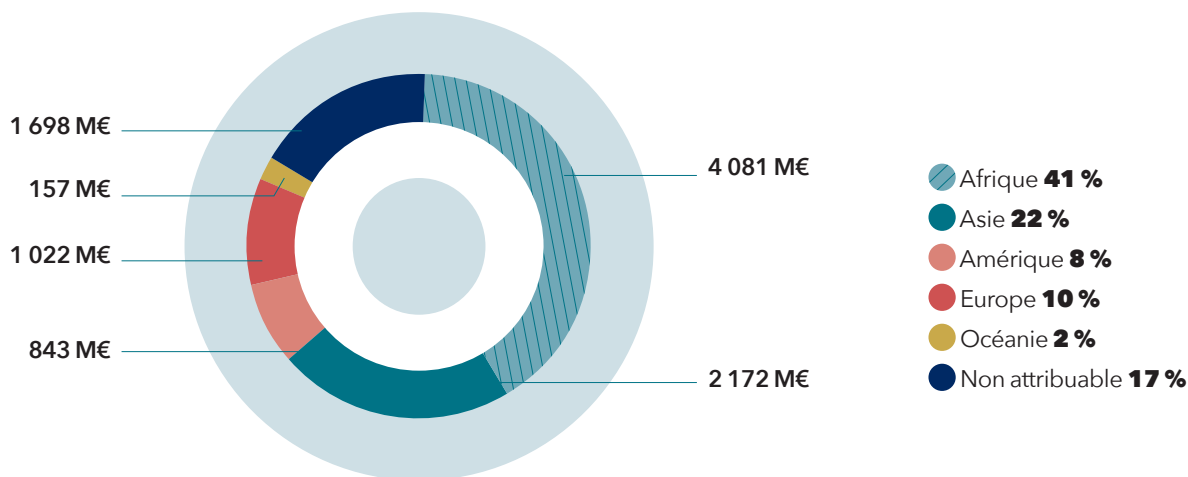


Figure 4 – Répartition géographique de l'APD totale française en 2017



En 2017, six de nos pays prioritaires (en subventions) figuraient parmi les 20 principaux pays bénéficiaires de l'APD totale (Éthiopie, Sénégal, Mali, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Tchad). Les trois premiers bénéficiaires des apports français, bilatéraux et multilatéraux¹² étaient la Turquie (7 % de l'APD, soit 677 millions d'euros), le Maroc (4 %, soit 434 millions d'euros), l'Irak (4 %, soit 419 millions d'euros), des PRI destinataires de prêts.

En 2017, 40,9 % de l'APD totale nette de la France étaient destinés à l'Afrique (4,1 milliards d'euros), dont deux tiers (2,9 milliards d'euros) à l'Afrique subsaharienne (29,8 %, hausse de 7 % par rapport à 2016). À l'échelle régionale, l'Afrique demeure le principal bénéficiaire de l'APD de la France (figure 3).

Tableau 1 – Premiers récipiendaires de l'APD totale française en 2016

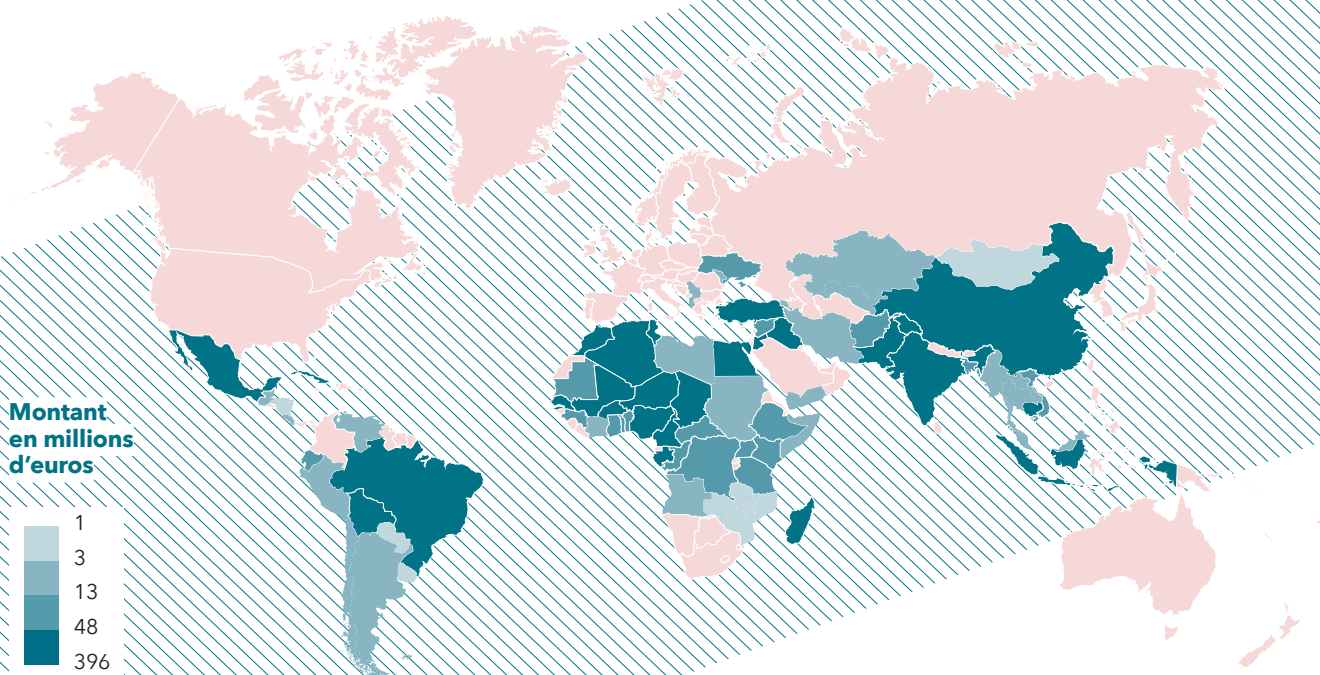
	Récipiendaires	APD nette (en millions d'euros)
1	Turquie	500
2	Maroc	364
3	Jordanie	293
4	Cameroun	236
5	Égypte	233
6	Inde	230
7	Colombie	184
8	Mexique	149
9	Éthiopie	126
10	Brésil	124
11	Nigeria	123
12	Tunisie	116
13	République démocratique du Congo	111
14	Niger	106
15	Sénégal	102
16	Kenya	100
17	Burkina Faso	98
18	Ghana	98
19	Mali	96
20	Cisjordanie et bande de Gaza	92

Tableau 2 – Principaux récipiendaires de l'APD totale française en 2017

	Récipiendaires	APD nette (en millions d'euros)
1	Turquie	677
2	Maroc	434
3	Irak	419
4	Inde	284
5	Cameroun	272
6	Égypte	260
7	Tanzanie	221
8	Éthiopie	199
9	Indonésie	198
10	Mexique	180
11	Brésil	175
12	Jordanie	170
13	Nigeria	160
14	Sénégal	140
15	Pakistan	137
16	Mali	133
17	Bolivie	117
18	République démocratique du Congo	116
19	Burkina Faso	115
20	Tchad	114

12. APD totale vers un pays = APD bilatérale + APD multilatérale imputée.

Carte 2 – Répartition géographique de l'APD bilatérale nette française en 2017



NB : sont représentés ici uniquement les montants ventilables par pays : le total est inférieur au total de l'APD nette française en 2017. Ne sont pas représentés les pays en deçà de 1 million d'euros. L'APD nette est calculée en soustrayant à l'APD brute le remboursement du principal des prêts APD effectués durant l'année. Elle inclut notamment certains frais dépensés en faveur de ressortissants des pays éligibles à l'APD dans les pays donateurs (frais d'écolage et accueil des réfugiés). **En 2017, les frais d'accueil d'étudiants chinois en France (frais d'écolage) représentaient 80 millions d'euros, soit 80 % des dons bilatéraux (100 millions d'euros) et 47 % de l'APD bilatérale brute (169 millions d'euros) octroyés à la Chine.**

1.2. La lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre de l'accord de Paris, axe essentiel de la politique française de développement

L'accord de Paris vise à maintenir la hausse des températures bien en deçà de 2 °C et de la limiter à 1,5 °C, à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord juste et solidaire prévoyant un soutien aux pays en développement pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements. Les efforts actuels, bien que positifs, sont insuffisants pour atténuer la crise climatique : en mettant en œuvre l'ensemble des engagements annoncés en 2015, nous nous dirigeons vers un réchauffement supérieur à 3 °C.

Cadre d'intervention

La France concentre son aide dans :

- la mise en place de politiques publiques adéquates pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN) publiées lors de la COP 21 ;
- la mobilisation des flux financiers publics et privés pour financer la transition écologique et l'orientation des investissements vers un développement à faibles émissions et résilient aux impacts du changement climatique ;

- la protection des populations vulnérables aux effets du changement climatique et à ses impacts irréversibles.

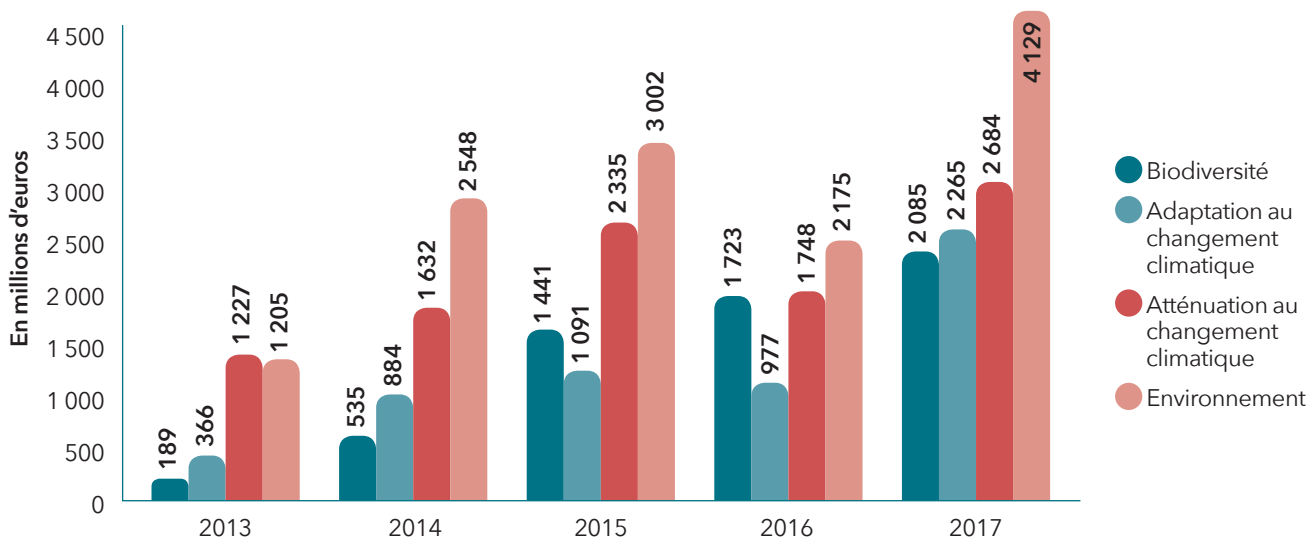
Par ailleurs, la France met en œuvre sa diplomatie pour inciter les banques multilatérales de développement et l'UE à suivre les mêmes priorités et à fixer un montant croissant de cobénéfices climat à leurs interventions. L'AFD a été l'un des premiers bailleurs de fonds internationaux à intégrer la lutte contre le changement climatique dans ses pratiques. Le cadre d'intervention transversal (CIT) Climat et développement 2012-2016 fixait pour objectifs un niveau de 50 % des autorisations d'engagements annuelles de l'AFD dans les États étrangers ayant des cobénéfices climat (soit 5 milliards d'euros de financements annuels à l'horizon 2020) et de 30 % pour Proparco ; l'évaluation systématique de l'empreinte carbone des projets financés par l'AFD et enfin l'application d'une sélectivité aux opérations de l'AFD au regard de leur impact climat. Ces objectifs ont permis de structurer les opérations de l'AFD et de la positionner sur le plan international comme un acteur majeur de la finance climatique. Enfin, lors du One Planet Summit de décembre 2017, le groupe AFD s'est engagé à devenir la première institution financière « 100 % accord de Paris » et fait valoir son expertise dans le cadre de l'International Development Finance Club, dont elle assure la présidence depuis octobre 2017.

Mise en œuvre

L'AFD a mis en place une nouvelle facilité de financement, le **programme Adapt'Action**, vaste programme d'appui technique pour la mise en œuvre des contributions des pays les plus vulnérables au dérèglement climatique. Doté de 30 millions d'euros sur une durée de quatre ans (2016-2020), Adapt'Action bénéficiera à terme à 15 pays avec une priorité donnée à l'Afrique, aux PMA et aux petits États insulaires en développement¹³.

La **Facilité 2050**, initiative de l'AFD lancée lors du One Planet Summit en décembre 2017 et dotée de 30 millions d'euros, a pour objectif de financer l'élaboration par les pays de stratégies de développement bas carbone et résilient à long terme, à établir d'ici à 2020 selon les termes de l'accord de Paris. De telles stratégies doivent inciter ces pays à prendre dès aujourd'hui les bonnes décisions de développement. En 2017, les engagements de l'AFD pour le climat se sont élevés à 4 milliards d'euros – dont 1,1 milliard d'euros consacrés à l'adaptation – contre 3,6 milliards en 2016. Les projets d'atténuation ont permis d'éviter l'émission de 3,6 Mt CO₂eq en 2016, et de 4,8 Mt CO₂eq en 2017. Le financement de l'adaptation devra atteindre 1,5 milliard d'euros par an d'ici 2020, avec une priorité en Afrique dans les PMA et les pays les plus vulnérables au changement climatique. Dans le cadre du système des marqueurs de Rio¹⁴ mis en place par le CAD de l'OCDE (figure 5), **la France peut faire valoir une trajectoire à la hausse de projets ayant des objectifs environnementaux et climatiques.**

Figure 5 – Les engagements français d'APD en faveur des marqueurs de Rio sont en forte hausse



13. À ce stade, l'AFD a déjà identifié six premiers pays : les Comores, Madagascar, Maurice, le Niger, la République dominicaine et la Tunisie.

14. Dans leur déclaration d'APD, les donateurs indiquent, pour chaque activité, si elle vise un objectif environnemental ou les objectifs des conventions de Rio (biodiversité, atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, désertification).

Ainsi, sur la période 2013-2017, les volumes d'engagements d'APD ayant pour objectif principal ou significatif la préservation de l'environnement ou les principes des conventions de Rio ont tous augmenté. Certains ont été multipliés par deux (adaptation au changement climatique), d'autres par plus de dix (biodiversité).

FOCUS PROJETS

Lutte contre le changement climatique

Préserver les écosystèmes insulaires et les rendre moins vulnérables aux dérèglements climatiques dans les îles du Pacifique Sud : le projet RESCCUE

Les îles du Pacifique Sud sont particulièrement dépendantes de leurs écosystèmes terrestres et marins. Les dérèglements climatiques, conjugués aux activités humaines, entraînent une forte dégradation des milieux naturels avec des conséquences sociales et économiques importantes.

L'AFD soutient le projet RESCCUE (*Restoration of Ecosystem Services against Climate Change Unfavorable Effects* - restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique) pour la gestion intégrée des zones côtières, afin d'améliorer la fonctionnalité des écosystèmes, de démontrer leur valeur économique et de mettre en place des mécanismes de financement innovants assurant la pérennité des actions de préservation. Subvention : 6,5 millions d'euros (AFD), 2 millions d'euros (Fonds français pour l'environnement mondial).

Soutenir le Sud-Est brésilien dans la transition vers une économie plus sobre en carbone

Fortement touché par les sécheresses et les inondations, le



© Jodi Bieber/AFD

Parc éolien Eskom (Afrique du Sud)

Minas Gerais est le premier État du Brésil à avoir réalisé un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique. Il s'est lancé, en 2012, dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial et s'est engagé, en parallèle, dans une politique volontariste d'aménagement du territoire privilégiant la réduction des inégalités sociales et l'accès aux services publics essentiels pour les plus démunis. L'AFD soutient le programme d'action de l'État du Minas Gerais dans ses différentes composantes. Prêt concessionnel : 300 millions d'euros.

Favoriser les financements verts et diversifier le mix énergétique en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud, plus grande puissance électrique du continent, dispose d'importantes réserves de charbon. Ce modèle de développement n'est pas durable et son efficacité énergétique est insuffisante. Depuis 2009, le pays s'est doté d'objectifs forts pour rééquilibrer le mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Perspectives

Début 2018, le CIT Climat 2017-2022 de l'AFD a inscrit quatre engagements consistant à assurer une activité « 100 % accord de Paris », à augmenter les volumes de financement « climat », à contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement et à coconstruire des solutions et peser sur les normes. Pour les deux prochaines années, l'objectif est

d'accompagner la mise en œuvre effective de l'accord de Paris et de permettre d'augmenter l'ambition collective pour l'action climatique dès 2020. Il s'agira d'assurer la cohérence des interventions avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires, tout en assurant l'adaptation et la résilience des populations et écosystèmes aux chocs climatiques actuels et futurs.

Tableau 3 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les domaines du climat et de la biodiversité

N°	Indicateur de l'aide	Unité de mesure	Valeurs 2016	Valeurs 2017
2.	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité	Hectares	16 220 000	15 834 000
			808 000	4 484 000
			0	15 200
13.	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂) - <i>ex ante</i>	t CO ₂ /an	3 640 000	4 800 000

1.3. Une approche globale pour la gestion des crises, des fragilités et les interventions humanitaires

Près d'un cinquième de la population mondiale vit aujourd'hui dans des contextes de fragilité, de conflit et de violence. Les conflits de formes asymétriques et entre des acteurs non étatiques se sont multipliés, et sont localisés pour la plupart dans les PMA, mais aussi dans les PRI.

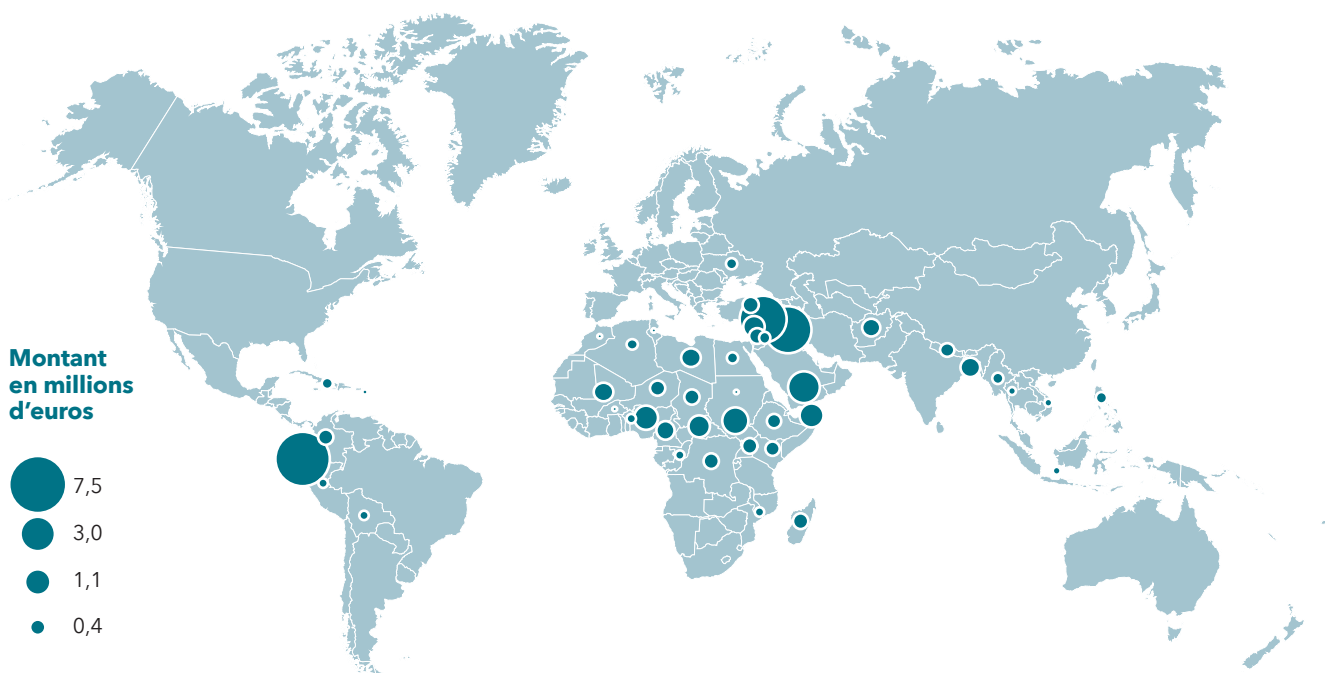
Cadre d'intervention

La complexification croissante des fragilités et des crises exige une approche globale de la France, qui articule les instruments de temps longs, liés à l'action diplomatique, au développement et à la paix, et les instruments de temps courts liés aux actions d'urgence et humanitaires. Sur le plan stratégique, le CICID de 2016 a acté le renforcement de l'action de la France dans les pays en crise et en situation de fragilité. Des engagements financiers correspondant à cette priorité ont été pris à cette occasion, à savoir la création de la facilité Minka, dotée de 100 millions d'euros par an dès 2017, et la mobilisation, sur la période 2016-2018, de 200 millions d'euros de dons en faveur des réfugiés syriens et en ciblant, notamment, la jeunesse, l'éducation et le Liban.

Mise en œuvre

Les années 2016-2017 ont marqué un net renforcement des moyens de l'action humanitaire française - qui a dépassé pour la première fois 150 millions d'euros annuels - et de la stabilisation en sortie de crise. Sur la période 2007-2016, la France a consacré plus de 32 milliards d'euros d'APD nette (3,2 milliards par an en moyenne) à des pays en situation de fragilité tels que définis par l'OCDE. En 2016, l'éducation (227 millions d'euros), la distribution et l'assainissement de l'eau (192 millions d'euros) et l'énergie (161 millions d'euros) étaient les premiers secteurs d'intervention de la France dans ces pays. Les projections militaires de la France dans le cadre d'opérations extérieures ont, en outre, conduit à initier une approche globale marquée par l'importance de créer, au-delà de la réalisation des objectifs militaires d'imposition et de maintien de la paix, des synergies avec les acteurs du développement dans le but de consolider une paix durable. En réponse aux crises humanitaires et à la sortie de crise, la France, via le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, a engagé 90 millions d'euros en 2016 et 2017 (30 millions d'euros en 2016, 60 millions d'euros en 2017) pour financer les actions de ses partenaires. En 2017, le CDCS a ainsi affecté 15 millions d'euros à des interventions humanitaires et de stabilisation après la libération des villes de Raqqa et de Mossoul, ouvrant la voie à la mise en œuvre d'actions plus structurantes dans le cadre du programme d'urgence de 50 millions d'euros (2018) en faveur de la Syrie et de la facilité Minka de l'AFD en Irak.

Carte 3 – Répartition géographique de l'aide humanitaire bilatérale de la France (2017)



Encadré 4 – Le fonds « Paix et résilience », dit facilité « Minka », un outil de lutte contre les fragilités

En 2016, le CICID a décidé la création d'une facilité pour l'atténuation des vulnérabilités et la réponse aux crises (fonds « Paix et résilience ») mise en œuvre par l'AFD. Ce fonds, doté de 100 millions d'euros par an dès 2017, verra son montant doublé pour atteindre 200 millions d'euros par an d'ici à 2020. Cette facilité sert à financer des programmes régionaux appelés « initiatives » et a vocation à apporter : des ressources en dons additionnelles aux instruments financiers habituels de l'AFD, et disponibles à tout moment grâce à une réserve ; des engagements pluriannuels afin d'accompagner les sorties de crise dans la durée ; une approche par bassins de crise ; une démarche partenariale ; des méthodologies analytiques et opérationnelles adaptées ; un renforcement des capacités nationales sans négliger l'approche au plus près des besoins des communautés vulnérables.

Sa mobilisation repose sur quatre critères cumulatifs : degré d'exposition de la zone considérée à des chocs majeurs ; capacité à y faire face ; degré de propagation possible des tensions ou du choc ; et avantage comparatif de la France et de l'AFD. Quatre initiatives ont été lancées en 2017 :

- « Ga Sôngo » (République centrafricaine), centrée sur les impacts de la crise centrafricaine et intégrant le caractère transfrontalier de cette crise ;
- « Sawa » (Moyen-Orient), ciblant les régions affectées par la crise syro-irakienne, en Irak, en Jordanie, au Liban et en Turquie ;
- « Tiwara » (Sahel), en réponse aux répercussions régionales de la crise malienne dans la région sahélienne ;
- « Kouri » (lac Tchad), en soutien aux régions touchées par Boko Haram au Nigeria, au Cameroun, au Tchad et au Niger.

Encadré 5 – La réponse française à la crise syrienne

La France est engagée depuis le début de la crise syrienne, en Syrie et auprès des pays voisins, dont la Jordanie et le Liban. Son action vise à venir en aide à la population syrienne réfugiée et aux communautés hôtes dans les pays d'accueil de réfugiés (Liban, Jordanie, Turquie, Irak). En Syrie, l'aide française a vocation à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Lors de la conférence de Londres de février 2016, la France s'est engagée à accorder une aide de 1,1 milliard d'euros, dont 200 millions d'euros de dons, en Syrie et dans les pays voisins, pour la période 2016-2018. En 2016-2017, ces engagements ont été largement tenus, puisque 166 millions d'euros d'aide ont été mobilisés, au travers de financements aux ONG locales et internationales, aux organisations internationales et aux agences des Nations unies.

En 2017, à la suite de la libération de Raqqa de l'emprise de Daech, une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros a été consacrée au nord-est de la Syrie pour permettre le retour des populations réfugiées et déplacées et le rétablissement durable de conditions de vie dignes et sûres. En 2017, le soutien apporté par la France sur le territoire syrien, en réponse aux besoins d'urgence des populations les plus vulnérables, s'est élevé à près de 15 millions d'euros.

Perspectives

En 2018, le CICID a identifié comme priorité le traitement des crises et fragilités selon une approche globale. À cet égard, il est prévu d'accroître les moyens dédiés : une contribution annuelle (bilatérale et multilatérale) de 500 millions d'euros sera consacrée à l'action d'urgence humanitaire et à la stabilisation en sortie de crise d'ici 2022 ; les financements du fonds Minka de l'AFD seront doublés pour atteindre 200 millions d'euros d'ici 2020, dont une partie significative à destination du Sahel, dans le cadre de l'Alliance Sahel. Adoptées lors du premier semestre 2018, les nouvelles stratégies françaises – stratégie aide humanitaire internationale et stratégie *Prévention, résilience et paix durable* (2018-2022) – consolident le cadre doctrinal qui guide l'action de la France dans les contextes fragiles et de crise.

Encadré 6 – L'Alliance Sahel : une coordination des bailleurs sur une zone clé de fragilités du continent africain

Les six membres fondateurs de l'Alliance Sahel sont, à titre bilatéral, l'Allemagne et la France et, pour les organisations multilatérales, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'UE. Ils ont été rejoints par l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni. D'ici 2022, l'Alliance Sahel mobilisera 7,5 milliards d'euros à travers plus de 500 projets déjà lancés ou nouveaux. Le montant global des engagements financiers est amené à augmenter avec l'identification de nouveaux projets et l'adhésion de nouveaux partenaires.

L'Alliance Sahel vise à articuler les problématiques de sécurité et de développement avec l'objectif final d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Elle repose sur des méthodes d'intervention innovantes, un système de redevabilité des bailleurs et des priorités ciblées portant sur un nombre limité de secteurs (employabilité des jeunes, agriculture, décentralisation). La mise en œuvre des projets privilégie des circuits courts, transparents et qui permettent d'atteindre directement les populations concernées.

Les membres de l'Alliance se sont engagés à améliorer leur coordination afin de mieux répondre aux besoins des populations en identifiant les zones délaissées, en évitant les doublons et en s'appuyant sur les avantages comparatifs de chacun des acteurs. Les modes d'action innovants sont encouragés par un partage des bonnes pratiques identifiées et le développement de projets multipartenaires et multisectoriels coordonnés avec l'existant dans une série de régions prioritaires : les Hodh (Mauritanie), Konna (Mali), le Nord-Tillabéri (Niger), le Nord-Sahel (Burkina Faso) et le bassin du lac Tchad.

1.4. Un réengagement de la France en faveur de l'éducation de base

Si d'importants progrès ont été réalisés depuis l'an 2000 et la fixation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), 265 millions d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau primaire ou secondaire, pour majorité des jeunes filles, n'ont toujours pas accès à l'école, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne. Dans les pays du Sahel, la moitié des enfants atteignent l'adolescence sans maîtriser les apprentissages de base. Les voies de l'enseignement supérieur et professionnel sont peu nombreuses et peu diversifiées, alors que, selon les projections des Nations unies, plus de 330 millions de jeunes entreront sur le marché du travail en Afrique subsaharienne d'ici 2030, et près du double devront être scolarisés.

Cadre d'intervention

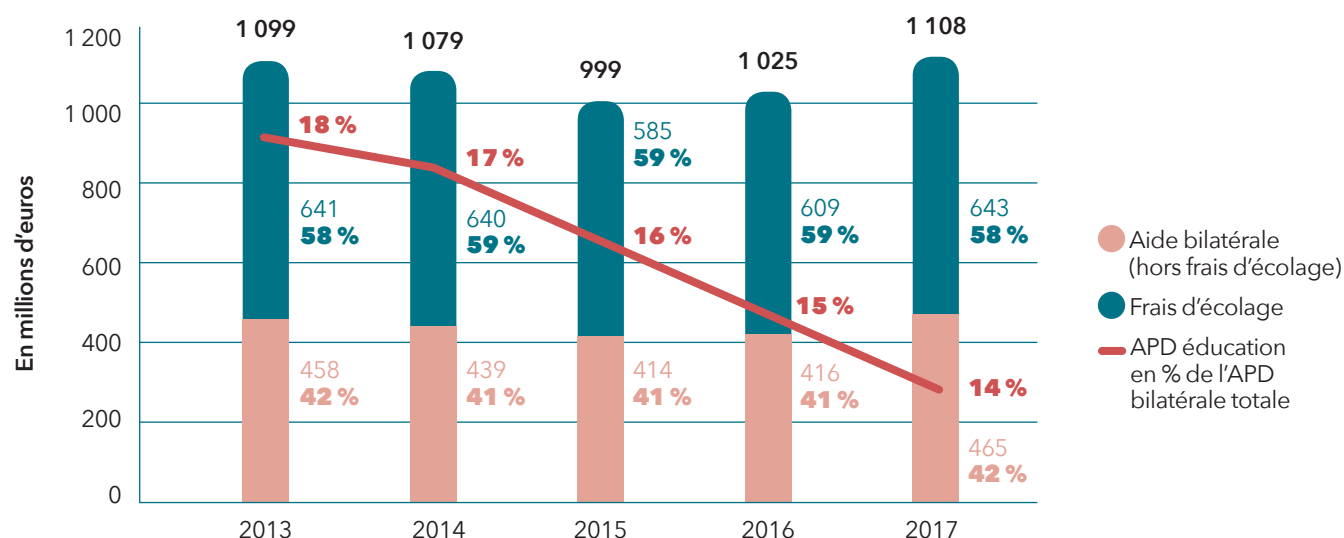
Le CICID de 2016 a souligné le caractère essentiel et prioritaire du secteur de l'éducation pour le développement, qui prend une dimension centrale dans le cadre de l'Agenda 2030.

En 2017, la France a adopté une stratégie internationale pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion dans les pays en développement pour 2017-2021. Pour l'éducation de base, la France s'engage à :

- favoriser l'accès à l'éducation primaire et secondaire ;
- améliorer la qualité des apprentissages pour le XXI^e siècle ;
- renforcer la gouvernance de l'éducation pour des systèmes efficaces. Pour la formation professionnelle et l'insertion dans l'emploi, la stratégie prévoit de :
 - soutenir l'opérationnalisation de politiques publiques de formation professionnelle ;
 - promouvoir un enseignement supérieur contribuant au *continuum* formation-recherche-innovation ;
- accompagner les processus d'accès et de maintien dans l'emploi et de mobilité sur le marché du travail.

L'AFD a également actualisé en 2016 son cadre d'intervention sectoriel (CIS) éducation, formation et emploi, qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie française.

Figure 6 – Les montants consacrés au secteur de l'éducation sont en augmentation depuis 2015 mais la part dans l'APD totale est en diminution

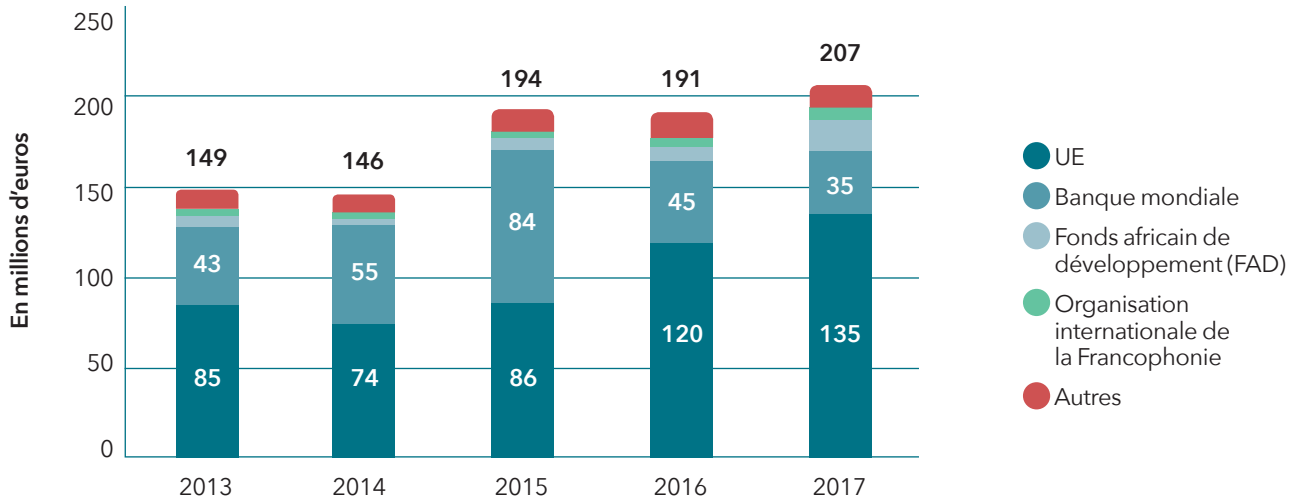


Mise en œuvre

En 2016, la France a consacré 1,2 milliard d'euros d'APD à l'éducation, soit environ 12 % de son APD totale. 84 % de ces moyens ont transité par le canal bilatéral,

principalement sous la forme de dons (94 %). En 2017, la France a augmenté son soutien au secteur de l'éducation, qui a atteint plus de 1,3 milliard d'euros d'APD, dont 84 % ont transité par le canal bilatéral, principalement sous la forme de dons (91 %).

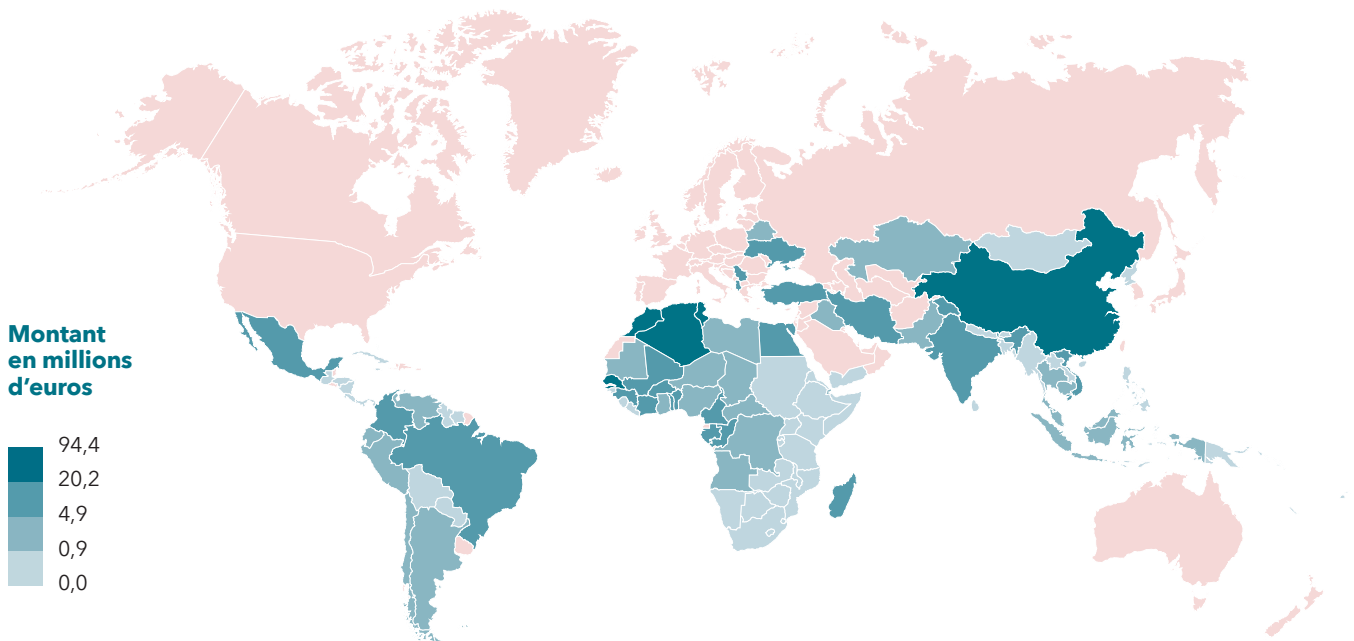
Figure 7 – L'APD multilatérale à l'éducation transite principalement par l'UE et la Banque mondiale



En 2017, seuls 15 % de l'aide française dans ce secteur étaient destinés à l'éducation de base, le reste à l'enseignement supérieur (17 % en 2016). Ce décalage résulte toutefois de considérations comptables et non stratégiques : en effet, près de 60 % de l'APD dans ce secteur sont constitués de frais d'accueil des étudiants étrangers en provenance des

pays éligibles à l'APD, appelés aussi « frais d'écolage ». Les premiers bénéficiaires de l'APD française dans le secteur de l'éducation (carte 4) sont la Chine et les pays du Maghreb, qui concernent la plus grande part des frais d'écolage¹⁵. Cette tendance pourrait se rééquilibrer en faveur de l'éducation de base sur la durée du quinquennat.

Carte 4 – Répartition géographique des frais d'écolage français en 2017



15. En 2016 et 2017, la France a valorisé en APD respectivement 194 et 212 millions d'euros pour l'accueil d'étudiants originaires des pays du Maghreb et 80 et 81 millions d'euros pour l'accueil d'étudiants chinois, sur des totaux de 618 et 655 millions d'euros de frais d'écolage.

En matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi, l'AFD est le principal opérateur de la France dans ses pays partenaires : en 2016, 480 000 enfants ont achevé le cycle primaire grâce aux programmes financés par l'AFD et 492 000 en 2017. De la même manière, le nombre de jeunes accueillis dans des dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD est passé de 114 000 en 2016 à 142 000 en 2017. Le total des engagements de l'AFD pour le secteur s'est élevé à 308 millions d'euros en 2016 et 156 millions d'euros en 2017.

La France est l'un des cofondateurs du Partenariat mondial pour l'éducation, principal fonds multilatéral dédié à l'éducation de base, particulièrement actif en Afrique. En 2015-2017, la contribution française a diminué par rapport à la période précédente, s'élevant

à 17 millions d'euros. Les contributions françaises ont abondé en 2016 différents organismes et fonds multilatéraux impliqués dans l'éducation, en particulier les institutions de l'UE, pour un montant de 119 millions d'euros¹⁶. La France a complété son engagement dans les contextes de crise à travers un appui de 15 millions d'euros au Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations International Children's Emergency Fund - UNICEF) pour la scolarisation des enfants syriens réfugiés en Jordanie et au Liban. En 2016-2017, la France a également porté une attention particulière à l'éducation en contexte d'urgence et de crise prolongée, à travers notamment un soutien bilatéral au gouvernement libanais pour la scolarisation des enfants réfugiés syriens (50 millions d'euros).

Tableau 4 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeurs 2016	Valeurs 2017
5.	a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	Nombre de personnes/an	858 000	812 000
	<i>dont nombre de filles</i>		<i>426 000</i>	<i>396 000</i>
	b. Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	Nombre de personnes/an	482 000	492 000
	c. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	Nombre de personnes/an	114 000	142 000

FOCUS PROJETS

Éducation

Parmi les interventions emblématiques de l'AFD, le **projet Jeunesse Diffa** (subvention de 10 millions d'euros octroyée en 2016) vise à répondre à l'enjeu majeur de l'insertion professionnelle des jeunes dans cette région du Niger marquée par une importante crise sécuritaire, économique et humanitaire. L'AFD soutient également des initiatives structurantes



Jeunes écolières (Niamey, Niger)

© Philippe Guironie/AFD

à dimension régionale, telles que le **pôle de Dakar de l'Institut international de planification de l'éducation de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture** (4 millions d'euros en 2016), plateforme d'expertise en analyse et en planification des politiques éducatives en appui aux ministères de l'Éducation d'Afrique de l'Ouest.

16. Montants imputés à la France pour le secteur éducation-formation en intégrant à la fois la Commission européenne, le FED et la BEI.

Perspectives

Le CICID de 2018 a appelé de ses vœux l'augmentation du financement international en faveur de l'éducation, notamment l'éducation de base, et à cibler les pays prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale, en particulier ceux de l'espace francophone où la connaissance du français et la formation aux valeurs démocratiques dans notre langue participent à l'accès à la citoyenneté et à l'emploi. Lorsque la langue française est la langue d'enseignement, l'action de la France visera à ce que sa maîtrise soit un levier qualitatif essentiel d'atteinte des ODD. La France appuiera la Francophonie comme moteur de croissance. La France a également augmenté sa contribution de 200 millions d'euros à la reconstitution du Partenariat mondial pour l'éducation.

1.5. Une prise en compte accrue de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un véritable enjeu de développement. La Banque mondiale estime que, dans les pays les plus pauvres, l'écart entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes âgés de 25 à 34 ans est plus marqué que dans d'autres pays (Banque mondiale, 2018). Partout dans le monde, les femmes sont victimes de discriminations, notamment dans l'accès à l'éducation ou à la santé. Chaque année, près de 16 millions d'adolescentes connaissent des grossesses précoces et on estime que 3 millions de filles âgées de 15 à 19 ans subissent des avortements à risque.

Cadre d'intervention

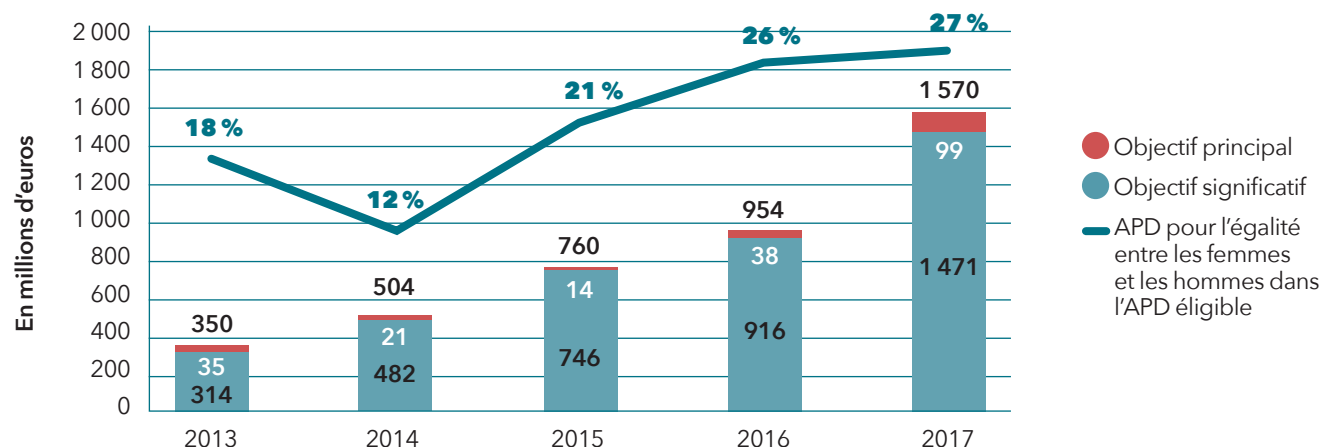
Adoptée en 2013, la stratégie *Genre et développement* (2013-2017) fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un axe central de la politique française de développement. Cette stratégie fixait des objectifs précis à l'horizon 2017, comme la sensibilisation et la formation, l'appui à la recherche, la promotion du dialogue avec la société civile, et la redevabilité en termes d'efficacité de l'APD. **En 2017, le président de la République s'est engagé à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la « grande cause du quinquennat ». Le genre a été confirmé comme un thème transversal de l'action extérieure de la France**, aussi bien dans les instruments de financement et de mise en œuvre de ses projets que dans le plaidoyer politique aux niveaux bilatéral, européen et multilatéral. Le 8 mars 2017, le « serment de Paris » est venu confirmer cette tendance au plus haut niveau.

Mise en œuvre

Cette nouvelle stratégie a permis de réaliser des avancées importantes en matière de prise en compte du genre dans les politiques de développement. **Ainsi, tous les projets du MEAE sont désormais examinés à l'aune du genre et notés selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE.**

Ces dernières années, l'APD de la France allouée à l'égalité entre les femmes et les hommes a augmenté de manière significative. Sur la période 2014-2017, le volume d'APD marqué « genre » selon les règles du CAD de l'OCDE a triplé en volume (de 504 millions d'euros à 1,57 milliard d'euros - figure 8) et plus que doublé en part de l'APD éligible (de 12 % à 27 %)¹⁷.

Figure 8 – Les moyens consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes sont en hausse constante depuis 2014



17. Dans leur notification au système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD, les donateurs doivent indiquer, pour chaque activité, si elle vise l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif politique. Une activité doit explicitement promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes pour être classée comme orientée vers l'égalité entre les femmes et les hommes. (Source : OCDE.Stat.)

L'ensemble des opérateurs de la politique de développement française ont inscrit le genre dans leur contrat d'objectifs et de moyens. Ainsi, plus de **50 % des opérations financées par l'AFD dans les États étrangers ont eu un impact favorable pour l'égalité femmes-hommes en 2016**. En 2016-2017, l'analyse de genre a été intégrée dans tous les instruments de financement de l'AFD.

Dans les enceintes internationales et européennes, la France s'est illustrée comme porte-drapeau des droits des femmes, en particulier dans les enceintes des Nations unies. Elle défend avec fermeté l'approche « droits et santé sexuels et reproductifs » dans les négociations internationales, à la Commission sur le statut des femmes, à la Commission des Nations unies sur la population et le développement ou dans le cadre du consensus européen pour le développement.

FOCUS PROJETS

Renforcer le pouvoir économique des femmes en zone rurale au Sénégal

Un projet conduit par Peuples solidaires, Actionaid international Sénégal et les organisations locales sénégalaises Kédougou encadrement et orientation du développement humain, Association des producteurs de banane de la vallée du fleuve Gambie et Yakaar Niani Wulli a été financé en partie par l'AFD dans les **régions de Tambacounda et de Kédougou, au Sénégal**. Il vise le **renforcement du pouvoir économique des femmes en zones rurales** pour améliorer durablement leurs conditions de vie et l'accès à la sécurité alimentaire. En effet, les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes sont une des causes majeures des conditions de vie plus difficiles pour les femmes dans les zones rurales



© Scott Wallace/Banque mondiale

Cueillette de tomates (Sénégal)

dans l'est du Sénégal. Le projet vise ainsi à renforcer les capacités des femmes à revendiquer leurs droits et à agir pour le changement, à permettre aux

femmes de développer des alternatives économiques. L'AFD s'est engagée à verser 420 750 euros pour ce projet, sur trois ans.

Perspectives

Si la mise en œuvre de la stratégie *Genre et développement* 2013-2017 a permis un engagement diplomatique satisfaisant, le renforcement des capacités des agents du MEAE et l'intégration du genre dans la conduite des projets, les OSC et les partenaires du développement ont souligné la nécessité de poursuivre

les efforts entrepris en augmentant les financements tant bilatéraux que multilatéraux. Le MEAE s'est récemment doté d'une nouvelle *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)*, qui vise en particulier à accroître les montants de l'APD française marqués genre, c'est-à-dire dont l'objectif, principal ou significatif, vise à l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.6. En matière de santé mondiale, la France réalise des efforts exceptionnels à l'échelle internationale, en particulier sur le plan financier

Alors que l'espérance de vie augmente globalement dans les pays développés et s'accompagne d'un vieillissement des populations, les pays en développement, en particulier en Afrique, restent à la marge de ces transformations sanitaires et se trouvent dans l'incapacité de faire face aux difficultés et besoins induits par la croissance démographique, les changements climatiques ou les situations de conflits. Ainsi, 400 millions de personnes n'ont pas accès à au moins un service essentiel de santé dans le monde (Organisation mondiale de la santé - OMS -/Banque mondiale, 2015), et 6 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans.

Cadre d'intervention

La politique française de développement en matière de santé est guidée par trois axes stratégiques :

- le renforcement des systèmes de santé durables et l'appropriation par les pays bénéficiaires ;
- la priorité accordée aux pays francophones ; et
- l'approche par les droits.

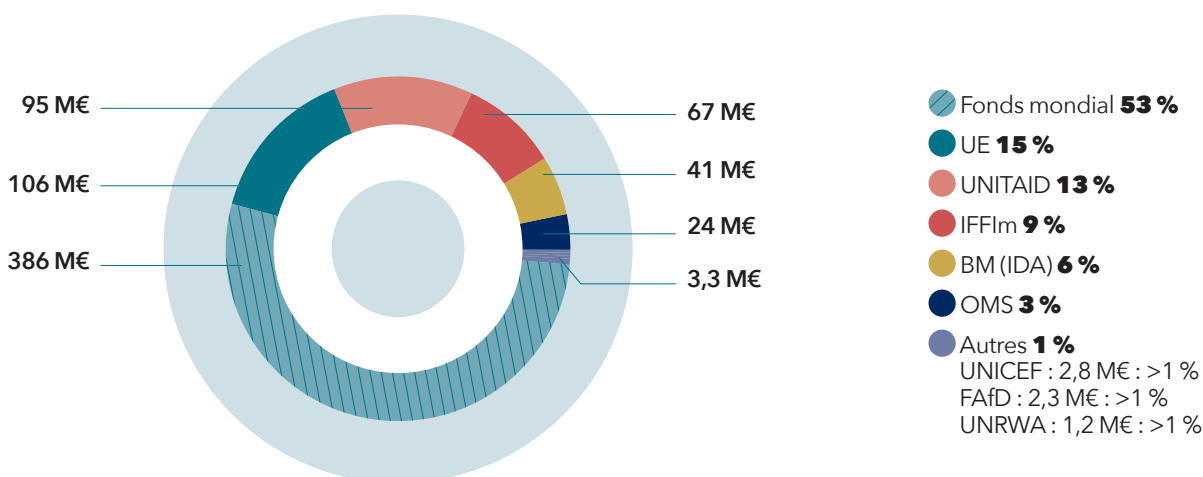
La stratégie française en santé mondiale, présentée en mars 2017, traduit la volonté de renforcer les systèmes de santé pour atteindre la CSU et la poursuite de la lutte contre les maladies transmissibles, selon une approche intégrée.

La France a fortement appuyé l'introduction de cette priorité lors de l'élaboration de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial, tout en insistant pour le renforcement des systèmes de santé communautaires. La France incite le Fonds mondial à s'investir davantage dans le suivi des instances de coordination nationales et s'emploie à en améliorer le fonctionnement. GAVI, partenariat international public-privé qui facilite l'accès des enfants à la vaccination dans les pays partenaires, a, de son côté, adopté en juin 2016 un nouveau cadre pour le renforcement des systèmes de santé et des services d'immunisation qui prévoit une hausse et une harmonisation des subventions dans ce domaine.

Depuis la mise en œuvre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial en 2014, la part des pays francophones d'Afrique subsaharienne dans les subventions a augmenté. Au sein de GAVI, sur la période 2016-2020, 49 % des pays soutenus seront francophones et bénéficieront d'un soutien financier accru de moitié sur la période. UNITAID a fortement augmenté sa présence et ses investissements dans l'espace francophone depuis deux ans. Plus de la moitié des projets concernent des pays francophones. **L'Initiative 5 %**, part de notre contribution au Fonds mondial (soit 18 millions d'euros), est gérée par Expertise France sous la tutelle du MEAE. Il a été décidé fin 2016 de porter cette part à 7 % sur la période 2017-2019. Dans le cadre de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial, une des quatre priorités est la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes, fortement promue par la France. L'action en faveur des populations affectées, fragiles et vulnérables est un élément clé pour mettre fin aux épidémies, à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre des subventions.

Mise en œuvre

Figure 9 – En 2017, plus de la moitié de l'APD multilatérale française consacrée au secteur de la santé transite par le Fonds mondial



La France a fait le choix d'investir dans les fonds multilatéraux en santé que sont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'IFFIm et UNITAID, avec près de 550 millions d'euros en 2017, soit plus des trois quarts de son APD dans ce secteur.

La France s'est engagée, lors de la dernière conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial (septembre 2016), à maintenir sa contribution à 1 milliard de dollars américains sur le *triennum* 2017-2019 (le Fonds a recueilli 12,9 milliards de dollars américains d'engagements, soit 1 milliard d'euros de plus que dans la période précédente). Elle reste ainsi, après les États-Unis, le deuxième bailleur de l'organisation sur la période de 2001 à 2018. La conférence Sida à Paris (juillet 2017) a illustré le dynamisme de la recherche dans ce domaine, et notamment des acteurs français ou francophones.

La France est le premier bailleur d'**UNITAID** (chargé d'accélérer la réponse aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en déployant des innovations mieux adaptées, plus efficaces et moins chères), avec environ 60 % des ressources cumulées depuis sa création, en 2006. Sa contribution s'est élevée à 95 millions d'euros en 2016 et 80 millions d'euros en 2017.

La France est le sixième bailleur de **GAVI** pour la période 2016-2020 (derrière le Royaume-Uni, la fondation Gates, la Norvège, les États-Unis et l'Allemagne), avec un engagement de 465 millions d'euros à travers des mécanismes de financement innovants.

La poursuite de cet effort financier est le prolongement et la concrétisation de notre engagement politique et stratégique au sein de ces fonds.

FOCUS PROJETS

Développement sanitaire et indicateurs de santé au Niger

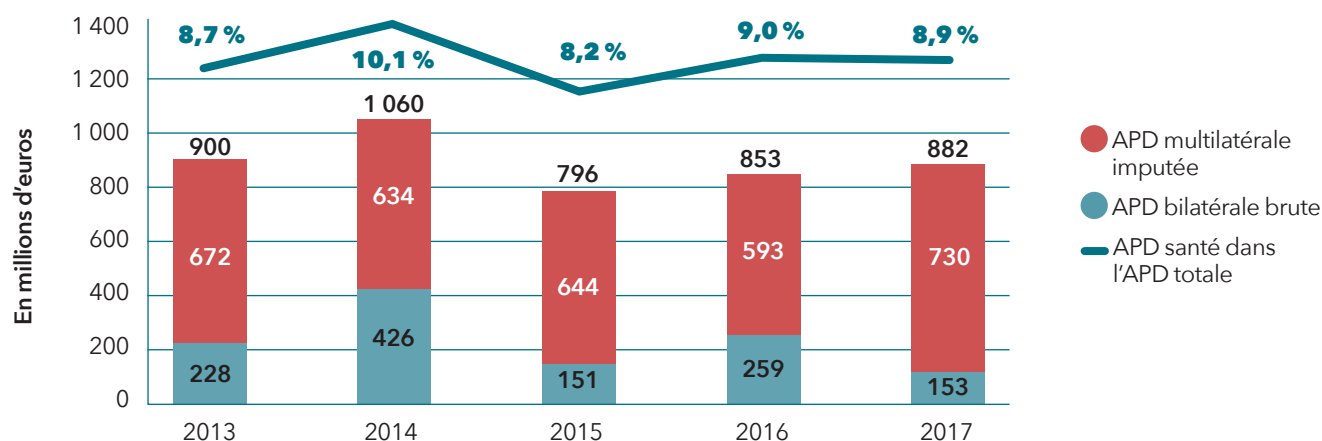
Au Niger, la France appuie la mise en œuvre du Plan de développement sanitaire et contribue à améliorer les indicateurs de santé : baisse de la mortalité infanto-juvénile, hausse des indicateurs d'utilisation des services, hausse des indicateurs de la santé de la reproduction (notamment la prévalence contraceptive). L'AFD est intervenue en subvention à hauteur de 13 millions d'euros. Le projet s'inscrit en appui à la politique sectorielle nationale en santé, dont le financement est prévu dans la loi de finances du Niger.



Centre de santé intégré Boukoki IV (Niamey, Niger)

© Philippe Guionne/AFD

Figure 10 – L'APD française pour la santé transite majoritairement par le canal multilatéral



La stratégie de la France dans le secteur de la santé s'opère principalement par le canal multilatéral, qui demeure à un niveau global compris entre 600 millions d'euros et 700 millions d'euros. En 2017, sur les 730 millions d'euros d'aide multilatérale imputée, 587 millions d'euros transitaient par le Fonds mondial, UNITAID ou l'UE (respectivement 593 millions d'euros et 484 millions d'euros en 2016). Le pic de 2014 correspond à un prêt important (plus de 300 millions d'euros) de l'AFD à la Colombie pour la réforme de son système de protection sociale.

Tableau 5 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de la santé

	2016	2017
Nombre d'enfants vaccinés grâce à la contribution française à GAVI	62 millions	65 millions
Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées grâce à la contribution française au Fonds mondial	136 millions	197 millions
Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	13,8 millions	62 millions
Nombre de personnes supplémentaires sous traitement antirétroviral grâce à la contribution française au Fonds mondial	1,8 million	2,27 millions

Perspectives

Le gouvernement appuiera le renforcement des systèmes de santé et l'accès aux soins pour tous, en mettant en œuvre la *Stratégie de la France en santé mondiale 2017-2021*. La santé maternelle, néonatale et infantile, la lutte contre les maladies non transmissibles,

la prise en compte des déterminants individuels, sociaux, économiques et environnementaux de la santé, la lutte contre la malnutrition ainsi que la sécurité sanitaire internationale constituent des priorités, sur les plans tant multilatéral que bilatéral.

1.7. L'eau et l'assainissement restent des secteurs traditionnels de l'aide française

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement répond à des besoins vitaux des populations et peut être source de fortes externalités positives pour la santé publique, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élimination de la pauvreté et de la malnutrition. À l'aune de la croissance démographique, de l'urbanisation et du changement climatique, 663 millions de personnes sont encore privées de sources améliorées d'eau potable, tandis que 2,4 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base telles que des toilettes ou des latrines. En termes de qualité de l'eau, au moins 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable contaminée par des matières fécales.

Cadre d'intervention

La stratégie de la France s'articule essentiellement autour de quatre axes : appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs ; fournir un accès à des services performants et durables pour tous ; préserver la ressource dans un contexte de changement climatique accru ; gérer le risque d'inondation dans un contexte de variabilité climatique accrue.

Les financements autorisés en 2017 permettront à **5 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité ; à **1,6 million de personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable ; à **1,5 million de personnes** de bénéficier d'un

service d'assainissement géré en toute sécurité ; à **200 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement.

Mise en œuvre

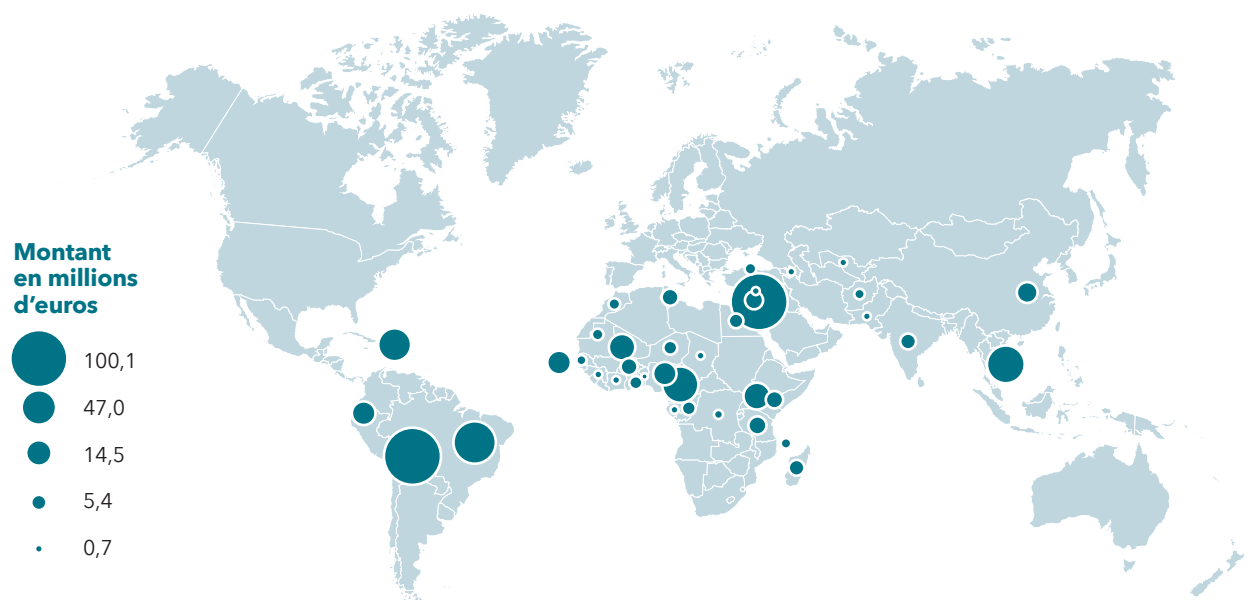
L'année 2016 a été marquée par une hausse de plus de 30 % du volume d'autorisations de financement de l'AFD par rapport à 2015. 1,2 milliard d'euros ont ainsi été destinés au secteur, avec 858 millions d'euros pour l'Afrique subsaharienne, dépassant largement la cible annuelle de 350 millions d'euros. Les autorisations de financement en Asie et en Amérique latine se sont élevées à 105 millions d'euros, et à 226 millions d'euros au Moyen-Orient.

L'année 2017 a été marquée par une stabilisation du volume d'autorisations du groupe AFD dans les États étrangers, passant de 1,2 milliard d'euros en 2016 à 1,3 milliard d'euros en 2017. Le secteur représente environ 12 % des autorisations de financement du groupe AFD dans les États étrangers.

L'Afrique est restée la première zone d'intervention avec près de 500 millions d'euros d'engagements autorisés. Les autorisations en Asie et en Amérique latine ont fortement augmenté, s'élevant à 470 millions d'euros. Celles au Moyen-Orient se maintiennent à 220 millions d'euros.

En 2016, le nombre de personnes ayant gagné un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée était de 615 000, puis de 823 000 en 2017. Le nombre de personnes ayant gagné un accès à un système d'assainissement amélioré était de 154 000 en 2016 et de 420 000 en 2017.

Carte 5 – Répartition géographique des projets d'eau et d'assainissement en 2017



FOCUS PROJETS

Projet de traitement et de réutilisation des eaux usées en Bolivie

L'AFD a soutenu le projet de **Cochabamba, en Bolivie, sur le traitement et la réutilisation des eaux usées**. Le pays souffre d'un stress hydrique important aggravé par le changement climatique. La rivière qui traverse la ville est fortement polluée et la nappe phréatique est surexploitée.

Afin de traiter les eaux usées, l'AFD a financé, par un prêt de 42 millions d'euros, un programme qui permettra la construction de nouvelles infrastructures



Agriculture durable dans les systèmes familiaux boliviens (Bolivie)

d'assainissement (réseaux et stations) bénéficiant à environ 250 000 personnes. Une assistance technique appuiera le développement du cadre institutionnel de la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture et renforcera la durabilité des services d'assainissement.

En 2017, l'AFD a engagé 19 projets du secteur représentant 560 millions d'euros, qui ont contribué à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

© Aizar Raldes

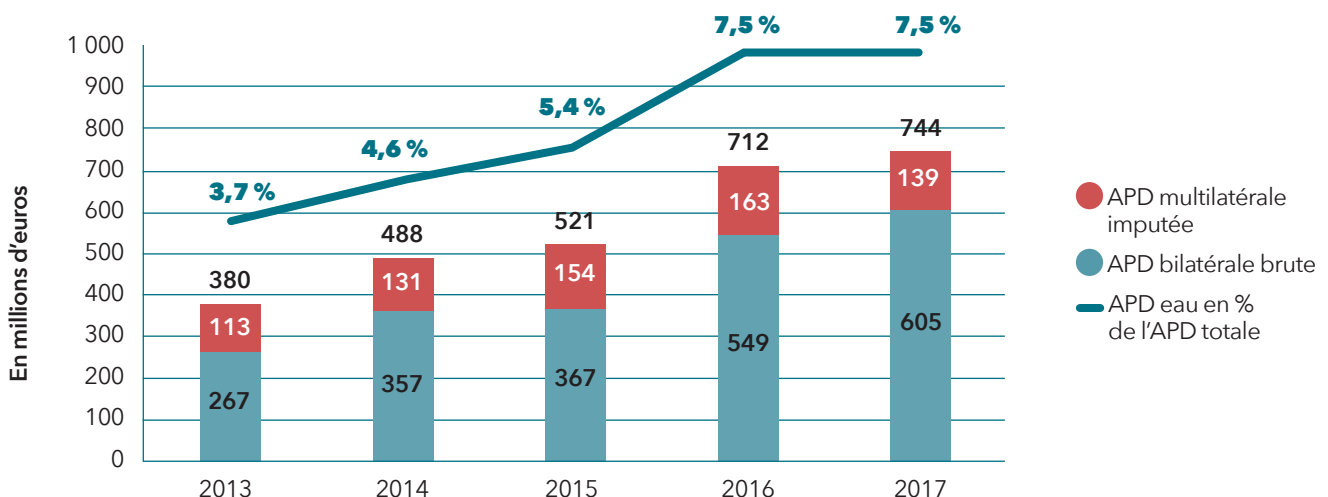
Tableau 6 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Indicateur de l'aide	2016	2017
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	615 000	823 000
Nombre de personnes gagnant un accès à un système d'assainissement amélioré	154 000	420 000

Perspectives

L'importance du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la stratégie d'aide au développement a été réaffirmée lors du CICID de 2018, qui rappelle que « les actions en matière de gestion durable de la ressource, de prévention des catastrophes liées à l'eau et de réponse aux situations d'urgence contribuent à atteindre les objectifs de la France en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. La France élaborera une stratégie pluriannuelle dédiée ». Cette stratégie est actuellement en cours de réalisation.

Figure 11 – La France renforce son action en faveur de l'accès à l'eau et de l'assainissement



1.8. Dans l'agriculture et dans la sécurité alimentaire, l'aide française permet à la fois de lutter contre la faim et de combattre la pauvreté

La situation mondiale en matière de sécurité alimentaire s'est dégradée en 2016¹⁸. Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 38 millions, s'élevant à 815 millions, soit 11 % de la population mondiale.

Cadre d'intervention

L'action de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable s'inscrit dans la LOP-DSI du 7 juillet 2014, qui rappelle que « la France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité » ainsi que « la transition des agricultures familiales vers une intensification agroécologique ».

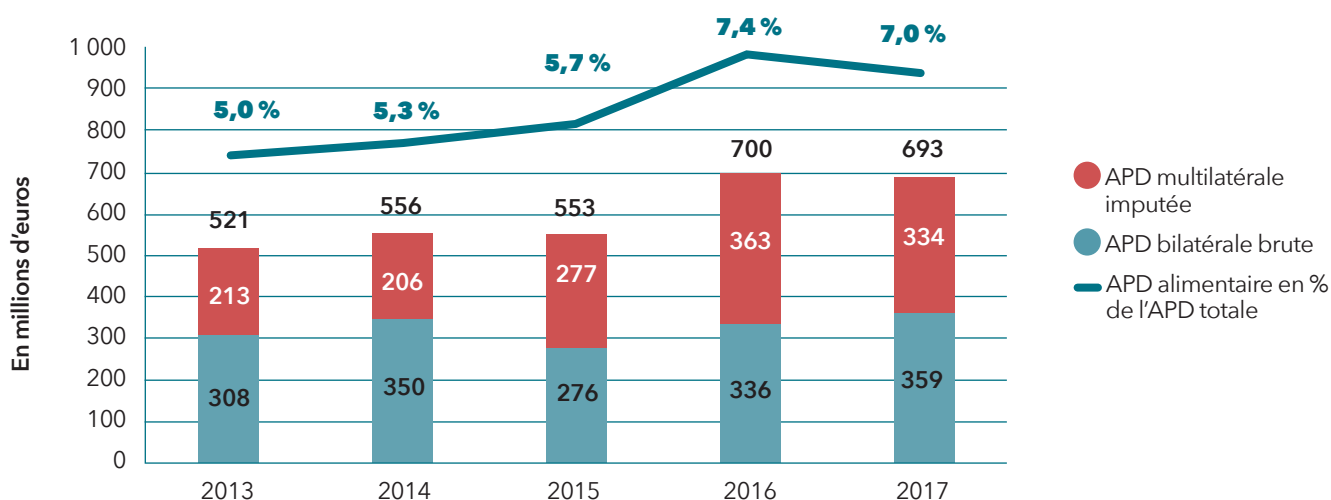
La politique de développement de la France soutient cinq objectifs principaux en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition : l'efficacité des instances de gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ; des systèmes alimentaires adaptés au changement climatique ; la prise en compte de la nutrition dans les programmes d'APD ; la création d'emplois décents à travers les agricultures familiales et les filières ; une assistance aux populations les plus vulnérables.

L'approche promue par la France est multisectorielle afin d'agir de manière intégrée sur les différents facteurs menant à la sous-nutrition. Dans le cadre de sa feuille de route nutrition 2016-2020, la France a décidé de renforcer son action en faveur de la lutte contre la malnutrition dans l'ensemble des secteurs concernés (agriculture, santé et eau/assainissement), essentiellement dans huit pays (Burkina Faso, Cameroun, Laos, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, Tchad).

Face au changement climatique, il est nécessaire d'adapter les systèmes et les pratiques agricoles et d'élevage afin de renforcer la résilience des populations et d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier par des pratiques de préservation des ressources.

Les secteurs agricole et agroalimentaire peuvent offrir des débouchés attractifs dans les pays en développement. Il est crucial d'aider à la création d'emplois décents à tous les niveaux de la chaîne de valeur, pour favoriser l'attractivité et la dynamique des territoires ruraux. Appuyer une meilleure intégration des agricultures familiales dans ces filières doit par ailleurs permettre de faciliter les débouchés de leurs produits sur les marchés locaux et régionaux, et ainsi d'augmenter leurs revenus.

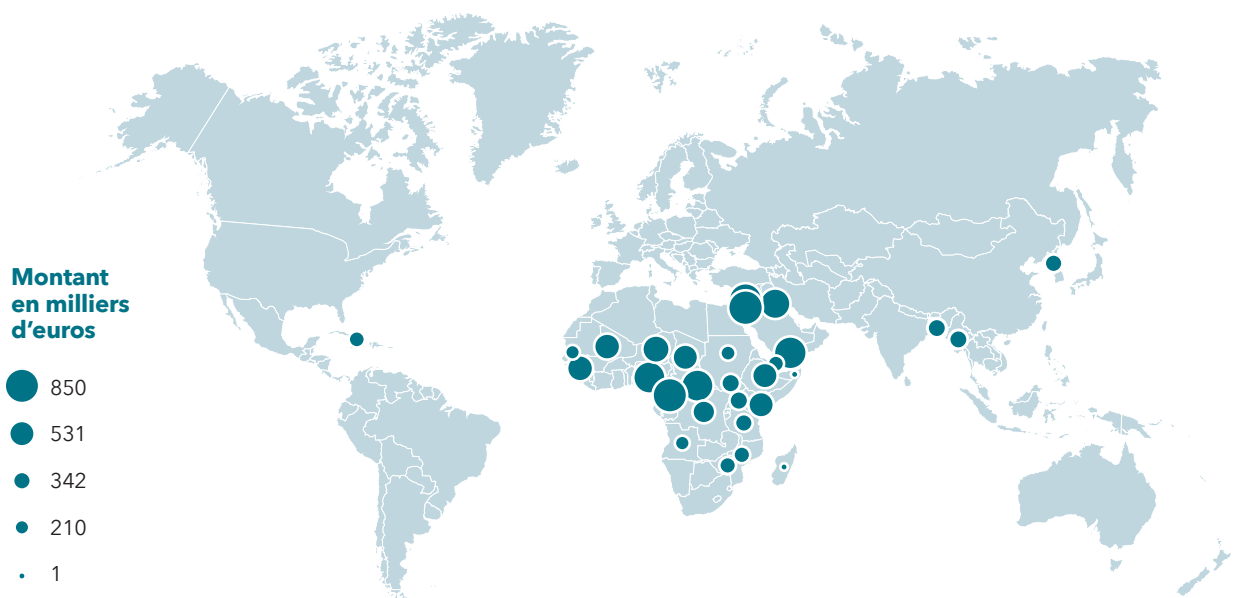
Figure 12 – L'action de la France en faveur de l'aide alimentaire est stable



Source : données OCDE/CAD. © MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM).

18. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, rapport, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, FIDA, UNICEF et OMS.

Carte 6 – Répartition de l'aide alimentaire française en 2017



Mise en œuvre

L'APD française dans ce secteur demeure stable sur la période 2013-2017. Elle bénéficie principalement à l'Afrique. 336 millions d'euros ont été consacrés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition à travers le canal bilatéral en 2016, et 359 millions d'euros en 2017. Ces secteurs ont représenté 5 % de l'APD totale en 2016 et 4,2 % en 2017.

Tableau 7 – Répartition géographique de l'APD bilatérale brute consacrée à l'aide alimentaire, en millions d'euros et en pourcentage

	2016		2017	
Afrique	98	29 %	127	35 %
<i>dont : Afrique subsaharienne</i>	66	20 %	92	26 %
Asie	43	13 %	60	17 %
Europe	25	7 %	25	7 %
<i>dont : Turquie</i>	25	7 %	25	7 %
Amérique et Caraïbes	20	6 %	14	4 %
Océanie	4	1 %	2	0 %
TOTAL	336		359	

Dans les contextes d'urgence ou d'insécurité alimentaire chronique, la France s'appuie principalement sur l'aide alimentaire programmée (AAP), dotée de 34 millions d'euros par an et qui permet de favoriser le retour des populations vulnérables à plus d'autonomie alimentaire. L'AAP a été fortement mobilisée dans le contexte de la crise syrienne, en Syrie, en Irak, en Jordanie, au Liban et en Turquie. 8,12 millions d'euros ont été alloués à cette zone en 2016, et 4 millions d'euros en 2017.

En réponse à la crise alimentaire due à Boko Haram autour du lac Tchad, la France a soutenu le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad pour un total de 3 millions d'euros en 2016 et de 4 millions d'euros en 2017. À la suite de la crise des Rohingyas en Birmanie, ainsi que des déplacements de population liés, 1,3 million d'euros ont été mobilisés en 2016 et 1,4 million d'euros en 2017. Enfin, sur la période 2016-2017, l'AAP a permis d'appuyer des projets dans les pays à forte insécurité alimentaire liée aux conflits : la République centrafricaine (5,1 millions d'euros), la Somalie (1,5 million d'euros) le Soudan du Sud (1,3 million d'euros) et le Yémen (2,2 millions d'euros).

Source : CAD de l'OCDE.

FOCUS PROJETS

CALAO : l'agroécologie en Afrique de l'Ouest

L'AFD a financé une étude sur la capitalisation des expériences des pratiques agroécologiques en Afrique de l'Ouest en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette étude s'inscrit dans le projet Capitalisation d'expériences d'acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest (CALAO) mis en œuvre par le Groupe de travail sur les transitions agroécologiques (créé par Agronomes et vétérinaires sans frontières, le Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Agrisud et le Centre d'actions et de réalisations internationales). L'étude a permis de mettre en évidence les effets positifs de certaines pratiques agroécologiques sur le revenu des agriculteurs, en particulier l'utilisation du fumier, la fertilité organique et minérale des sols ainsi que le stockage de carbone dans les sols. Certains facteurs limitants ont néanmoins été observés :



© Arne Hoel/Banque mondiale

Berger menant son troupeau (Ta Kuti, Nigeria)

- l'intérêt sur le court terme parfois non démontré pour les agriculteurs ;
- les connaissances et savoir-faire spécifiques de l'agroécologie ;
- les systèmes agroécologiques qui tendent à être plus intensifs en travail, notamment dans les phases d'investissement ;
- la disponibilité et l'accès au capital de production (bétail, charrettes et autres équipements, arbres) et aux marchés ;
- l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- les politiques publiques ;
- les méthodes et dispositifs d'intervention des institutions chargées du conseil agricole et autre organismes (ONG, organisations paysannes), qui doivent être adaptés aux situations locales, participatifs et s'inscrire dans la durée.

Tableau 8 – Indicateurs de résultats de l'aide dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Indicateur de l'aide	2016	2017
Nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues par les programmes financés par l'AFD	650 000	1 067 000
	3 160 000	2 525 000
	810 600	646 000
Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel - <i>ex ante</i>	23	38
	1	6

1.9. La France appuie la gouvernance démocratique

La stratégie *Gouvernance de la coopération française*, qui date de 2006, s'articule autour des axes suivants : agir pour la refondation de l'État ; favoriser la recomposition territoriale et l'émergence d'acteurs locaux ; favoriser une action publique efficace et transparente ; renforcer les capacités ; contribuer aux débats internationaux sur la gouvernance.

Cadre d'intervention

L'intégration de la gouvernance dans le champ de compétences de l'AFD, effective depuis le 1^{er} janvier 2016, couvre l'ensemble des thématiques jusqu'à présent mises en œuvre par le MEAE, à l'exception du secteur sécurité/défense. L'AFD a adopté en juin 2017 une feuille de route couvrant la période 2017-2018, qui distingue la « gouvernance sectorielle », c'est-à-dire des projets sectoriels incluant une composante gouvernance, et les secteurs de gouvernance.

Mise en œuvre

L'AFD intervient au travers de deux modalités d'accompagnement : le partage de son savoir-faire (expertise sectorielle et montage institutionnel de projets) et le financement d'expertises externes (formation, échanges d'expériences, accompagnement technique). Afin de renforcer l'impact développemental de ses interventions et son rôle d'influence, l'AFD s'est dotée, fin 2013, d'un CIT Soutenir le renforcement des capacités.

L'attention renouvelée au renforcement des capacités se décline en trois objectifs :

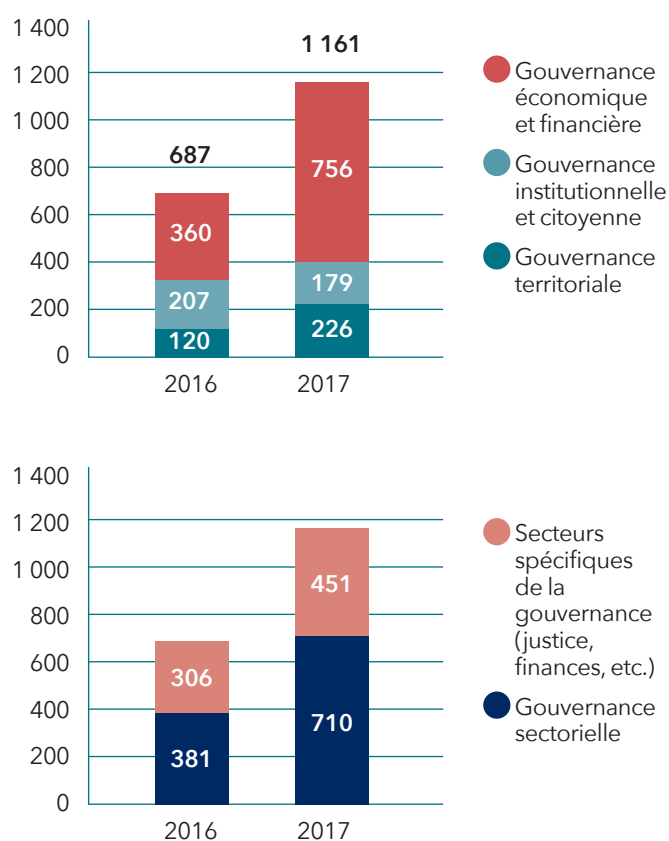
- l'amélioration des performances opérationnelles de l'AFD à travers le développement d'un *corpus* méthodologique et de connaissances (production intellectuelle, programme de formation interne) ;
- l'accroissement de la valeur ajoutée de l'AFD et l'affirmation de son rôle d'agence bilatérale avec l'adaptation de ses processus et de ses outils financiers aux contextes d'intervention ;
- l'amélioration du pilotage et de la redevabilité.

Afin de mieux prendre en compte les demandes différenciées en fonction du niveau de développement de nos pays d'intervention et de la maturité des maîtrises d'ouvrage, l'AFD se repose sur des démarches adaptées et des outils financiers spécifiques (le Fonds d'études et de renforcement

des capacités et le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences - FEXTE). En 2016, 280 millions d'euros de financements ont été consacrés au renforcement des capacités de nos partenaires dans le domaine de la gouvernance. L'Afrique subsaharienne concentre 55,5 % des financements dans ce domaine, soit 156 millions d'euros. Que ce soit sous forme d'assistance technique résidentielle et d'expertise de court terme, ou encore d'expertise dite « perlée », c'est-à-dire d'appui discontinu sur la durée, tous les secteurs d'activité de l'agence sont concernés.

L'activité de l'AFD dans le domaine de la gouvernance a atteint 1,2 milliard d'euros en 2017 - dont 710 millions d'euros en gouvernance sectorielle et 451 millions d'euros en secteurs de gouvernance, soit une augmentation de 47 % pour cette dernière composante.

Figure 13 – Autorisations de financement Gouvernance de l'AFD en 2017, en millions d'euros



Encadré 7 – L'appui à la justice en Afrique

La coopération dans le secteur de la justice vise à renforcer la confiance des opérateurs économiques sur le continent africain et à stimuler l'émergence des droits des populations, ce qui, à long terme, favorisera l'application des normes de droit international. Pour ce faire, une attention particulière doit être portée à l'évolution des mœurs, des spécificités juridiques et des revendications des droits, en fonction de la stabilité politique et de ses évolutions prévisibles.

Cette coopération présente de nombreuses spécificités en raison de la multiplicité des acteurs qui concourent à son exercice (secteurs public et privé).

Ces acteurs interviennent à différentes étapes du processus judiciaire, mais tous convergent vers le développement d'un environnement juridique sécurisé pour les biens et les personnes, dans le respect de l'État de droit dans sa globalité. De ce fait, les démarches

qui ont pour objectif d'améliorer le secteur de la justice en Afrique ne peuvent être efficaces que si elles intègrent l'ensemble des acteurs, sur une géographie déterminée, avec pour ambition d'accompagner ces acteurs dans la durée.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'AFD intervient simultanément par les différents canaux de financement (dons, prêts, mixage) pour accéder à l'ensemble des partenaires. Il est aussi indispensable de pouvoir participer à des financements multibailleurs afin de :

- limiter le risque fiduciaire ; et
- profiter de l'effet de levier de ces fonds.

Néanmoins, la montée en puissance des financements octroyés au secteur de la justice en Afrique dépendra intimement de la disponibilité des ressources en don et de la volonté politique des maîtrises d'ouvrage souveraines considérées.

FOCUS PROJETS

Renforcement de la gouvernance et de l'efficacité de la justice au Niger

Le projet Appui à la justice et à la sécurité au Niger (AJUSEN) vise à renforcer les capacités des acteurs de la justice, dans un pays marqué par un contexte d'insécurité multiforme, pour la lutte efficace contre le crime organisé et la traite des personnes. Il s'agit de :

- renforcer les services centraux du ministère de la Justice, de

manière à avoir une réponse adaptée dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, la traite des personnes, les trafics illicites des migrants ;

- soutenir l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans sa mission de lutte contre la traite et d'accompagnement des victimes de la traite ; et

- renforcer le Bureau de l'entraide pénale internationale en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière.

Financement du projet : Fonds délégués (FFU) de l'UE à l'AFD de 6 millions d'euros pour le volet Justice de l'AJUSEN, d'un montant total de 80 millions d'euros.

Une action pour la stabilité financière des pays partenaires

La France s'engage pour le financement soutenable du développement et pour un endettement maîtrisé des pays en développement, en particulier à travers le Club de Paris, dont elle assure le secrétariat et la présidence.

Devant un paysage de la dette souveraine devenu plus complexe, avec l'émergence de nouveaux créanciers et de nouveaux instruments de dette, le Club de Paris demeure un outil indispensable de coordination et de partage d'informations entre les créanciers souverains.

De manière conjointe avec le Forum de Paris, son enceinte de discussions libres et directes entre pays prêteurs et emprunteurs, le Club de Paris a œuvré depuis 2016 pour faire progresser les bonnes pratiques en matière d'endettement soutenable. L'augmentation du niveau de la dette dans un nombre croissant de pays à faible revenu est en effet devenue une source d'inquiétude au sein de la communauté financière. Plusieurs pays ayant bénéficié il y a peu d'un allègement

de dette quasi intégral sont aujourd'hui en situation de défaut. Dans ce cadre, la communauté internationale s'interroge sur les remèdes à long terme permettant de s'assurer de la soutenabilité des pratiques d'endettement. Le développement et la mise en œuvre de pratiques de financement soutenable, sur le modèle des principes opérationnels du G20 pour le financement soutenable adoptés en mars 2017 sur proposition française, est devenu une priorité de l'agenda international.

Le Club de Paris a mené plusieurs actions pour mieux prévenir de nouvelles crises de la dette : à travers ses échanges réguliers, d'une part avec les créanciers privés en vue de l'adoption par l'Institut de la finance internationale (IFI) de pratiques de financement soutenable, d'autre part avec les pays débiteurs via l'organisation de conférences, notamment régionales, du Forum de Paris. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 ont reconnu en décembre 2018 la place du Club de Paris comme principal forum international pour la restructuration des dettes officielles bilatérales et sa contribution à la stabilité de l'architecture financière internationale.

2

LES OUTILS DE L'AIDE FRANÇAISE Vers un renforcement des partenariats

2.1. Des instruments d'intervention diversifiés, permettant d'agir dans l'ensemble des contextes de développement

2.1.1. Une aide bilatérale en cours de renforcement après une période de recul

Depuis 2015, la France s'est engagée à renforcer son action bilatérale. Le président de la République a annoncé un objectif d'octroi annuel de près de 12,7 milliards d'euros pour le groupe AFD à horizon 2020, soit une augmentation de 4 milliards d'euros par an d'ici 2020 dans les États étrangers, dont 2 milliards d'euros pour le climat. Cette trajectoire prévoit également une augmentation des interventions bilatérales en dons de près de 400 millions d'euros sur la même période. À cet effet, l'État a recapitalisé l'AFD en 2016, pour 2,4 milliards d'euros.

L'aide bilatérale représentait, en 2016 et 2017, 59 % de l'APD française nette totale, contre 71 % (2016), et 72 % (2017) en moyenne pour l'ensemble des États membres du CAD de l'OCDE. Ce niveau est proche de celui du Royaume-Uni (64 % en 2016, 63 % en 2017) et comparable à celui de l'Allemagne, hors coûts d'accueil des réfugiés (72 % en 2016, 73 % en 2017, 79 % avec les frais d'accueil des réfugiés). Il a toutefois diminué par rapport au début des années 2000.

Le CICID de 2018 a confirmé ce mouvement, en fixant une cible chiffrée : consacrer deux tiers des moyens supplémentaires engagés sur le quinquennat à des outils bilatéraux. Ces objectifs et cette trajectoire engagée ne sont pas en opposition avec un engagement multilatéral fort, sur des sujets majeurs tels que le climat ou la santé, où l'action collective internationale est essentielle.

2.1.2. Un renforcement engagé des interventions en dons et la poursuite de prêts soutenables adaptés à la situation des pays partenaires

En 2015, lors de la 70^e Assemblée générale des Nations unies, la France a annoncé l'augmentation progressive de ses financements pour le développement avec une hausse des prêts de 4 milliards d'euros d'ici 2020, dont 2 milliards pour le climat, afin de renforcer son action dans les pays en développement. Parallèlement, elle a annoncé qu'elle augmenterait ses dons de près de 400 millions d'euros sur la même période à destination des pays les plus pauvres et vulnérables. Sur la période examinée par le présent rapport (2016-2017), ce renforcement des moyens en dons a été engagé, avec notamment la création de la facilité Minka.

Carte 7 – Répartition géographique des prêts bruts français en 2017

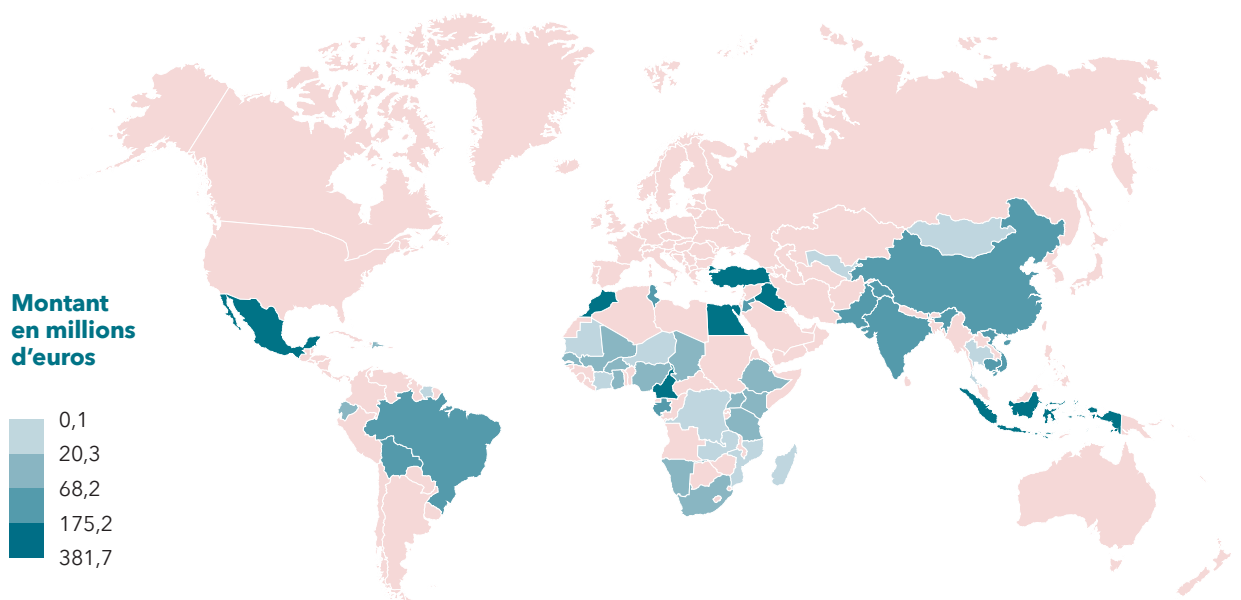


Tableau 9 – Premiers récipiendaires des prêts d'APD de la France en 2016

	Récipiendaires	Montant des prêts (en millions d'euros)
1	Maroc	281
2	Jordanie	265
3	Égypte	207
4	Colombie	182
5	Cameroun	164
6	Mexique	146
7	Indonésie	141
8	Inde	130
9	Afrique du Sud	99
10	Turquie	94
11	Vietnam	79
12	Brésil	78
13	Équateur	73
14	Kenya	72
15	Ghana	71
16	Arménie	66
17	Tunisie	66
18	République dominicaine	64
19	Philippines	53
20	Nigeria	47

Tableau 10 – Premiers récipiendaires des prêts d'APD de la France en 2017

	Récipiendaires	Montant des prêts (en millions d'euros)
1	Irak	382
2	Maroc	326
3	Turquie	321
4	Indonésie	299
5	Égypte	228
6	Cameroun	200
7	Mexique	180
8	Inde	165
9	Jordanie	150
10	Pakistan	116
11	Brésil	115
12	Bolivie	100
13	Tunisie	92
14	Vietnam	86
15	Gabon	79
16	Cambodge	71
17	Chine (République populaire de)	69
18	Kenya	61
19	Nigeria	57
20	Sénégal	53

Les prêts permettent majoritairement de soutenir les PRI, comme les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), les pays du Maghreb et l'Amérique latine (carte 7). Ces pays comprennent des populations vulnérables, de nombreuses économies émergentes étant marquées par de fortes inégalités. Il y est important d'appuyer le développement durable, dans des domaines tels que le climat.

La France est, avec l'Allemagne et le Japon, l'un des trois principaux donateurs recourant aux prêts pour une partie de ses interventions : en 2017, ils représentent 23 % de l'APD totale française. En comparaison, ils représentent en moyenne 6 % de l'APD des pays membres du CAD de l'OCDE, 7 % de l'APD en Allemagne et 27 % de l'APD au Japon.

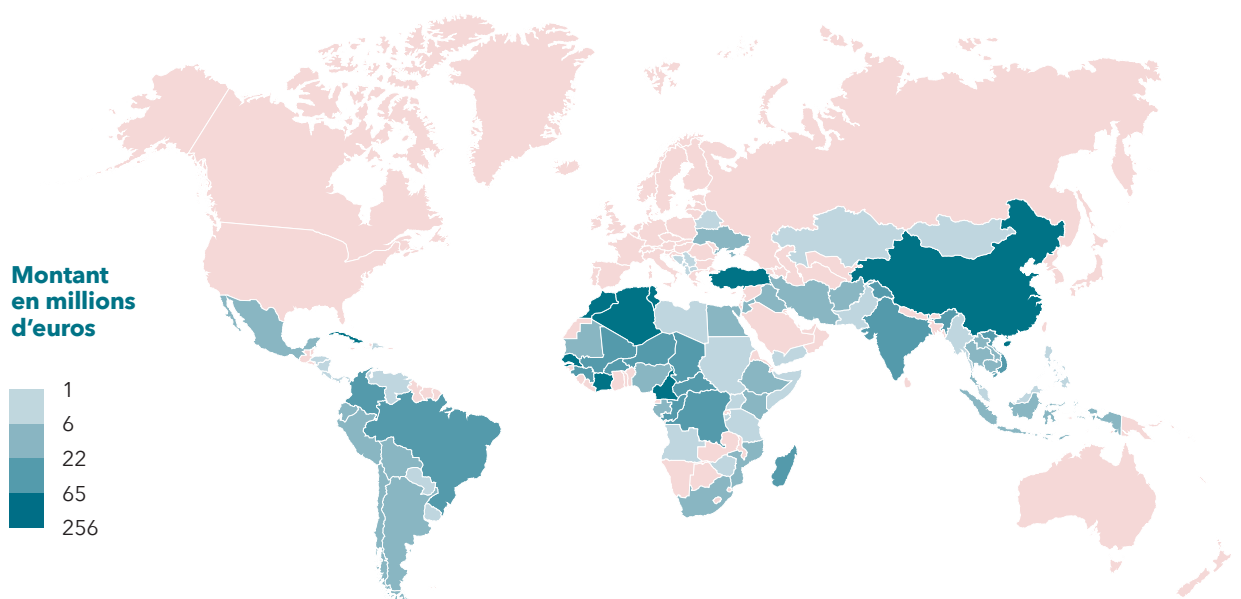
Les prêts accordés par la France via l'AFD offrent une source de financement à des pays pour lesquels des alternatives n'existent pas toujours, notamment pour les prêts non souverains, et des conditions financières (taux, durée, différé, risque) nettement plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès sur les marchés locaux. En particulier, la France est l'un des rares bailleurs à faire des prêts à des PMA, dont l'accès aux financements internationaux est considérablement restreint, et extrêmement coûteux au-delà des prêts des bailleurs multilatéraux.

Les prêts permettent également de mener des projets de grande ampleur, notamment d'infrastructures nécessaires au développement. Ils ne sont pas conçus sur la base d'un modèle lucratif bancaire. Ils contiennent systématiquement un effort de l'État français, soit de façon explicite, sous la forme de don, soit de façon implicite par des coûts nettement abaissés pour les bénéficiaires.

Les prêts s'inscrivent dans une panoplie d'instruments d'intervention - dons, prêts, garanties, financements dits innovants, mixages - permettant de s'adapter à la situation et aux besoins de chaque État partenaire. Cela suppose d'écarter tout risque de surendettement, à la fois pour protéger nos finances publiques et afin que nos partenaires conservent durablement l'accès aux financements permettant d'appuyer leur croissance. C'est pourquoi la France applique pour ses opérations et promeut au niveau international un cadre de financement soutenable du développement, en lien avec les institutions de Bretton-Woods. L'octroi de prêts y est conditionné de manière rigoureuse.

La France concentre ses interventions en dons dans les pays les plus pauvres ou avec de faibles capacités d'endettement. La moitié des subventions de la mission « APD » du budget de l'État et les deux tiers de celles gérées par l'AFD sont ainsi dirigées vers les pays prioritaires de l'aide française, tous des PMA.

Carte 8 – Répartition géographique des dons français (incluant les frais d'écolage et les frais d'accueil des réfugiés) en 2017



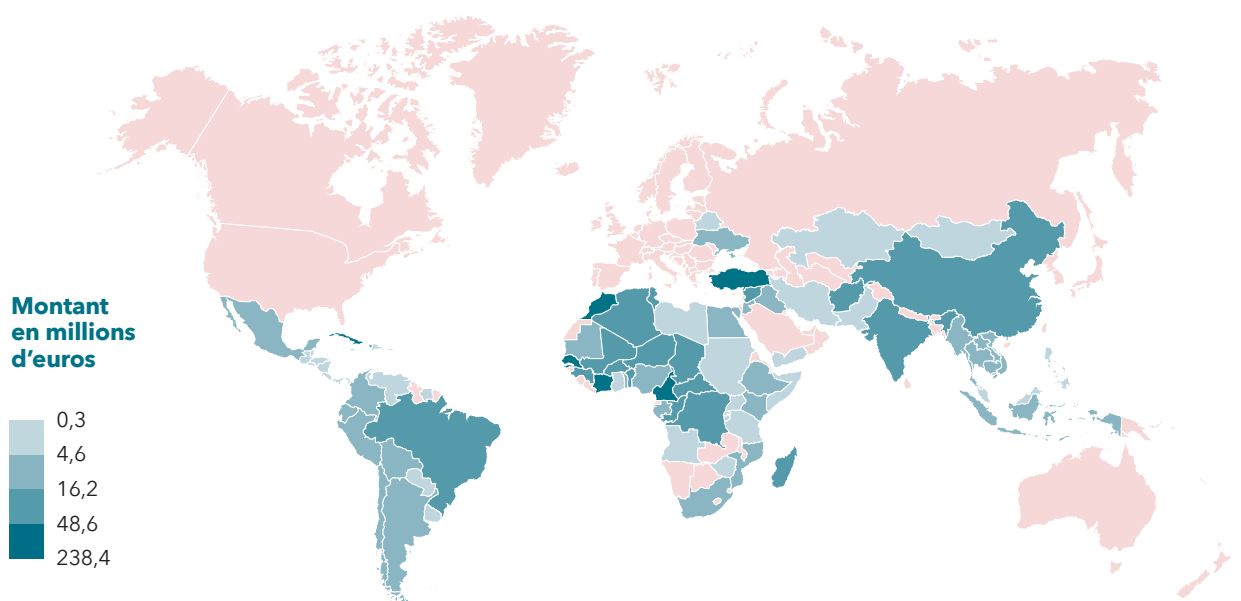
NB : seuls sont représentés les pays qui reçoivent plus de 1 million d'euros de dons.

La carte 8 présente l'ensemble des dons de l'APD française, y compris l'APD dépensée en France (frais d'accueil des réfugiés et frais d'écolage). La Chine et les pays du Maghreb concentrent une part importante des dons compte tenu de l'importance de la coopération en matière de frais d'écolage,

alors que la Turquie concentre une partie importante de l'aide aux réfugiés.

Hors dépenses sur le territoire français (carte 9), les dons vont principalement vers les pays prioritaires de la France.

Carte 9 – Répartition géographique des dons (hors écolage) en 2017



NB : seuls sont représentés les pays qui reçoivent plus de 0,3 million d'euros de dons.

2.1.3. Une aide économique et financière bilatérale au service de la stabilisation macroéconomique, de l'investissement durable et du renforcement des capacités

L'aide française intervient d'abord comme un appui macroéconomique à travers les aides budgétaires globales

Les aides budgétaires globales (ABG) visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique et un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne. On distingue deux types d'ABG : les ABG bilatérales, dont l'objectif est prioritairement d'apporter un soutien budgétaire à des États confrontés à des chocs macroéconomiques (climatiques, sécuritaires ou sur les termes de l'échange), et les ABG aux

institutions régionales de développement (à l'instar des Commissions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), dont l'objectif est d'accompagner des stratégies de développement et de soutenir l'intégration régionale. Les ABG ont été prioritairement mobilisées ces dernières années pour des États comme la République centrafricaine, le Niger, le Mali ou le Burkina Faso.

Les ABG sont des outils d'action primordiaux dans le contexte actuel d'instabilité économique et financière de nombreux pays tels que la République centrafricaine, le Tchad ou le Niger. Elles constituent des moyens d'action à forte visibilité et aux impacts rapides dans des États en crise ou en sortie de crise. Les ABG peuvent en outre s'adapter aux situations tant par leur modalité (annuelle ou pluriannuelle) que par leur utilisation (aide-programme, aide ciblée, aide-projet).

Elles sont pleinement alignées sur les objectifs de la déclaration de Paris (2005) et de celle de Busan (2011) en matière d'efficacité de l'aide : renforcement de l'appropriation par les pays partenaires, alignement sur les procédures locales, systèmes et procédures des partenaires, et harmonisation des pratiques des bailleurs.

Elles se sont réparties sur la période comme suit :

- en 2016, 38,5 millions d'euros d'ABG ont été décaissés, dont 2,25 millions d'euros de soutien aux institutions régionales et 36 millions d'euros d'ABG bilatérales (Burkina Faso, Comores, Madagascar, Niger, République centrafricaine, Tchad). En République centrafricaine, par exemple, l'aide a ciblé les dépenses incompressibles de l'État, tels les salaires des fonctionnaires civils, les besoins en produits et petits équipements d'urgence des secteurs sociaux (santé, eau...), et des appuis au fonctionnement des administrations financières chargées de la collecte des ressources intérieures ;
- en 2017, les ABG ont représenté 50 millions d'euros (Guinée, Niger, République centrafricaine, Tchad). L'ABG à destination du Tchad a été intégralement affectée au secteur de la santé : programme de gratuité des soins, programme sectoriel de lutte contre le sida, transferts financiers à 5 hôpitaux centraux et régionaux. Au Burkina Faso, l'ABG a notamment financé le secteur de l'éducation, sur

deux projets : bourses scolaires pour le lycée et production de manuels.

Les outils d'aide liée - prêts concessionnels du Trésor et subventions du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) - visent à la fois le développement des pays partenaires et l'appui aux exportateurs français

La France s'est conformée à la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide en date de 2001, qui couvre toutes les opérations hors aide alimentaire et coopération technique pure. Le CICID de 2002 a décidé le déliement de l'intégralité de l'aide-projet gérée par l'AFD, quel qu'en soit le pays bénéficiaire.

L'aide liée de la France est très modeste et représente environ 3 % du total des engagements bilatéraux depuis 2010 : elle est principalement portée par le programme budgétaire 851, hors de la mission APD, à travers notamment les prêts concessionnels du Trésor. Ceux-ci ont représenté près de 166 millions d'euros d'engagements en 2016 et 197 millions d'euros en 2017. Sur ces deux années, ils ont concerné 7 pays, pour des montants variant de près de 11 millions d'euros à 128 millions d'euros : Côte d'Ivoire, Kenya, Kosovo, Maroc, Indonésie, Sri Lanka, Tunisie.

FOCUS PROJETS

Quelques prêts concessionnels du Trésor en 2016-2017

Dans le secteur du **numérique**, un prêt a été accordé à la **Côte d'Ivoire** pour un montant de 10,6 millions d'euros, visant à installer un supercalculateur au sein de l'université d'Abidjan, afin de consolider ses capacités de calcul intensif, de favoriser la capacité d'innovation de l'industrie locale et d'améliorer la gouvernance des politiques publiques (prévention et gestion de catastrophes naturelles ou industrielles à

grande échelle, détection et traitement de maladies, analyse de données environnementales ou météorologiques).

Dans le secteur des **transports**, un prêt de 96,5 millions d'euros a financé le développement d'une ligne de **tramway** dans la ville de **Cuenca, en Équateur**, de manière à désenclaver les quartiers et à favoriser les mobilités douces, pour une mise en service fin 2018. Dans le secteur agricole, le prêt

accordé au **Sri Lanka** pour 13,9 millions d'euros vise à financer la mise en place ou la rénovation de **minilaiteries** et de **centres de collecte** afin de permettre un développement de l'usage et une amélioration de la qualité du lait frais (par opposition au lait en poudre, importé), notamment dans les groupes scolaires, en vue de réduire la dépendance alimentaire du Sri Lanka.

Le **FASEP** a représenté 11 millions d'euros d'engagements en 2016 et 16 millions d'euros en 2017, dans près de 30 pays, pour des montants allant de 0,2 à 1 million d'euros.

FOCUS PROJETS

Quelques études financées par le FASEP en 2016-2017

Dans le secteur des énergies, une étude de faisabilité a été lancée en Ukraine en juin 2017, pour 250 000 euros, visant à dimensionner le déploiement de ce qui sera la plus grande centrale photovoltaïque au monde (1,2 GW) dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, un projet nommé « Tchernobyl Solar ».

Dans le secteur de l'eau, a été validé en octobre 2017 le financement, pour 500 000 euros, d'une étude et d'un démonstrateur sur la mesure altimétrique des grands lacs en Ouganda. Il s'agit de livrer un système utilisant les données satellitaires européennes pour



© Didier Gentilhomme/AFD

Station d'assainissement (Égypte)

produire des données de hauteur et de débit des lacs et rivières permettant de mesurer l'impact des évolutions climatiques et de

favoriser une gestion intelligente de la ressource en eau.

Dans le secteur de l'environnement, le FASEP finance en Égypte depuis décembre 2017, pour 280 000 euros, une étude pour la mise en place d'une usine de traitement et de valorisation des résidus d'hydrocarbures présents dans les navires de commerce. L'objectif est de proposer une méthode innovante de revalorisation à 90 % de ces résidus, sous forme de combustible, afin d'éviter qu'ils ne soient déversés en mer avant l'arrivée dans les ports du canal de Suez.

Le FEXTE, outil de renforcement des capacités, a été réabondé en 2017

Créé en 2013 par la direction générale du Trésor (DG Trésor) et l'AFD, le FEXTE permet de mobiliser des expériences et des savoir-faire français, vecteurs d'influence et susceptibles de générer des retombées économiques pour la France.

Les opérations doivent répondre à trois critères :

- la conformité aux mandats et priorités géographiques et sectoriels de l'AFD ;
- la valorisation d'une expertise ou d'une expérience française existante ;
- la contribution à l'influence française, en termes économiques, de politiques publiques et/ou de diplomatie écologique.

La gestion opérationnelle du FEXTE est déléguée à l'AFD, après coïdentification des projets par la DG Trésor et l'Agence. Initialement doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros, le FEXTE a été réabondé à la suite des décisions du CICID

de 2016. En 2017, il a bénéficié d'une enveloppe de 15 millions d'euros, ce qui a permis d'engager 16 nouvelles opérations.

Initialement ciblé sur les PRI, en particulier les pays émergents ou à croissance rapide, le périmètre géographique du FEXTE a été élargi à l'occasion de son réabondement. Tous les pays bénéficiaires de l'APD (au sens du CAD de l'OCDE) dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir sont désormais éligibles. Autre évolution, outre le financement de programmes de coopération technique, le FEXTE offre désormais la possibilité de financer toute forme d'études, y compris programmation, études de faisabilité, avant-projets sommaires ou détaillés.

Il permet de financer des partenariats entre institutions paires, à l'image du partenariat entre Électricité de France (EDF) et les deux sociétés de distribution vietnamiennes du groupe EVN (Hanoi Power Corporation et Northern Power Corporation). EDF a ainsi accompagné EVN dans l'élaboration et la mise en

œuvre d'une méthodologie de planification des réseaux de distribution et d'optimisation des investissements adaptée au contexte vietnamien. Le transfert de compétences s'est révélé structurant pour la suite de leur activité. Pour EDF, outre la valorisation de son expertise et de son expérience en tant qu'opérateur de réseaux, le FEXTE lui a permis d'étendre son portefeuille en Asie et de promouvoir des technologies françaises à forte valeur ajoutée. Autre modalité de mise en œuvre, en Indonésie, le FEXTE est à l'origine d'une étude sur la réorganisation de la gare de Bandung confiée au groupement français Systra-AREP. Cette analyse a permis de promouvoir le modèle français d'aménagement de gare (intermodalité, intégration à la ville, diversification des revenus avec espaces commerciaux). De très bonne qualité, elle a mis en évidence l'excellence de l'expertise française sur ce secteur.

2.1.4. Une large palette d'instruments pour l'appui du secteur privé, crucial pour l'atteinte des ODD

L'atteinte des ODD nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs, en particulier du secteur privé, qui contribue à la création d'emplois décents, à la lutte contre les changements climatiques et à l'établissement de modes de production responsables. Dans ce cadre, la France promeut la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le respect des conventions internationales de l'Organisation internationale du travail et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Au niveau bilatéral, le groupe AFD mobilise sa capacité à travailler sur l'ensemble du spectre public-privé pour lever de nouvelles ressources et orienter de nouveaux acteurs vers les économies du Sud. Il met en œuvre une politique ambitieuse en faveur de la réorientation des flux d'investissements privés mondiaux vers le financement du développement durable et l'intensification des investissements privés fondés sur des standards sociaux élevés.

L'AFD joue avec sa filiale Proparco un rôle actif dans le renforcement du secteur privé des pays du Sud en encourageant particulièrement les petites et moyennes entreprises. En soutenant les entreprises locales, elle promeut des modèles de croissance soutenables, inclusifs et à faible empreinte carbone dans ces pays. Elle travaille également aux côtés d'entreprises françaises afin de favoriser l'investissement dans ses pays d'intervention et de contribuer à exporter l'expertise française. Proparco intervient également en complément de l'offre des

banques commerciales locales et internationales (principe d'additionnalité), et se concentre sur des secteurs où sa valeur ajoutée est la plus forte (principes de subsidiarité et de complémentarité). Ces financements entraînent ainsi un effet de levier, en particulier pour des activités et/ou des régions considérées comme peu attractives par les investisseurs.

En 2016-2017, Proparco a poursuivi sa trajectoire de croissance pour atteindre près de 1,5 milliard d'euros autorisés en faveur d'entreprises et d'institutions financières actives sur les secteurs clés dans les pays en développement (1,3 milliard d'euros en 2016 et 1,4 milliard en 2017, l'objectif étant de 2 milliards d'autorisations d'ici 2020). Au total, ce sont 1,1 milliard d'euros qui ont été signés en 2017, correspondant à 69 projets. Les projets à cobénéfice climat ont représenté 47 % de l'activité et 53 % de l'activité était tournée vers l'Afrique. La mobilisation de tiers a représenté 17 % de l'activité réalisée en cofinancement avec les institutions européennes de financement du développement, homologues européennes de Proparco.

Outre ces financements de Proparco, l'AFD a mobilisé 812 millions d'euros au bénéfice du secteur privé (hors OSC). Sur la période 2016-2017, elle a octroyé 262 millions d'euros de garanties Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention (ARIZ). Sur la seule année 2017, l'AFD, grâce à ce mécanisme de partage de risque, a accompagné 1 200 petites et moyennes entreprises (PME) dans 22 pays. Ses activités de financement ont permis d'octroyer 550 millions d'euros d'autorisations en faveur du secteur privé. La volonté marquée de l'AFD de soutenir les entreprises privées a ainsi permis de passer de 255 millions d'euros d'autorisations en 2016 à 296 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 16 % en un an.

L'AFD et la CDC ont par ailleurs créé en 2017 le fonds STOA, qui a vocation à investir dans les infrastructures des pays en développement, en particulier en Afrique. Ce fonds est doté de 600 millions d'euros et investit en fonds propres dans des structures des pays en développement.

FOCUS

Le dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales de l'AFD

L'AFD a mis en place en 2017, en application de sa stratégie responsabilité sociétale, un dispositif permettant à toute personne ou tout groupe de personnes affectées d'un point de vue environnemental ou social par un projet financé par l'AFD de déposer une réclamation.

Deux types de traitement sont possibles :

- la conciliation, qui propose l'intervention d'un tiers neutre, indépendant et impartial, pour aider à trouver un accord entre l'auteur de la réclamation ou son représentant et le bénéficiaire du financement de l'AFD sur le différend à l'origine de la réclamation ;
- l'audit de conformité, qui a pour objectif de déterminer si l'Agence s'est conformée à sa

démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux et de recommander des actions correctrices dans le cas contraire. Un plan d'action est alors proposé, dont la mise en œuvre est suivie.

Un premier rapport d'activité pour la période 2017-2018 sera disponible sur le site de l'AFD au printemps 2019.

FOCUS PROJETS

L'appui de Proparco au secteur privé en quelques exemples

Au Sénégal : Proparco a accordé en 2016 un prêt à hauteur de 34,5 millions d'euros à l'entreprise Meridiam associé à Solaire direct, qui a permis de contribuer à la construction de la centrale solaire Senegy, l'une des plus grandes d'Afrique de l'Ouest. Mise en service depuis juin 2017, l'infrastructure permet au Sénégal de renforcer ses capacités de production, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La centrale contribuera à fournir en électricité l'équivalent de la consommation annuelle de 226 500 habitants à un coût plus compétitif que celui des centrales thermiques du pays.

Au Cameroun : pour aider le Cameroun à répondre au défi



© Alexander Schuecke

Éleveuse de poules (Bafou, Cameroun)

majeur posé par la gestion des déchets, Proparco accompagne Hysacam, l'acteur de référence

dans le secteur. Proparco a apporté en octobre 2017 une caution solidaire de 11,025 milliards

de francs CFA, équivalent à 16,81 millions d'euros, permettant de garantir pour moitié le prêt accordé par 3 banques locales à Hysacam. Proparco accompagne également Hysacam dans le renforcement de ses pratiques environnementales et sociales. Ce projet permet d'optimiser la collecte des ordures ménagères dans les villes du pays et de contribuer à l'amélioration de la santé et de la salubrité publique ainsi que de la qualité de vie (ODD 3).

En Palestine : pour accompagner le secteur privé palestinien, qui souffre d'un manque de capitaux à long terme, Proparco a accordé un prêt de 10 millions de dollars américains à Nakheel

Palestine, premier producteur palestinien de dattes Medjool. Nakheel est le premier projet soutenu par Proparco dans les territoires palestiniens et l'un des tout premiers financements d'une institution financière de développement en faveur du secteur privé palestinien (hors secteur bancaire). Ce projet a un impact économique et social majeur pour la Palestine. L'industrie agricole emploie aujourd'hui 12 % de la population palestinienne. Grâce à ce projet, près de 350 emplois saisonniers seront créés et bénéficieront principalement à des femmes des zones rurales de la vallée du Jourdain. Ce financement permettra également de soutenir la formation

des employés, notamment sur les techniques d'irrigation.

Garantie de Fonds propres pour le fonds Danone

Communities : Ce projet a été lancé en 2007 par Danone pour lutter contre la malnutrition et favoriser l'accès à l'eau, en accompagnant des entreprises sociales innovantes, principalement dans les pays émergents. En dix ans, le fonds a investi en capital dans 9 entreprises en Asie, en Afrique et en Amérique latine pour 9 millions d'euros et affiche 900 000 bénéficiaires. Le fonds bénéficie de la garantie de portefeuille Fonds propres, qui couvre jusqu'à 50 % des apports en fonds propres, quasi-fonds propres et comptes courants d'associés.

Encadré 8 – L'intermédiation bancaire en appui au secteur privé

Depuis 2017, le fonds *Land Degradation Neutrality*, pour lutter contre la dégradation des terres, finance des projets rentables, socialement acceptables et écologiquement durables ayant déjà démontré des résultats dans des phases pilotes, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie durable. Ces financements seront alloués sous forme de prêts directs ou de prises de participation. Les bénéficiaires seront principalement des promoteurs de projets ou des entreprises désireuses de sécuriser leur approvisionnement en matière première produite durablement. L'AFD a octroyé à ce fonds un financement de 30 millions d'euros dans la tranche senior du fonds, un financement de 7 millions d'euros dans la tranche junior du fonds ainsi qu'une subvention de 3 millions d'euros à la facilité d'assistance technique du fonds.

Le dispositif *Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance* océan Indien permet d'accompagner des partenaires financiers locaux (banques State Bank of Mauritius et Mauritius Commercial Bank) dans la transformation de leurs pratiques pour lutter contre le changement climatique, en facilitant l'accès à une énergie abordable, durable et la gestion des ressources naturelles. Une ligne de crédit long terme de 60 millions d'euros à des conditions favorables ainsi qu'une assistance technique ont été mises à disposition de ces banques pour créer des opportunités d'investissement attractives pour le secteur privé. Une nouvelle phase est en train d'être mise en œuvre, intégrant la promotion de l'égalité des genres au travail et ciblant des investissements d'adaptation au changement climatique (agriculture, pêche, tourisme, gestion des zones côtières).

Tableau 11 – Indicateurs de résultats de l'aide française sur l'accompagnement du secteur privé

Indicateur de l'aide	Unité de mesure	Précisions	2016	2017
Investissements accompagnés dans le secteur privé	Euros	Dont 263 millions d'euros de garanties	2 000 000 000	1 139 000
Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	Nombre d'entreprises	Dont 975 garanties	11 500	1 252

2.1.5. Une aide multilatérale qui reste essentielle pour l'efficacité de l'aide au développement mondiale et au sein de laquelle la France continuera de jouer un rôle moteur

Le système multilatéral constitue un axe clé de la politique de développement de la France.

C'est un levier pour répondre aux grands défis mondiaux actuels. Il permet à la France de défendre les principes fondateurs de son action internationale de coopération, en particulier en matière de développement durable ou d'égalité entre les femmes et les hommes. Combinée à son action bilatérale, l'approche multilatérale permet d'amplifier l'impact de l'APD et d'influencer la vision de la communauté internationale dans son ensemble. La loi de juillet 2014 rappelle que « la France recherche la complémentarité entre les composantes bilatérales et multilatérales de sa politique de développement ».

Engagée aux côtés des organisations internationales, la France reconnaît leur responsabilité et leur capacité à créer de nouveaux cadres théoriques et pratiques de référence, à mobiliser des ressources financières et non financières pour faire naître des projets de grande ampleur et la valeur ajoutée engendrée par leur présence universelle. Elle soutient également le développement de nouveaux fonds verticaux ou d'organisations spécialisées, permettant le développement d'expertises spécifiques de grande qualité pour répondre à des défis complexes.

Encadré 9 – Un soutien renforcé à l'AID, au service des pays les plus pauvres

L'AID joue un rôle structurant dans l'aide au développement, avec un impact particulier en Afrique. Près des deux tiers de ses engagements se situent sur le continent africain. Cela représentera 15 milliards de dollars par an pendant les trois prochaines années, soit une augmentation de 50 % par rapport au cycle précédent. Par ce volume d'engagements en hausse (75 milliards de dollars contre 52 milliards collectés à la précédente reconstitution de l'AID), qui en fait le premier guichet de financement du développement en Afrique, l'AID est l'un des meilleurs instruments permettant un impact systémique sur ce continent. En s'associant à d'autres bailleurs, l'action de la France est plus forte sur les priorités partagées, pour mobiliser rapidement des moyens importants, au Sahel notamment. Depuis sa création, elle a permis à 413 millions de personnes de bénéficier de services de santé de base et à 5,1 millions d'enseignants d'être recrutés ou formés. Lors de la 18^e reconstitution, en décembre 2016, de l'AID, la France a maintenu son engagement en faveur de ce guichet concessionnel de la Banque mondiale, dont le programme d'activité à horizon 2020 rejoint fortement les priorités françaises. Elle a obtenu que l'AID renforce son action dans les pays en situation de fragilité, qui sont les plus exposés à tous les défis, climatiques, économiques, démographiques et sécuritaires. L'AID réalisera un effort historique en faveur des pays les plus fragiles, avec des ressources en forte progression à 21 milliards de dollars, soit près du tiers de ses moyens totaux.

FOCUS PROJETS

L'appui à la transition énergétique en Indonésie : une action cofinancée avec la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque mondiale et l'Allemagne

Depuis 2015, la BAD, la Banque mondiale, la France et l'Allemagne financent la politique publique de transition énergétique de l'Indonésie, à travers plusieurs projets d'un montant total de plus de 2 milliards de dollars, visant à raccorder l'ensemble de la population au réseau électrique d'ici 2020.

Alors que le pays dispose d'importantes ressources en charbon, l'objectif est de l'encourager à se tourner vers des énergies durables plutôt que fossiles. Le programme soutenu contient des actions clés pour la transition



© Matahati Productions

Chef ingénieur sur le pont du navire de recherche Baruna Jaya VIII (Jakarta, Indonésie)

énergétique en promouvant la maîtrise de la demande, les énergies renouvelables et les technologies

pilotes de capture et de stockage de carbone. Ce financement s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique signé entre la France et l'Indonésie en 2011, dans lequel le secteur de l'énergie et notamment la promotion des énergies durables étaient identifiés dans les axes prioritaires de coopération ; mais aussi dans celui de l'accord de Paris sur le climat. La France, en tant qu'actionnaire de la BAD, poursuit son objectif de promouvoir un développement respectueux de l'environnement, sobre en émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

2.1.6. Une aide européenne dans laquelle les priorités françaises sont bien reflétées

L'APD des institutions de l'UE, tous instruments confondus, représentait 21,1 milliards d'euros d'engagements en 2016 (15,5 milliards d'euros d'APD nette) et 20,2 milliards d'euros en 2017 (14,6 milliards d'euros d'APD nette).

L'Afrique était la première région en termes d'engagements de l'APD européenne en 2017, avec un montant de 7,2 milliards d'euros, dont 5,2 milliards d'euros à destination de l'Afrique subsaharienne. En termes d'APD nette, l'Afrique a également prioritairement bénéficié de l'APD européenne avec un montant de 5,8 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros à destination de l'Afrique subsaharienne. La Turquie était le premier pays bénéficiaire de l'APD européenne avec 1,4 milliard d'euros, suivie du Maroc avec 592 millions d'euros et de l'Inde avec 410 millions d'euros.

En 2016, l'Afrique a également bénéficié en priorité de l'APD européenne avec une APD nette de 5,9 milliards d'euros. La Turquie était le premier pays bénéficiaire avec 2,4 milliards d'euros, suivie du Maroc avec 568 millions d'euros puis de l'Ukraine avec 405 millions d'euros.

Si l'architecture européenne d'action extérieure compte de nombreux instruments de financement¹⁹, les priorités françaises en matière de développement s'avèrent particulièrement bien reflétées dans le 11^e FED. Principal instrument de financement du partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Afrique, le 11^e FED est situé en dehors du budget général de l'UE et abondé à partir des contributions volontaires des États membres à hauteur de 30,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

19. Hormis le FED, les principaux instruments sont : l'instrument de coopération au développement (19,6 milliards d'euros), l'instrument européen de voisinage (15,4 milliards d'euros), l'instrument d'aide de préadhésion II (11,7 milliards d'euros), l'instrument d'aide humanitaire (5,3 milliards d'euros), l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (2,3 milliards d'euros), l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (1,3 milliard d'euros), l'instrument de partenariat (950 millions d'euros).

Cohérence géographique

La cohérence géographique entre les priorités françaises et le FED est particulièrement mise en évidence par le fait que 6 des 17 pays prioritaires de l'aide au développement française font partie des 10 premiers bénéficiaires du 11^e FED : Éthiopie, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Mali, Niger et Madagascar. Par ailleurs, les 17 pays prioritaires concentrent près de 22,9 % des ressources du 11^e FED allouées au titre de la coopération nationale.

Cohérence thématique

Les secteurs d'intervention de l'aide française (dont le soutien à la croissance, la gouvernance, l'agriculture et la sécurité alimentaire) ainsi que ses priorités transversales (égalité entre les femmes et les hommes, et lutte contre le changement climatique) sont largement reflétés dans la programmation du FED. Le renforcement de la sécurité du continent constitue une priorité pour la France et l'UE, qui finance ainsi la facilité africaine de paix via le programme intra-Afrique, Caraïbes et Pacifique. Cet instrument consacré au soutien à la paix et à la sécurité en Afrique dans le cadre du partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité permet notamment le financement des opérations africaines de paix (dont la mission de l'Union africaine en Somalie - African Union Mission in Somalia ou AMISOM -, la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et la Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram). Entre 2014 et 2016, les financements ont été revus à la hausse à deux reprises, passant de 750 millions d'euros à 900 millions d'euros. En 2016, le principe d'une augmentation d'environ 535 millions d'euros a été acté pour couvrir les besoins en financement jusqu'en 2018. Cette hausse tendancielle est principalement due aux besoins de financement croissants en faveur de l'AMISOM.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités d'intervention du FED correspondent à celles privilégiées par la France avec un recours croissant au mixage prêts-dons. Dans la logique des engagements pris lors de la conférence d'Addis Abeba, un autre mécanisme innovant a été lancé par la Commission lors du sommet UE-Afrique de novembre 2017 : le plan d'investissement externe de l'UE et son premier pilier, le Fonds européen de développement durable (FEDD). L'objectif est d'accroître les investissements privés en Afrique et dans le voisinage de l'UE, afin de mettre en œuvre les ODD tout en luttant contre les causes profondes de la migration irrégulière. Le FEDD est composé d'une plateforme d'investissement régionale (reprise des facilités existantes de mixage prêts-dons pour l'Afrique et pour le voisinage - 2,6 millions d'euros) et d'un fonds de garantie (750 millions d'euros en trésorerie pour un volume de

garanties de 1,5 milliard d'euros). Ce fonds sera abondé d'un montant de 3,35 milliards d'euros d'ici 2020 par le 11^e FED et le budget de l'UE, et devrait permettre, par un effet de levier, de mobiliser jusqu'à 44 milliards d'euros de projets d'investissement du secteur privé.

Dans le cadre du consensus européen pour le développement adopté en mai, l'UE et ses États membres se sont engagés à « renforcer la programmation conjointe en matière de coopération au développement, afin d'accroître leur impact collectif en mettant en commun leurs ressources et capacités. » La programmation conjointe donne la possibilité à la France d'améliorer le pilotage stratégique et la visibilité de sa contribution à l'APD européenne.

2.2. Des opérateurs bilatéraux en cours de réforme, autour de l'AFD, opérateur pivot en phase de forte croissance

2.2.1. L'AFD, opérateur central de l'aide bilatérale de la France, a engagé une nouvelle phase de croissance, à la suite des annonces du président de la République en 2015

L'AFD est l'« opérateur-pivot » en charge de la mise en œuvre de la politique française de développement. Intervenant pour son compte propre, pour l'État ou pour compte de tiers dans plus de 100 États étrangers (en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine), ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer, l'AFD mobilise une large gamme de produits financiers, selon le type d'opération et de contrepartie. Ils incluent des prêts souverains, des prêts non souverains, des subventions, des garanties et des prises de participation.

Établissement public industriel et commercial, dont le capital est entièrement détenu par l'État, l'AFD est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie et des Finances, et du ministère des Outre-mer. À la suite de la demande formulée par l'AFD aux autorités de supervision bancaire le 30 juin 2017, le statut en droit français de l'AFD est celui de société de financement, et non plus d'établissement de crédit. Ses statuts sont définis dans le Code monétaire et financier (articles R 513-22 à R 513-42).

En 2016 et 2017, l'AFD a enregistré une croissance de son activité et un renforcement de ses fonds propres. Elle a vu son rôle réaffirmé en tant qu'institution française de référence pour le financement du développement durable et du climat

dans les pays en développement et dans les outre-mer. Avec 9,4 milliards d'euros de financements autorisés en 2016 et 10,4 milliards d'euros en 2017, le groupe AFD a connu une croissance soutenue de son activité en lien avec les engagements pris par la France en septembre 2015, lors du sommet de New York sur les ODD, de faire croître les financements en faveur du développement de 4 milliards d'euros d'ici 2020. Dans les États étrangers, l'activité de l'AFD s'est élevée à 6,7 milliards d'euros en 2016 et à 7,7 milliards d'euros en 2017.

Le groupe AFD a poursuivi ses appuis aux projets de développement ayant des impacts positifs sur le climat et aux modèles de développement moins émissifs, dans le

cadre des engagements internationaux de la France en matière de financement de la lutte contre le dérèglement climatique²⁰.

L'AFD est intervenue de manière différenciée entre 2016 et 2017 dans les géographies prioritaires de la politique française de développement, en particulier en Afrique. Les financements du Groupe en Afrique ont représenté 3,9 milliards d'euros en 2016 et 5,2 milliards en 2017. Ainsi, plus de 50 % des activités du Groupe dans les pays étrangers ont été réalisées sur le continent africain au cours de la période. La part de l'effort financier de l'État confiée à l'AFD, consacrée à l'Afrique et à la Méditerranée, a atteint 84 % en 2016 et

FOCUS PROJETS

Des modes d'intervention de l'AFD diversifiés selon les géographies

Projet élevage et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) - subvention sur facilité Minka de 5 millions d'euros.

La croissance démographique, combinée aux changements climatiques, accentue les tensions liées à l'accès aux ressources en Afrique de l'Ouest. Cette situation est aggravée par la montée de l'insécurité au Sahel. Le projet PEPISAO vise :

- à appuyer les parties prenantes à définir de nouvelles approches concertées de la gestion et de l'aménagement des espaces afin de limiter les risques de conflit ;
- à développer la connaissance et l'information pour nourrir le dialogue aux différentes échelles ; et
- sur cette base, à permettre aux acteurs de se doter d'une véritable vision partagée du devenir des systèmes d'élevage dans l'espace



© Pablo Tosco/Oxfam

Gardien de troupeau (Mauritanie)

régional, traduite en politiques et réglementations nationales.

Production d'électricité renouvelable, hydraulique et solaire au Vietnam - 112 millions d'euros octroyés via 2 prêts non souverains concessionnels et

2 concours de crédits délégués

UE. L'objectif du projet est de renforcer la sécurité énergétique du Vietnam et d'augmenter son approvisionnement en ressources sobres en carbone, via l'augmentation de la production de l'opérateur public EVN. Il vise à développer la production d'électricité renouvelable, à travers l'extension de capacité d'une centrale hydroélectrique, la mise en service d'une centrale solaire et d'un pilote de centrale de photovoltaïque flottante. Le financement AFD répond à l'un des objectifs de la CDN du pays, à savoir « développer le marché des énergies renouvelables ». La réduction des émissions engendrée par le projet est estimée à 100 000 tCO₂/an sur la durée de vie des centrales (vingt ans pour les centrales solaires et quarante ans pour la centrale hydroélectrique).

20. Le groupe AFD s'est engagé à devenir la première institution financière « 100 % accord de Paris » et ses financements climat ont atteint 4 milliards d'euros en 2017.

89 % en 2017, dont 75 % et 78 % pour l'Afrique subsaharienne respectivement en 2016 et 2017.

Dans les pays en développement hors PMA et pays en situation de fragilité, notamment en Asie et en Amérique latine, l'AFD a mis en œuvre son mandat de promotion des solutions en réponse aux défis mondiaux (climat, biodiversité...), des modèles de développement sobres en carbone, durables et inclusifs, une mondialisation régulée, en pleine cohérence avec l'Agenda 2030. En 2016 et 2017, respectivement 52 % et 40 % des financements « climat » de l'AFD ont été réalisés dans ces deux régions.

L'AFD a également mis en œuvre les décisions du CICID de 2016 :

- elle a intégré le secteur de la gouvernance dans son champ d'action et s'est dotée d'une feuille de route qui lui a permis de renforcer le dialogue avec les pays partenaires. Elle a réalisé 687 millions d'euros en 2016 et 1,2 milliard d'euros en 2017 de financements dans le domaine de la gouvernance, dont respectivement 306 millions d'euros et 451 millions d'euros exclusivement consacrés à des secteurs spécifiques de la gouvernance (justice, finances...);
- elle a engagé en 2017 une mission de prospection dans les Balkans occidentaux (Albanie et Serbie notamment), puis en Ukraine;
- elle a créé le fonds « Paix et résilience », dit facilité « Minka », dotée de 100 millions d'euros par an dès 2017;
- en 2017, elle a initié des études pour intervenir dans le soutien aux industries culturelles et créatives au service du développement, et l'enseignement supérieur et à la recherche au Sud.

2.2.2. Un dispositif de coopération technique internationale toujours en cours de réforme autour d'Expertise France, avant l'intégration au groupe AFD

Créée en 2015, Expertise France est l'agence publique de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique, sur financements bilatéraux et multilatéraux. L'établissement concourt à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationale publique françaises à l'étranger. Il inscrit son action dans le cadre de la politique extérieure de coopération au développement, d'influence et de diplomatie économique de la France.

Expertise France gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 500 projets dans une centaine de pays d'intervention. En trois ans, l'opérateur a vu son chiffre d'affaires croître de plus de 40 % (de 112 millions d'euros en 2014 à 148 millions en 2017).

Il est parvenu à se positionner comme acteur de référence de l'expertise internationale auprès de la Commission européenne, qui finançait en 2017 44 % des activités de l'opérateur, alors que la commande publique représentait 16 % et les financements de l'AFD 8 %.

En 2016, dans le cadre de la coopération entre la France et le Royaume de Bahreïn, Expertise France a obtenu un contrat de 8,4 millions d'euros pour améliorer la planification urbaine et l'aménagement du territoire, en apportant une assistance technique à la direction générale de la planification urbaine.

L'opérateur se positionne également sur des projets d'« offre intégrée », dans le cadre desquels il sous-traite la fourniture de biens et de services à des entreprises, françaises notamment. Ainsi, en 2017, l'agence s'est vue attribuer par l'UE un contrat d'offre intégrée de 75 millions d'euros pour l'appui de la Force conjointe du G5 Sahel. Ce soutien en équipement consiste en des prestations assez diverses, qui vont de la fourniture de primes, de produits simples à des équipements plus lourds.

FOCUS PROJETS

Projet d'appui à la mise en place de huit équipes régionales polyvalentes d'alerte et de riposte aux épidémies en République de Guinée (PREPARE)

Le projet PREPARE, conduit par Expertise France entre mars 2015 et novembre 2017, visait à renforcer les capacités de la République de Guinée dans la préparation, la prévention et la réponse aux épidémies, par l'appui à la mise en place de huit équipes régionales polyvalentes d'alerte et de riposte (ERARE).

Expertise France, ses partenaires (Institut Bioforce, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge/Croix-Rouge guinéenne, Sécurité civile française, Santé publique France), le gouvernement guinéen et l'ambassade de France à Conakry ont permis aux trois volets d'activité du projet d'être réalisés efficacement :

1. la formation des ERARE à la détection, au suivi, et à la prise en charge des maladies à potentiel épidémique ;
 2. l'équipement et l'appui au déploiement de ces équipes dans les régions (véhicules, équipement informatique, intrants médicaux, etc.) ;
 3. le suivi et l'accompagnement de ces équipes par un appui financier, des missions de supervision et des appuis techniques complémentaires.
- Ce projet de 5,8 millions d'euros a été cofinancé par la Délégation de l'UE à Conakry à hauteur de 4,8 millions d'euros (83 %) et par le MEAE à hauteur de 1 million d'euros (17 %). Ces ERARE ont déjà été sollicitées et mobilisées à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de l'épidémie de rougeole en 2017, montrant leur utilité et leur nécessité.



© Julien Geay/Solid Risk Productions

2.2.3. L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) : deux établissements dédiés à la recherche pour le développement durable

La France dispose de deux organismes de recherche spécifiquement dédiés au développement durable et humain des régions tropicales et méditerranéennes et dont l'excellence scientifique et la force partenariale sont

reconnues : le CIRAD et l'IRD. L'objectif du soutien à la recherche pour le développement est double : renforcer l'accès des pays en développement à la connaissance afin qu'ils soient capables de relever les défis du développement durable, par le biais de programmes de mobilité pour les jeunes chercheurs, par la mise en place de réseaux de recherche, en particulier en Afrique, et par le financement des organismes de recherche et d'enseignement supérieur ; renforcer la place de la France dans le débat et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'atteinte des ODD.

L'IRD est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du MEAE et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il conduit, en liaison avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises et avec ses partenaires, des activités de recherche, d'expertise et de formation pour contribuer au développement économique, social et culturel des pays en développement. L'IRD occupe une place à part dans l'équipe France de la recherche au développement : l'institut s'appuie sur un réseau de 30 représentations, pour la majorité situées en zone intertropicale et dans les territoires d'outre-mer, regroupées en 6 coordinations régionales couvrant 90 pays, dont certaines (Burkina Faso, Afrique du Sud) sont mutualisées avec d'autres organismes français de recherche (CIRAD, Centre national de la recherche scientifique - CNRS). Une réforme a été amorcée début 2017, pour assurer une représentation différenciée selon les pays, et passer ainsi de 30 à 50 représentations couvrant environ 90 pays. L'IRD participe aux instances thématiques ou géographiques de coordination de la recherche pour le développement (alliances de recherche et communautés d'universités et d'établissements), en lien avec ses partenaires principaux (CIRAD, CNRS, Institut Pasteur, Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales) ou les instances de coordination nationales (CNDSI). Il s'implique systématiquement dans les grands événements pour structurer l'agenda international pour le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique : COP 23, à Bonn (novembre 2017) ; sommet Afrique-UE, à Abidjan (novembre 2017) ; One Planet Summit (décembre 2017). L'IRD est actif sur la coopération statistique, notamment les statistiques sectorielles (par exemple, sur le module gouvernance-paix-sécurité, le MEAE et l'IRD ont porté conjointement des indicateurs ambitieux sur l'ODD 16).

Le CIRAD intervient dans plus de 50 pays dans les domaines des sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agroalimentaires. À partir des grands enjeux pour les agricultures du monde, le CIRAD a élaboré des axes stratégiques pour sa recherche :

1. inventer une agriculture écologiquement intensive pour nourrir la planète ;
2. étudier les conditions d'émergence et les modes de valorisation des bioénergies en direction des pays du Sud ;
3. innover pour une alimentation accessible, diversifiée et sûre ;
4. anticiper et gérer les risques sanitaires infectieux liés aux animaux sauvages et domestiques ;
5. accompagner les politiques publiques de réduction des inégalités structurelles et de la pauvreté ;
6. mieux comprendre les relations entre l'agriculture et l'environnement, entre les sociétés humaines et la nature, pour une gestion durable des espaces ruraux.

Le CIRAD contribue, avec l'Institut national de la recherche agronomique, à promouvoir une offre de recherche et de formation coordonnée à l'international dans le domaine de l'agronomie via l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, qui a succédé en 2014 au consortium Agreenium.

Perspectives

Le CICID de 2018 a confirmé l'élan en faveur de la recherche dans la politique française de développement. Le gouvernement a pris la décision d'appuyer le renforcement des capacités scientifiques des pays du Sud. La recherche et la formation qui y est associée sont appréhendées comme des leviers essentiels de l'aide au développement, dans le cadre d'une démarche de coconstruction.

Un contrat d'objectifs et de performance 2016-2020

a été signé en juin 2018, qui garantit la mise en cohérence de la politique de l'IRD avec les politiques nationales de recherche et de développement. Il définit notamment les priorités scientifiques et géographiques de l'IRD et fixe des objectifs, assortis d'indicateurs de réussite. Parmi ces objectifs figure le **doublé des ressources propres**, à 24 % du budget d'ici 2020, en mobilisant et en valorisant mieux l'expertise de l'IRD.

2.2.4. Canal France International (CFI) : l'opérateur audiovisuel de l'aide française au développement

CFI est l'opérateur chargé de coordonner et d'animer la politique française d'aide au développement en faveur des médias du Sud. CFI met en place des programmes d'aide à la structuration et à l'autonomisation de télévisions, de la presse, et de radios partenaires, publiques ou privées, ainsi que des médias en ligne.

Les programmes structurants élaborés par CFI sont bâtis au moyen d'actions de conseil, d'expertise et de formation, autour de quatre objectifs :

- promouvoir le pluralisme, la liberté de parole et la qualité de l'information ;
- soutenir la production de contenus sur les enjeux de développement ;
- former des professionnels ;
- renforcer la viabilité économique des médias.

La coopération dans le domaine des médias joue un rôle significatif en faveur de la bonne gouvernance et de la promotion de la diversité culturelle. Dans les pays en crise ou en transition, la coopération française s'attache à accompagner les médias pour faire vivre un débat démocratique, consubstantiel de l'État de droit. CFI a bénéficié d'une dotation du MEAE de 8,7 millions d'euros en 2016 et de 7,8 millions d'euros en 2017. L'action de CFI se concentre principalement sur 2 régions prioritaires de la politique française de développement : l'Afrique subsaharienne et les rives sud et est de la Méditerranée. En 2016 et 2017, une trentaine de projets ont été mis en œuvre par CFI au profit de 2 400 professionnels, issus d'une quarantaine de pays. Une montée en puissance a été observée entre 2016 et 2017, avec 3 360 journées d'expertise en 2017 contre 1 970 en 2016, et 177 missions sur le terrain contre 160 en 2016.

Dans un environnement médiatique concurrentiel, CFI est devenu en 2017 une filiale de France Médias Monde. Cet ensemble reconfiguré a vocation à mobiliser la diversité de l'expertise française, publique et privée, disponible dans le domaine des médias, au profit du développement des pays partenaires.

2.3. Une politique partenariale, avec une place renforcée des acteurs non étatiques

2.3.1. Des partenariats plus étroits avec la société civile, via le CNDSI et des financements dédiés

La collaboration entre l'État et les OSC a évolué au profit d'une approche plus partenariale, qui est confortée par la mise en œuvre des ODD et de l'accord de Paris. Cette relation a fait l'objet de l'élaboration en 2017 d'un document d'orientation politique relatif au partenariat entre le MEAE et la société civile, conformément aux recommandations du CNDSI et aux conclusions du CICID de 2016. Ce document rappelle les principes du renforcement des partenariats stratégiques avec la société civile, par la reconnaissance

de son expertise de terrain et sa capacité d'action de mobilisation publique et politique.

Le partenariat avec les OSC repose sur :

- la reconnaissance du rôle d'aiguillon joué par les OSC au bénéfice du décloisonnement dans l'esprit de l'ODD 17, qui porte sur un partenariat ouvert ;
- la coopération des OSC sur les enjeux des ODD et de leur mise en œuvre, levier incontournable pour la réussite de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
- le renforcement de la coopération, en facilitant notamment les contributions et la participation active de celle-ci lors des échéances internationales.

La part de l'APD bilatérale transitant par les OSC françaises a connu une augmentation de 1,91 % à 3,20 % entre 2012

et 2016. Cette hausse reste néanmoins en deçà de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE. Lors du CICID de 2018, le gouvernement s'est engagé à doubler les fonds transitant par les OSC entre 2017 et 2022.

L'appui au volontariat constitue l'une des composantes de la politique de soutien et de dialogue avec la société civile menée par le MEAE. Il permet aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire. Dans un contexte budgétaire contraint, les crédits dédiés au volontariat ont été maintenus en 2016 à hauteur de 17,7 millions d'euros et ont même progressé en 2017 à 18,2 millions d'euros, permettant d'appuyer directement ou indirectement le déploiement de plus de 5 000 volontaires par an, dans une centaine de pays.

Encadré 10 – Le dispositif « Initiatives OSC » (I-OSC)

L'enveloppe annuelle allouée par le MEAE au dispositif I-OSC, mis en œuvre par l'AFD, a augmenté de 54,5 % entre 2013 et 2017, passant de 49 à 75,8 millions d'euros. Fin 2017, près de 375 projets étaient en cours d'exécution, pour un montant total de subventions de 267 millions d'euros, soit un montant moyen de subvention par projet de 712 000 euros. Le nombre d'OSC bénéficiaires a augmenté chaque année suite à la croissance des crédits budgétaires, passant de 56 OSC bénéficiaires en 2013 à 88 OSC en 2017. En 2017, 93 % de cette enveloppe a été utilisée pour financer des projets, et 7 % pour financer des études. 58 %

des projets de terrain financés portaient sur l'Afrique subsaharienne. Haïti, Madagascar et les pays sahéliers (Burkina Faso, Mali, Sénégal) font partie de la liste des 10 pays qui concentrent le plus de subventions à la demande des OSC. En 2016, un nouveau dispositif a été créé, la réserve post-crisis, dite « réserve 10 % », afin de financer des projets de réponse à des besoins humanitaires et en accompagnement à une sortie de crise qui nécessite une réaction dans des délais accélérés. Représentant 10 % de l'enveloppe annuelle du dispositif I-OSC, cette enveloppe a été sollicitée pour un montant de 5,3 millions d'euros en 2017.

Entre 2016 et 2017, le CNDSI s'est réuni six fois et a contribué à la mobilisation des acteurs du développement et de la solidarité internationale autour de réflexions stratégiques :

l'Agenda 2030, le CICID, le sommet du PGO et la revue par les pairs du CAD de l'OCDE.

2.3.2. Un appui continu à l'action extérieure des collectivités territoriales

Avec l'adoption du livre blanc *Diplomatie et Territoires* en 2016 par la Commission nationale de la coopération décentralisée - instance présidée par le Premier ministre -, le gouvernement a formulé 21 propositions visant à construire un partenariat renouvelé entre l'État et les

collectivités territoriales en matière d'action extérieure, dans une période de profonde mutation de ce secteur.

La délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MEAE accompagne cette mutation en s'attachant à remobiliser les collectivités territoriales sur les actions de coopération décentralisée. Pour cela, le plaidoyer, l'information/formation et le soutien financier de la DAECT se concentrent sur les priorités de la politique de développement et sur les thèmes considérés comme les plus porteurs par les collectivités territoriales :

- croiser **coopération décentralisée pour le développement et économie**, pour le bénéfice mutuel des collectivités

territoriales et des entreprises. La mobilisation des financements « 1 % » (eau, énergie, déchets) est soutenue ;

- la **mobilité** entrante et sortante des jeunes est un facteur puissant d'ouverture des collectivités territoriales à l'international. La DAECT seconde ces mobilités par le biais de ses appels à projets « jeunesse » (soutien de plus de 1 300 jeunes en volontariat ou en formation professionnelle entre 2016 et 2018) ;
- la COP 21 a accru la visibilité des collectivités territoriales dans la lutte contre le **changement climatique**. L'adoption en 2015 des ODD a également participé de cet essor, pour une coopération avec une approche plus globale et plus universaliste. En complément des efforts réalisés par le CNDSI, la DAECT soutient la territorialisation des ODD, c'est-à-dire leur prise en main par les collectivités territoriales dans le pilotage interne de leurs politiques publiques mais aussi dans leur action extérieure, et l'adoption progressive des ODD en tant que grille de lecture des actions de coopération pour le développement.

La DAECT accompagne et conseille les collectivités territoriales sur le droit régissant leur action extérieure, et collecte leur APD chaque année. Celle-ci s'est élevée respectivement à 82,9 millions d'euros en 2016 et 100,6 millions d'euros en 2017 (la hausse de cette APD est en partie imputable à la hausse de l'aide aux réfugiés versée par les collectivités territoriales).

Depuis 2016, le MEAE est également présent dans les territoires avec la mise à disposition de conseillers diplomatiques auprès des préfets de région, nommés dans 11 des 13 régions métropolitaines (les exceptions étant

l'Île-de-France et la Corse) ainsi que dans 2 collectivités d'outre-mer (La Réunion et la Guyane).

2.4. Une transparence accrue et un chantier engagé de renforcement de l'évaluation

2.4.1. En matière de transparence de l'aide, la France a mis en place un site unique d'open data et adhéré à l'IITA

La transparence de l'aide est un enjeu majeur pour améliorer l'appropriation citoyenne de la politique de développement.

Dans une démarche de redevabilité vis-à-vis des parlementaires et des citoyens français, comme de ceux des pays partenaires, la France a renforcé son action en matière de transparence avec son adhésion à l'IITA, à la suite du CICID de 2016, et le lancement d'un site unique sur la transparence de l'aide : <https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>.

Ce site recense les projets de développement du MEAE et de l'AFD mis en œuvre dans les pays partenaires de la France. Les informations relatives aux projets sont publiées selon les normes « données ouvertes » et répondent au standard de l'IITA. Elles sont également disponibles sur le portail gouvernemental unique : www.data.gouv.fr.

Dans le cadre du plan d'action PGO 2018-2020, le MEAE s'est engagé à élargir la publication des données à d'autres pays (Afrique, Méditerranée, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes).

Encadré 11 – Le portail open data de l'aide française



Le MEAE et l'AFD participent également à l'exercice de transparence de l'aide établi par l'ONG Publish What You Fund (PWYF) sur la base du standard IITA, dont le dernier index de transparence de l'aide (*Aid Transparency Index*) a été publié en juin 2018. PWYF établit un classement de différents bailleurs bilatéraux, mais aussi multilatéraux.

D'autres initiatives ont été mises en œuvre en matière de transparence : la publication de communiqués de presse à l'issue des conseils d'administration de l'AFD ; la refonte en 2018 du document de politique transversale sur l'aide au développement, associé au projet de loi de finances, et la mise en ligne de ses données au format tableur.

2.4.2. La France continue d'appliquer les principes d'efficacité de l'aide adoptés à Busan

La France soutient le processus d'efficacité de l'aide depuis son lancement, en 2003. La mise en œuvre des recommandations et des normes internationales en la matière lui a permis d'atteindre une efficacité accrue de l'aide, dans le respect de la déclaration de Paris (2011), en particulier à travers un meilleur alignement aux besoins des pays bénéficiaires, l'abaissement du coût des projets, et en favorisant les fournisseurs locaux et régionaux.

La France a participé à l'ensemble des enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris et des engagements pris au Forum de Busan²¹. Ces enquêtes génèrent des données factuelles sur la mise en œuvre des principes convenus en matière d'efficacité de la coopération au développement à l'aide de 10 indicateurs.

Principes partagés de Busan pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement

1. Orientation vers les résultats
2. Appropriation des priorités de développement par les pays en développement
3. Partenariats inclusifs pour le développement
4. Transparence et redevabilité mutuelle

Sélection d'indicateurs de suivi

1. Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays en développement.
4. Les informations transparentes sur la coopération au développement sont accessibles au public.
- 5a. La coopération pour le développement est prévisible (annuelle).
- 5b. La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme).
6. La coopération au développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire.
- 9b. Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux.
10. L'aide est déliée.

Le rapport d'étape 2016 sur l'efficacité de l'aide²², produit sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) avec l'appui de l'OCDE et du PNUD, confirme les résultats positifs de la France.

Les progrès de la France sont importants dans la mise en œuvre du principe d'alignement : en 2016, 90,3 % des nouvelles interventions étaient alignées sur les priorités nationales des pays bénéficiaires (indicateur 1a), contre 84 % en moyenne pour les donateurs évalués. La France obtient de bons scores en matière d'utilisation des systèmes nationaux, notamment de passation des marchés (77 %, contre 37 % en moyenne), qui s'expliquent par l'application des principes de passation des marchés de l'AFD reposant sur les lois et règlements du bénéficiaire. La part de l'aide française dont l'objectif d'intervention provient d'un ou de plusieurs cadres de résultats dirigés par le pays bénéficiaire est importante, avec 67,3 % contre 50 % en moyenne (indicateur 9b). Les recommandations sur le déliement de l'aide sont suivies, avec un taux d'aide déliée de 92,3 %, contre 78,4 % en moyenne (indicateur 10).

La transparence et la ponctualité de déclaration d'APD de la France ont fortement progressé :

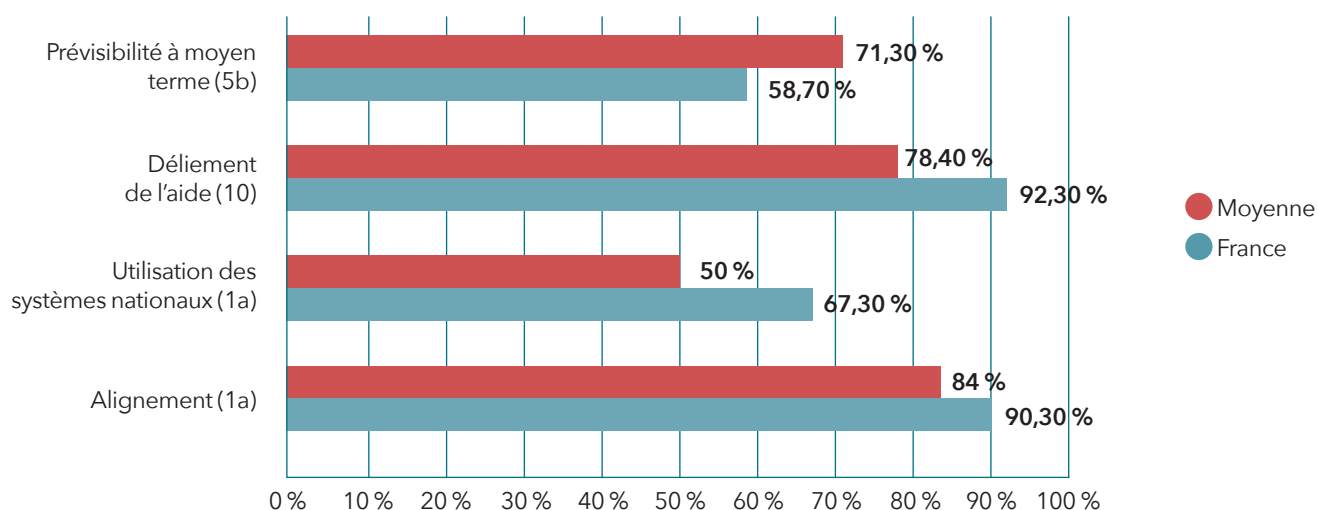
21. Enquêtes réalisées en 2005, 2007, 2011, 2013.

22. PMCED, *Vers une coopération pour le développement plus efficace*, rapport d'étape 2016 : <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/07/FINAL-2016-Progress-Report-FR-ebook.pdf>.

l'enquête de suivi de 2016 atteste de bons résultats à la France dans le contexte du SNPC et de l'enquête sur les plans prévisionnels de dépenses de l'OCDE, mais considère que des progrès sont encore à faire en matière de publication de données des projets de développement sur le registre de l'IITA.

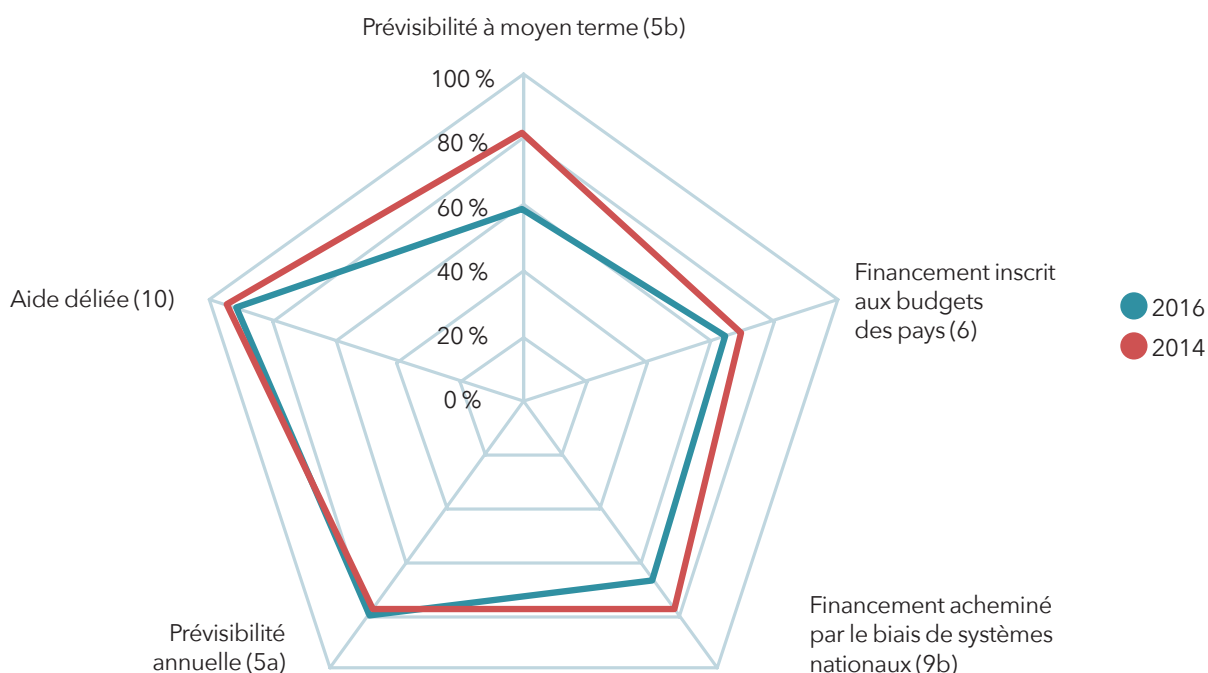
Les progrès de la France doivent en revanche se confirmer en matière de prévisibilité de l'aide à moyen terme (indicateur 5b : 58,7 %, contre 71,3 % en moyenne).

Figure 14 – Performance de la France en matière d'efficacité de l'aide par rapport aux autres donateurs sondés en 2016, selon le PMCED



Source : données PMCED (enquête 2016). © MEAE/DGM.

Figure 15 – Performance de la France en matière d'efficacité de l'aide (comparaison 2014-2016), selon le PMCED



2.4.3. Une action continue d'évaluation de la politique d'aide au développement française

Le devoir de redevabilité vis-à-vis du Parlement des services concourant à la mise en œuvre de la politique française de développement se traduit par une évaluation régulière de la contribution de la France aux actions de solidarité internationale.

Les trois services d'évaluation, intégrés au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération internationale – MEAE, ministère de l'Économie et des Finances et AFD – préparent de façon concertée la programmation triennale

de leurs travaux de façon à mener des évaluations conjointes lorsque le caractère commun des sujets s'y prête. Ainsi, entre 2016 et 2017, ils ont confié à des prestataires, choisis après mise en concurrence, une revue de la politique du contrat de désendettement et de développement (C2D) et une évaluation du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) et se sont associés à l'évaluation du processus de programmation conjointe de la coopération au développement (2011-2015) lancée par l'UE.

S'agissant des évaluations menées en propre, le pôle de l'évaluation et de la performance du MEAE a fait réaliser trois évaluations stratégiques portant sur la contribution

Encadré 12 – Liste des évaluations achevées 2016-2017 de la DGM, de la DG Trésor et de l'AFD

1/ Évaluations menées par le MEAE

- *Évaluation de la contribution des acteurs de la société civile à l'action de développement et de solidarité internationale de la France entre 2009 et 2015*
- *Évaluation stratégique des bourses du gouvernement français entre 2004 et 2014*
- *Évaluation stratégique de la contribution française à l'Organisation internationale de la Francophonie 2010-2015*

2/ Évaluations menées par le ministère de l'Économie et des Finances

Aide bilatérale

- *Évaluation d'un projet de microsatellite d'observation destiné à la surveillance des ressources, de l'environnement et à la prévention des risques de catastrophe naturelle au Vietnam financé sur la réserve pays émergents*
- *Évaluation ex post du projet de financement du matériel roulant du tramway de Casablanca (Maroc)*
- *Évaluation rétrospective d'un projet d'amélioration des structures de soins du Centre national de traumatologie d'Oulan-Bator (Mongolie)*

Aide multilatérale

- *Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec la BID*
- *Évaluation de la dotation de la France au Fonds africain de développement (FAD-12 et FAD-13)*
- *Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec le Fonds international du développement agricole (FIDA-9 et FIDA-10)*

3/ Évaluations menées par l'AFD

- *Évaluation du dispositif de partage de risque (ARIZ 2)*
- *Évaluation et capitalisation transversale de projets d'organisations non gouvernementales tentant de concilier conservation de la biodiversité et développement des populations locales*
- *Évaluation écrite et audiovisuelle du projet de développement du parc national du Limpopo*
- *Évaluation de l'impact du forfait obstétrical en Mauritanie*
- *Évaluation du cadre d'intervention sectoriel éducation, formation et emploi (CIS-AFD, 2013-2015)*
- *Évaluation du cadre d'intervention sectoriel sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS-AFD, 2013-2016)*
- *Évaluation du cadre d'intervention sectoriel énergie (CIS-AFD, 2012-2016)*
- *Évaluation groupée de cinq projets de ligne de crédit environnemental en Inde (deux), en Indonésie, en Tunisie et à Maurice*
- *Évaluation des appuis budgétaires au Ghana*
- *Évaluation de fonds de développement local au Vietnam*

4/ Évaluations menées conjointement

- *Revue de la politique du C2D – MEAE chef de file*
- *PRCC – DG Trésor chef de file*
- *Évaluation du processus de programmation conjointe de la coopération au développement de l'UE (2011-2015) – Évaluation conjointe UE associant la France*

des acteurs de la société civile à l'action de développement et de solidarité internationale (2009-2015), sur les bourses du gouvernement français (2004-2014) et sur la contribution française à l'Organisation internationale de la Francophonie (2010-2015). De son côté, l'unité d'évaluation des activités de développement de la DG Trésor a piloté trois évaluations de projets et trois évaluations du partenariat de la France avec des banques ou fonds de développement (Banque interaméricaine de développement - BID -, FAD et Fonds international de développement agricole - FIDA).

L'AFD a, quant à elle, achevé 10 évaluations approfondies en 2016 et 2017, dont 3 évaluations stratégiques portant sur ses CIS relatifs à l'éducation, à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et à l'énergie. Elle a continué de piloter 3 évaluations scientifiques d'impact concernant le secteur de l'eau et la déforestation. Enfin, elle a fait réaliser les évaluations *ex post* de 28 projets ou programmes en 2016 ainsi qu'en 2017 (soit 56 évaluations *ex post* au total), couvrant toutes les géographies et les secteurs.

La programmation des évaluations prévues en 2016 et 2017 a été présentée aux membres de l'Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale en mars 2016 et janvier 2017.

En complément du présent rapport bisannuel au Parlement, les trois services d'évaluation publient un rapport spécifique dans lequel sont présentées, de manière harmonisée, toutes les évaluations réalisées au cours de la période.



Pour en savoir plus

Les évaluations de la politique française de développement

La politique française fait l'objet d'**évaluations**, dont la publication est assurée sur les sites du MEAE : www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/ ; de la DG Trésor : www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/evaluation ; et de l'AFD : www.afd.fr/fr/les-evaluations.

Tous les cinq ans environ, le **CAD de l'OCDE procède à un examen par les pairs de la politique française** d'aide au développement. Le dernier a eu lieu en 2018 : www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/examens-de-l-ocde-sur-la-co-operation-au-developpement-france-2018-9789264302716-fr.htm.

Annexe – Indicateurs de résultats de l'aide française bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)

Le CICID du 31 juillet 2013 a validé une liste de 30 indicateurs de l'aide française, qui a été reprise dans la loi du 7 juillet 2014. Méthodologiquement, la redevabilité française suit une logique ex post plutôt que ex ante. Les indicateurs présentés sont

ainsi des indicateurs de réalisations (outputs) ou de résultats (outcomes). En ce qui concerne le suivi des résultats de son aide multilatérale, la France suit une logique de contribution plutôt que d'attribution afin d'adopter une approche plus transparente.

N°	Indicateur de l'aide bilatérale	Domaine	Valeurs 2016	Valeurs 2017
1	Nombre d'EAF soutenues par les programmes financés par l'AFD	Agriculture, sécurité alimentaire	Type 1* : 650 000	Type 1 : 1 067 000
			Type 2* : 3 160 000	Type 2 : 2 525 000
			Type 3* : 810 600	Type 3 : 646 000
2	Superficies bénéficiant d'un programme de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité (nombre d'hectares)	Biodiversité	Type 1** : 16 220 000	Type 1** : 1 5834 000
			Type 2** : 808 000	Type 2** : 4 484 000
			Type 3** : 0	Type 3** : 15 200
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (par jour)	Transports	246 000	38 000
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant un accès à l'électrification	Énergie durable	20 000	365 000
5	a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (par an)	Éducation et formation	858 000	812 000
	<i>dont nombre de filles</i>		426 000	396 000
	a bis. Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire (par an)		482 000	492 000
	b. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD (par an)		114 000	142 000
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	Collectivités territoriales et développement urbain	550 000	366 000
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (en euros)	Institutions financières et appui au secteur privé	2 000 000 000	1 139 000
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	Institutions financières et appui au secteur privé	11 500	1 252

9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en mégawatts)	Énergie durable	460	395
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Eau et assainissement	615 000	823 000
11	Nombre de personnes gagnant un accès à un système d'assainissement amélioré	Eau et assainissement	154 000	420 000
12	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	Santé	13 800 000	62 000 000
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct mais non exclusif	Transversal	23	38
12 ter	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct et exclusif	Transversal	1	6
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂) - indicateur <i>ex post</i> à prévoir mais non envisageable fin 2013	Transversal (climat)	3 640 000	4 800 000
14	Nombre d'institutions bénéficiaires d'action de renforcement de capacité	Culture, enseignement supérieur et francophonie	10 564***	10 108***
15	Nombre d'institutions bénéficiaires d'action de renforcement de capacité	Gouvernance démocratique	1 175***	1 041***
16	Nombre de projets financés au bénéfice des sociétés civiles du Sud	Société civile du Sud	3 223	2 966

* Le nombre d'EAF correspond à trois sous-types :

- **type 1** : le nombre d'EAF bénéficiaires est clairement défini ;
- **type 2** : le nombre de projets dans lesquels un territoire rural est « transformé », donc où la population de l'ensemble de la zone est concernée, qu'elle soit engagée dans l'agriculture ou d'autres activités ;
- **type 3** : le nombre projets de nature « institutionnelle » comme l'appui aux politiques agricoles, appui aux organisations professionnelles agricoles, gestion des risques agricoles, etc.

** Les valeurs renseignées peuvent se décomposer en trois sous-types :

- **type 1** : l'aire en hectares concernée par les projets portant sur la création, l'extension, l'amélioration, le financement durable des aires protégées, pour lesquels 100 % de la surface est concernée ;
- **type 2** : l'aire en hectares concernée par les projets de gestion durable de territoires terrestres ou marins non cultivés ne faisant pas l'objet d'un classement comme

aires protégées, mais dont les conditions d'exploitation prévoient explicitement un objectif de renouvellement et de conservation de la diversité du vivant (foresterie, pêche, bassins versants, etc.) et pour lesquels 40 % des surfaces des territoires concernés sont pris en compte ;

- **type 3** : l'aire en hectares concernée par les projets de développement de territoires cultivés ou transformés, dans lesquels les objectifs de conservation de la biodiversité, y compris la biodiversité cultivée, sont des objectifs explicites et pour lesquels 20 % des surfaces des territoires concernés sont pris en compte.

*** Résultat indiqué en nombre de bourses attribuées à des personnels d'État des pays partenaires dans les domaines concernés.

N°	Indicateur de l'aide multilatérale	Domaine	Valeurs 2016		Valeurs 2017
17	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un ensemble de services de santé de base, de nutrition et de population (Banque mondiale)	Santé	273 millions*		
18	Nombre d'enfants vaccinés grâce à notre contribution au GAVI	Santé	62 millions	65 millions	
19	Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	Données non disponibles	26 millions (197 millions au total)	
20	Nombre de personnes supplémentaires sous traitement antirétroviral grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	1,4 million (11 millions au total)	2,3 millions (17,5 millions au total)	
21	Nombre d'enseignants recrutés et/ou formés (Banque mondiale)	Éducation	11 millions*		
22	Nombre de manuels et matériels didactiques fournis (BAD)	Éducation	Données non disponibles***	-	
23	Superficie de zones bénéficiant de services d'irrigation, en hectares (Banque mondiale)	Agriculture	3,5 millions*		
24	Nombre de personnes formées/recrutées utilisant une technologie moderne (BAD)	Agriculture	100 000**		
25	Nombre de personnes bénéficiaires de services fournis par des projets soutenus par le FIDA	Agriculture	Données non disponibles	97 millions	
26	Nombre de personnes ayant gagné un accès à des sources d'eau améliorées (Banque mondiale)	Développement durable (eau)	47 millions*		
27	Nombre de kilomètres de conduites d'eau installées ou améliorées (BAD)	Développement durable (eau)	1 900	2 121	

28	Nombre de routes construites ou réhabilitées, en kilomètres (Banque mondiale)	Infrastructures (transports)	76 120*	
29	Nombre de PME aidées (Société financière internationale)	Secteur privé	679 900	302 000
30	Nombre de clients de la microfinance formés en gestion des entreprises (BAD)	Secteur privé	Données non disponibles***	-

* Résultats obtenus sur la période 2015-2017 (Banque mondiale).

** Résultats de la BAD couvrant la période 2016-2018.

*** Absent du cadre de mesure des résultats 2016-2025 de la BAD.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	aide alimentaire programmée
ABG	aide budgétaire globale
AFD	Agence française de développement
AID	Association internationale de développement de la Banque mondiale
AJUSEN	Appui à la justice et à la sécurité au Niger
AMISOM	mission de l'Union africaine en Somalie (African Union Mission in Somalia)
APD	aide publique au développement
ARIZ	Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention
BAD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
C2D	contrat de désendettement et de développement
CAD	comité d'aide au développement
CALAO	Capitalisation d'expériences d'acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDCS	Centre de crise et de soutien

CDN	contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFI	Canal France International
CICID	comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIS	cadre d'intervention sectoriel
CIT	cadre d'intervention transversal
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNDSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COP	Conférence des parties
CSU	couverture santé universelle
DAECT	délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
DGM	direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
DG Trésor	direction générale du Trésor

DIDD	délégué interministériel au développement durable
EAF	exploitations agricoles familiales
ERARE	équipe régionale polyvalente d'alerte et de riposte
EVN	Électricité du Vietnam
FAD	Fonds africain de développement
FED	Fonds européen de développement
FEDD	Fonds européen de développement durable
FEXT	Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSD	Fonds de solidarité pour le développement
GAVI	Alliance du vaccin (Global Alliance for Vaccines and Immunization)
I-OSC	Initiatives OSC
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination (International Finance Facility for Immunisation)
IFI	Institut de la finance internationale
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IRD	Institut de recherche pour le développement
LOP-DSI	loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
MEAE	ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSC	organisation de la société civile
PEPISAO	projet Élevage et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest
PGO	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PMA	pays les moins avancés
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRCC	programme de renforcement des capacités commerciales
PREPARE	Projet d'appui à la mise en place de huit équipes régionales polyvalentes d'alerte et de riposte aux épidémies en République de Guinée
PRI	pays à revenu intermédiaire
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
PWYF	Publish What You Fund
RNB	revenu national brut
SNPC	système de notification des pays créanciers
TTF	taxe sur les transactions financières
TSBA	taxe de solidarité sur les billets d'avion
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)

F I G U R E S

E N C A D R É S

Figure 1 – En 2017, la France a consacré 0,43 % de son RNB à l'APD	11	Encadré 1 – La France et les ODD	10
Figure 2 – Total des ressources affectées (taxe de solidarité sur les billets d'avion et taxe sur les transactions financières) au FSD sur la période 2010-2017	11	Encadré 2 – Les financements innovants : la montée en puissance de la TTF affectée au développement	11
Figure 3 – Répartition géographique de l'APD totale française en 2016	16	Encadré 3 – La revue par les pairs de la politique française de développement conduite par le CAD de l'OCDE en 2018	13
Figure 4 – Répartition géographique de l'APD totale française en 2017	16	Encadré 4 – Le fonds « Paix et résilience », dit facilité « Minka », un outil de lutte contre les fragilités	22
Figure 5 – Les engagements français d'APD en faveur des marqueurs de Rio sont en forte hausse	19	Encadré 5 – La réponse française à la crise syrienne	23
Figure 6 – Les montants consacrés au secteur de l'éducation sont en augmentation depuis 2015 mais la part dans l'APD totale est en diminution	24	Encadré 6 – L'Alliance Sahel : une coordination des bailleurs sur une zone clé de fragilités du continent africain	23
Figure 7 – L'APD multilatérale à l'éducation transite principalement par l'UE et la Banque mondiale	25	Encadré 7 – L'appui à la justice en Afrique	38
Figure 8 – Les moyens consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes sont en hausse constante depuis 2014	27	Encadré 8 – L'intermédiation bancaire en appui au secteur privé	48
Figure 9 – En 2017, plus de la moitié de l'APD multilatérale française consacrée au secteur de la santé transite par le Fonds mondial	29	Encadré 9 – Un soutien renforcé à l'AID, au service des pays les plus pauvres	49
Figure 10 – L'APD française pour la santé transite majoritairement par le canal multilatéral	31	Encadré 10 – Le dispositif « Initiatives OSC » (I-OSC)	56
Figure 11 – La France renforce son action en faveur de l'accès à l'eau et de l'assainissement	33	Encadré 11 – Le portail <i>open data</i> de l'aide française	57
Figure 12 – L'action de la France en faveur de l'aide alimentaire est stable	34	Encadré 12 – Liste des évaluations achevées 2016-2017 de la DGM, de la DG Trésor et de l'AFD	60
Figure 13 – Autorisations de financement « Gouvernance » de l'AFD en 2017, en millions d'euros	37		
Figure 14 – Performance de la France en matière d'efficacité de l'aide par rapport aux autres donateurs sondés en 2016, selon le PMCED	59		
Figure 15 – Performance de la France en matière d'efficacité de l'aide (comparaison 2014-2016), selon le PMCED	59		

T ABLEAUX

C ARTES

Tableau 1 – Premiers récipiendaires de l'APD française en 2016	17	Carte 1 – Index des pays en situation de fragilité en 2018	9
Tableau 2 – Premiers récipiendaires de l'APD française en 2017	17	Carte 2 – Répartition géographique de l'APD bilatérale nette française en 2017	18
Tableau 3 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les domaines du climat et de la biodiversité	21	Carte 3 – Répartition géographique de l'aide humanitaire bilatérale de la France en 2017	22
Tableau 4 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle	26	Carte 4 – Répartition géographique des frais d'écolage français en 2017	25
Tableau 5 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de la santé	31	Carte 5 – Répartition géographique des projets d'eau et d'assainissement en 2017	32
Tableau 6 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	33	Carte 6 – Répartition de l'aide alimentaire française en 2017	35
Tableau 7 – Répartition géographique de l'APD bilatérale brute consacrée à l'aide alimentaire, en millions d'euros et en pourcentage	35	Carte 7 – Répartition géographique des prêts bruts français en 2017	41
Tableau 8 – Indicateurs de résultats de l'aide dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	36	Carte 8 – Répartition géographique des dons français (incluant les frais d'écolage et les frais d'accueil des réfugiés) en 2017	42
Tableau 9 – Premiers récipiendaires des prêts d'APD de la France en 2016	41	Carte 9 – Répartition géographique des dons (hors écolage) en 2017	43
Tableau 10 – Premiers récipiendaires des prêts d'APD de la France en 2017	41		
Tableau 11 – Indicateurs de résultats de l'aide française sur l'accompagnement du secteur privé (page 61)	49		
Annexe – Indicateurs de résultats de l'aide française bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)	62		

Rapport bisannuel au Parlement 2016-2017

Ce quatrième rapport bisannuel au Parlement rend compte de la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France au cours des années 2016 et 2017.

Il présente les chiffres clés de l'aide publique au développement (APD) française et revient sur les actions réalisées par le gouvernement dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement de novembre 2016. Il présente les résultats de l'aide bilatérale et multilatérale de la France dans l'ensemble des secteurs prioritaires.

Les années 2016 et 2017 traduisent une reprise de l'ambition de la France en matière de développement, opérée par un redressement des moyens affectés à l'APD et une évolution des moyens d'action au service d'un nouveau modèle de développement durable. Dans le cadre multilatéral fixé par les Objectifs de développement durable, le programme d'action d'Addis Abeba et l'accord de Paris sur le climat, la France s'est pleinement mobilisée pour faire face aux grands défis de la planète. Elle a centré sa politique de développement sur cinq biens communs mondiaux : la protection de la planète, le bien-être

des populations, la paix et la stabilité, la prospérité partagée, le renforcement des partenariats et du lien social au niveau mondial. Elle a promu un agenda liant sécurité et développement, tout en augmentant les moyens consacrés à la lutte contre les changements climatiques pour aider les États, en particulier les plus vulnérables, à répondre aux crises mais aussi à traiter les causes structurelles des fragilités.

La mise en œuvre de la politique française de développement et de solidarité internationale s'est opérée en partenariat avec de nombreux acteurs publics et privés, au-delà des acteurs traditionnels du développement.

En 2017, le président de la République a souhaité porter une nouvelle ambition pour la politique de développement et de solidarité internationale de la France, dans ses objectifs, ses moyens et son impact. La trajectoire à la hausse des moyens consacrés à l'APD en vue d'atteindre 0,55 % du revenu national brut d'ici à 2022 devra s'accompagner d'un renforcement du pilotage, de la redevabilité et des partenariats afin de faire de cette politique un outil plus efficace, plus orienté vers l'Afrique et les besoins des populations des pays prioritaires, dans un esprit de responsabilité partagée.



© MEAE 2019

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Conception et réalisation : Marion Raffaitin

Photo de couverture : © A'Melody Lee/World Bank.

Impression : Service de reprographie du MEAE - DIL - La Courneuve

ISSN : en cours